CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE
"Le Patronat Ivoirien"
GRATUIT | N° 032 | JANVIER-MARS 2023

La Tribune du Patronat

LE MAGAZINE DU SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN
www.cgeci.com

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CGECI ©

PROMOTION DE CHAMPIONS NATIONAUX

LE PRÉSIDENT ALASSANE OUATTARA APPORTE SON SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

- L'intégralité du message du Président de la République à lire absolument !
- Le Président de la CGECI et son prédécesseur reçus en audience
- Le Message du Président Ahmed Cissé au nom du Secteur Privé

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022

LE PATRONAT FACE A LA PRESSE

Un bel exercice qui rapproche la presse et la CGECI

FORUMS

- Business Forum UE - Afrique de l'Afrique de l'Ouest
- Séminaire Gouvernemental
- Le Patronat face au Sénat

CGECI ACADEMY / REF 2022 ADW 2022

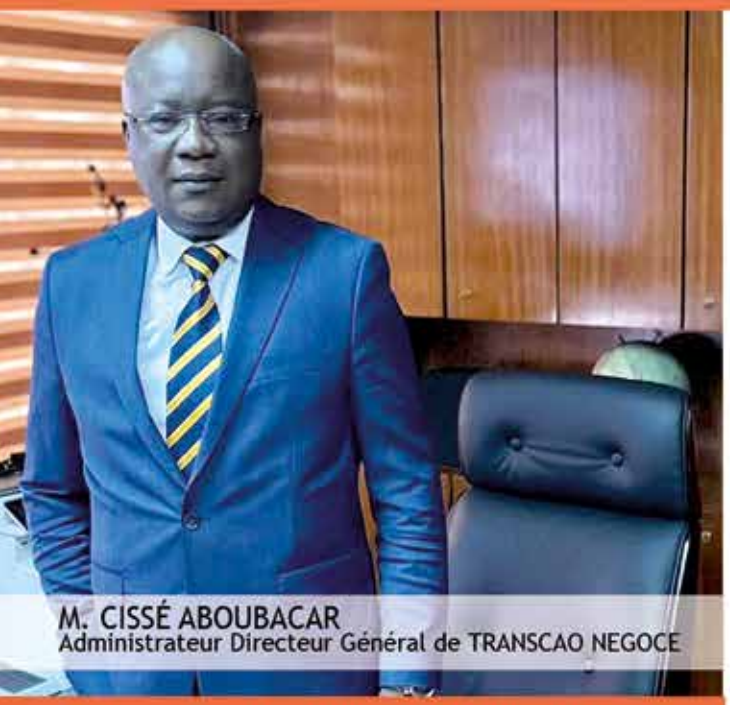

M. CISSÉ ABOUBACAR
Administrateur Directeur Général de TRANSCAO NEGOCE

PARCOURS PROFESSIONNEL DE L'ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL DE TRANSCAO NEGOCE

Titulaire d'une Maitrise des Sciences de Gestion Financière et Administrative (MSGFA), l'Administrateur Directeur Général de Transcao Négoce, M. CISSE Aboubacar bénéficie d'une longue expérience dans la filière Café – Cacao. En effet, ayant démarré sa carrière professionnelle dans une société d'exportation en 2008, il finit par rejoindre 3 ans plus tard les structures de régulation de cette même filière à travers la Bourse du Café Cacao en 2001. Il y entre en qualité d'Expert chargé de l'appui et la promotion des Coopératives Exportatrices (COOPEX) et des Petits et Moyens Exportateurs (PMEX) de café et de cacao. Il occupera cette fonction jusqu'en 2012. Ensuite, à la mise en place du Conseil du Café Cacao, Il est promu au poste de Conseiller Technique Chargé du Suivi de la Commercialisation Extérieure du Café Cacao jusqu'à sa nomination à la tête de TRANSCAO Négoce en janvier 2020.

Il a à son actif de nombreuses contributions dans cette dite filière à travers :

- La Représentation de la filière Café-Cacao au sein du Comité National des Exportations (CNE) et la recherche de solutions de développement commercial des produits agricoles de Côte d'Ivoire (accords OMC-ACP) ;
- Une Expertise - Conseil auprès des COOPEX et PMEX dans la réalisation de leurs opérations commerciales de café – cacao ;
- L'Etude Diagnostique de la situation concurrentielle des PME à l'export ;
- La Conception d'un programme d'appui d'urgence, de croissance et de consolidation des capacités commerciales des COOPEX et PMEX ;
- La Formation des COOPEX et PMEX aux outils techniques du commerce international et des Instruments financiers des marchés boursiers ;
- La mise en place des mécanismes du système commercial de la libéralisation et par la suite, celui de la stabilisation du café-cacao ;
- La Recherche de Marchés et Partenariats commerciaux au profit des opérateurs nationaux ;
- Etc....

Treichville - Zone Portuaire, Rue des Thoniers 01 BP 1247 Abidjan 01
Tel. : (+225) 27 21 21 68 28 Fax : (+225) 27 21 25 94 54
Betia Road, San-Pedro (Côte d'Ivoire)
Tel. : (+225) 27 21 21 68 28 Fax : (+225) 27 21 25 94 54
info@transcaonegoce.ci www.transcaonegoce.ci

TRANSCAO NÉGOCE

● PRESENTATION

TRANSCAO Négoce S.A.U créée, depuis le 18 octobre 2019, par le Conseil du Café – Cacao et son Directeur Général, M. KONE Brahima Yves, a pour ambition d'accompagner cette Structure de Régulation et de Gestion de la filière café – cacao dans sa politique visant à

Garantir un prix rémunérateur aux producteurs
Améliorer les conditions de vie des Producteurs
Renforcer l'amélioration de la qualité du café – cacao ivoirien
Gérer les risques des flux physiques du café-cacao au niveau de la commercialisation intérieure

TRANSCAO Négoce dispose de deux (2) usines de conditionnement (Abidjan et San Pedro), de 9 centres d'achats et de 10 magasins de collectes primaires dans les différentes zones de production de café cacao.

● ACTIVITES

TRANSCAO Négoce a pour principale activité l'exportation de café et de cacao, à travers -L'Achat -L'Usinage -Le Conditionnement
La Commercialisation (nationale et internationale).

● OBJECTIFS

TRANSCAO Négoce a pour objectifs de

Contribuer à garantir un meilleur revenu aux producteurs
Participer à l'amélioration des conditions des producteurs dans leur activité;
Optimiser et de saisir toutes les opportunités découlant de l'activité d'exportation
Rechercher et nouer des partenariats commerciaux sur les marchés internationaux dans l'intérêt des producteurs
Aider à la réalisation des projets de développements sociaux en milieu rural (écoles, centres de santé, hydraulique villageoise, appui à l'autonomisation économique des femmes)

Face aux enjeux que représentent ces objectifs, conformément aux attentes du Président de la République S.E Alassane Ouattara, du Gouvernement et du Conseil Café Cacao, la société **TRANSCAO Négoce S.A.U** est un outil de développement du monde rural et reste entièrement au service des producteurs de café – cacao de Côte d'Ivoire.

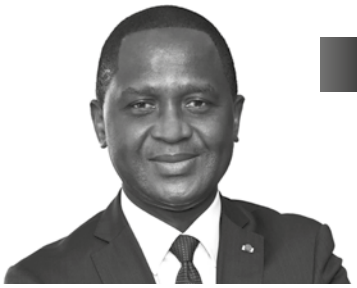

Editorial par **Ahmed Cissé**

Mes Vœux pour l'année 2023

Chers Membres de la CGECI,

Chers Partenaires,

Chers Amis du Secteur Privé,

Qu'il est bon de partager avec vous le traditionnel message du Nouvel An ! Je suis particulièrement heureux, en ce début d'année 2023, de vous adresser, au nom de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), et en mon nom personnel, mes vœux de santé, de réussite et de prospérité pour vous, vos familles, ainsi que pour vos entreprises.

Ces vœux, les premiers que je forme, en qualité de Président de la CGECI, m'offrent l'occasion de vous remercier pour la confiance placée en ma personne. Ils m'offrent également l'occasion de vous exprimer mon engagement profond à répondre à vos attentes

C'est sur les nombreux acquis que nous ont légués nos illustres pionniers, les Présidents Joseph AKA-ANGHUI, Marcel ZADI KESSY, Diack DIAWAR, Jean Kacou DIAGOU et Jean-Marie ACKAH, que nous voulons forger un patronat encore plus efficace dans ses différentes missions de représentation et de plaidoyer, un patronat au service des entreprises et au cœur de la transformation socio-économique de la Côte d'Ivoire.

En jetant un regard rétrospectif sur l'année 2022, je note qu'elle a été marquée par un certain nombre d'avancées majeures pour le Secteur Privé. Je citerais le renforcement de la qualité de la relation stratégique avec l'Etat matérialisé par la tenue, pour la deuxième année consécutive, d'une Journée dédiée aux préoccupations du Secteur Privé du Séminaire Gouvernemental.

Alors que nous abordons 2023, une année pleine de promesses, je voudrais saluer l'appui apporté au Secteur Privé, notamment, aux PME avec la mise en place du Guichet Unique de Développement des Entreprises (le GUDE-CI) et le lancement du Programme Économique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises, PEPITE-Côte d'Ivoire 2030. Ces deux réformes ambitieuses contribueront à accroitre la participation des PME et des entreprises de taille intermédiaire à la création de valeur pour l'économie ivoirienne.

Mon souhait le plus ardent est de voir émerger aux côtes de nos dynamiques PME, de véritables Champions Nationaux dans différents secteurs d'activité.

Certes, l'année 2023 sera une année fort exigeante à l'échelle mondiale au regard des perspectives macroéconomiques du Fonds Monétaire International, mais avec la combativité et l'engagement qui caractérisent nos chefs d'entreprises, je suis persuadé que nous saurons à nouveau surmonter les défis.

Je veux prendre, avec vous, l'engagement d'en faire une année de succès pour le Secteur Privé ivoirien

Le programme que nous comptons mettre en œuvre dès cette année, est un programme pour la prospérité de nos entreprises. Nous poursuivrons, inlassablement, le dialogue avec l'Etat pour accélérer les réformes de l'environnement des affaires en vue de le rendre plus attractif. Nous continuerons de suivre le chantier de la réforme fiscale afin de converger vers une fiscalité moins pénalisante pour les entreprises et favorisant leur compétitivité.

Pour cette nouvelle année, nous serons là où notre Organisation doit être, aux côtés des entreprises et à l'écoute de tous nos Partenaires : l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les centrales syndicales les plus représentatives, avec engagement et responsabilité.

Ainsi, dès le premier trimestre, la CGECI se réunira en Séminaire Stratégique avec l'ensemble de ces acteurs, pour élaborer son Plan Stratégique 2022-2025. Ce processus novateur, participatif et inclusif, permettra d'en faire une boussole pour orienter l'action du Secteur Privé dans une période déterminante pour notre pays qui achèvera son Plan National de Développement 2021-2025. Lequel a placé le Secteur Privé au centre de la transformation économique du pays avec une contribution financière projetée de l'ordre de 74%.

Ensemble, soyons tous, des acteurs de la transformation économique de la Côte d'Ivoire, des chefs d'entreprises modèles, audacieux et innovants, des capitaines d'industrie conquérants pour tirer amplement profit des opportunités nouvelles qu'offre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, la ZLECAf.

•••

En effet, le marché continental de 1,2 milliard de personnes représentant un PIB de 2 500 milliards dollars constitué par les 55 Etats de l'Union africaine. Ce marché offrira des opportunités aux entreprises. Pour ce qui est du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, la ZLECAf contribuera à augmenter significativement les exportations vers les sous-régions autre que la CEDEAO. Le secteur industriel pourra tirer profit de l'expansion du commerce qui atteindra 8,5%.

Pour conquérir cet important marché, je vous exhorte à vous impliquer dans la réussite de la Foire Continentale Intra-africaine, qui se tiendra pour la première fois en Afrique de l'Ouest, en Côte d'Ivoire, du 21 au 27 novembre 2023, au Parc des expositions d'Abidjan. Cette Foire Commerciale organisée sous l'égide de l'Union africaine constituera une puissante vitrine pour exposer nos produits et le savoir-faire ivoirien.

Bien avant, fin octobre et comme il est de coutume, nous tiendrons la 11ème édition de la CGECI Academy, le plus grand rendez-vous économique annuel du Secteur Privé ivoirien, avec des innovations qui permettront de hisser l'Evénement à un niveau supérieur.

Chers Amis,

Vos attentes sont nombreuses au sortir des crises que nous avons vécues ; les défis à relever aussi. Mais, les opportunités à saisir le sont davantage.

Dans la cohésion et la solidarité, nous saurons faire de 2023, une année riche en évènements positifs pour le Patronat et ses différents partenaires, une année de réussite pour nos différents projets, une année de succès pour nos entreprises.

A l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à la Direction Exécutive, et aux différentes équipes, je voudrais exprimer la reconnaissance de l'Organisation pour leur engagement tout au long de l'année 2022 qui lui a permis de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

A tous, je souhaite que les douze prochains mois vous procurent beaucoup de satisfaction et consolident la place de locomotive du Secteur Privé dans la création des richesses et la transformation de la Côte d'Ivoire.

Bonne et heureuse année 2023 !

Ahmed CISSE
PRÉSIDENT DE LA CGECI

03 ÉDITORIAL —

03 | Mes Vœux pour l'année 2023

08 ACTUALITÉS —

08 | **Elu à la présidence du patronat ivoirien /** Ahmed Cissé prend des engagements pour un Secteur Privé fort

09 | **Vœux de nouvel an /** Le président de la CGECI présente les attentes du Secteur Privé pour 2023

10 | **Audience à la Primature /** Le Président de la CGECI échange avec le Premier Ministre Patrick Achi sur des sujets d'intérêt pour le Secteur Privé

11 | **Lancement du dispositif institutionnel de suivi évaluation du PND /** Le Président de la CGECI échange avec le Premier Ministre Patrick Achi sur des sujets d'intérêt pour le Secteur Privé

12 | **Après sa prise de fonction /** Le Président de la CGECI prend conseils auprès du past-president Jean-Kacou Diagou

13 | **Trombinoscope /** Temps forts

15 DOSSIER —

15 | **Le Patronat face à la presse /** Le Président Jean-Marie Ackah passe en revue tous les sujets de préoccupation pour le Secteur Privé

17 | **Journée du Secteur Privé /** Le PNUD et la CGECI travaillent ensemble au développement des TPE/PME

18 | **Atelier de sensibilisation /** L'impact de la vidéo-verbalisation sur la sécurité routière

19 | **Visites à Kaera Cosmetic et à Cémoi Côte d'Ivoire /** Les entreprises invitées à développer leur résilience face aux crises

24 ÉVÈNEMENTS — CGECI ACADEMY / REF 22

24 | **CGECI Academy et REF22 /** Les chefs d'entreprise francophones explorent les possibilités de partenariats

25 | **Conférence inaugurale /** Louise Mushikiwabo, SG de l'OIF : « Pas de francophonie de l'avenir sans la francophonie économique »

28 | **CGECI BPC 2022 /** Madame Yao Colombe remporte le grand prix

29 | **Industrie, agriculture, santé, construction, numérique, etc. /** Des Ministres présentent les opportunités d'investissements en Côte d'Ivoire

32 | **Promotion de l'entrepreneuriat jeunes /** Des leviers proposés pour faire grandir les start-up francophones

35 | **Riposte à la flambée des prix en Afrique /** Le point de vue du Patronat face à ceux des Institutions internationales

38 | **Entrepreneuriat /** Comment faciliter les investissements et co-investissements à l'intérieur de l'espace francophone ?

39 | **Trois questions à... /** Mossadeck Bally, Président du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) : « Il faut lever les barrières au commerce intra-africain »

40 | **Entrepreneuriat /** Quels types de partenariat pour le développement des jeunes entreprises ?

41 | **Agriculture en Afrique /** Des recommandations des experts pour promouvoir le secteur

42 | **Villes durables /** Les hommes d'affaires invités à investir pour une gestion durable des cités

43 | **Crise de la COVID-19 /** Le financement des PME, toujours problématique

44 | **Interview /** Laetitia Ouattara, Directrice du groupe Endeavour mining : « Voici les raisons de l'augmentation des IDE dans le secteur minier ivoirien »

45 | **Amélioration de la gouvernance des entreprises /** Des experts font des propositions

46 | **Responsabilité Sociétale des Entreprises /** Ce que proposent l'Alliance des Patronats Francophones et des partenaires techniques dans la gouvernance d'entreprise

48 | **Mise en œuvre de Grands Projets en Afrique /** Ce qui est attendu des acteurs publics et privés

49 | **Scalabilité /** Un facteur de croissance pour une entreprise

50 | **A la conquête de marché /** Des qualités que doit avoir une entreprise

51 | **Développement économique /** L'Afrique et l'industrie 4.0

53 | **Réduction des vulnérabilités des entreprises industrielles /** Les Secteurs Public et Privé en synergie d'action

55 | **Trois questions à... /** Eric Thiam, Directeur général régional de Impérial Tobacco Bénin, Togo, Guinée : « La crise sanitaire offre des opportunités aux chefs d'entreprises »

56 | **Libre circulation des biens et personnes /** Les acteurs invités à un dialogue public-privé autour de la ZLECAf

58 | **Performance en entreprises /** Le Secteur Privé instruit aux mécanismes de formation adaptés

60 | **Chaînes de valeurs agricoles /** Les PME invitées à faire preuve de résilience

61 | **TIC, industrie, agriculture, santé... /** Les Ministres présentent les opportunités d'investissements aux hommes d'affaires

63 | **Développement du Secteur Privé /** Patrick Achi exhorte les pays francophones à jouer en équipe

64 | **Francophonie économique /** Geoffroy Roux de Bezieux et Jean-Marie Ackah réaffirment la volonté des chefs d'entreprises de travailler ensemble

Sommaire |

65 | 10è édition de la CGECI Academy / Des propositions pertinentes pour valoriser le potentiel des entreprises en Afrique

66 | CGECI Academy/REF 22 / Recommandation du Comité Scientifique

67 | Trombinoscope / Temps forts

68 | Hackathon-ADW / La valorisation des innovations technologiques a mis aux prises 5 universités

69 | 3ème édition de l'African Digital Week / L'Afrique veut repenser son modèle de développement à la lumière du potentiel de l'économie numérique

70 | Renforcement du partenariat économique / Les réflexions menées sur la levée des barrières pour faire davantage de « business »

71 | Face aux défis de la mondialisation / Les acteurs économiques décidés à aller en rang serré

72 | Développement des chaînes de valeur régionale / Ce que proposent les Experts

73 | Accord de Partenariat Economique / Défis et Opportunités pour l'accès aux marchés de la CEDEAO et de l'UE

74 | Investir en Afrique de l'Ouest / La destination Côte d'Ivoire vendue aux hommes d'affaires européens

75 | Accès au financement / Les entreprises exhortées à explorer des solutions innovantes

76 ENJEUX —

76 | Partenariat CGECI-CAPC / Une dynamique de coopération renforcée

78 | Interview / Jean-Marie Ackah, ex-Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire : « Il est temps de partager les avantages comparatifs des uns et des autres »

80 | Lutte contre le travail des enfants / Le Secteur Privé Ivoirien s'engage à lutter contre le travail des enfants

83 | Projet ACCEL Africa / Lancement de la plateforme de lutte contre le travail des enfants

85 | Green Business Forum / Ce qu'il faut retenir

88 | Capital-investissement / Un secteur d'activités en plein développement en Côte d'Ivoire

90 | Secteurs Banane et sucre / Deux filières fortement perturbées par un nouvel environnement commercial

91 | Stratégie nationale du développement du numérique 2021-2025 / Les grands enjeux de la digitalisation de l'économie ivoirienne

94 ZOOM SUR —

94 | Entrepreneuriat / Regards croisés sur une spécialiste des soft skills, Miss Laurence N'GUESSAN, fondatrice du Cabinet de formation LOLA WISE, Prix de la BPC 2016

96 FOCUS —

96 | Prix d'Excellence 2022 / Catégorie Femme / Maimouna Sissoko, Administrateur Général - La Tulipe FOOD : « Les femmes doivent croire en leur rêve et ne pas baisser les bras »

LA TRIBUNE DU PATRONAT est une publication de la CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE
République de Côte d'Ivoire - Abidjan Plateau ● La Maison de l'Entreprise, angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
● Tél.: +225 27 20 33 02 00 - Fax : +225 27 20 22 28 25 ● www.cegci.com - CGECI@CGECI.ci
● Directeur de Publication **Ahmed CISSE** ● Rédacteur en Chef **Stéphane AKA-ANGHUI**
● Secrétaire Général de la Rédaction **Ferdinand N'DRI** ● Rédacteurs **Dieudonné OUEGNIN, Liliane N'GUESSAN**
● Conception Graphique et Réalisation ©**Jean-Luc GNENEKA** ● Photographie **Michel ERIOLA**
● Impression **GRAPHICOLOR** ● Tirage **5000** ● Régie publicitaire **ICEL** ● Distribution **CGECI**
● Dépôt légal **N° 10967 DU 08 JANVIER 2014**.
● Avec la contribution de **Félix YENAN, Edouard LADOUYOU, Helena ARKHURST, Anastasie KADJA-OHOUO, Alain B. KOUADIO, Désirée AMON.**

TOUTE REPRODUCTION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE LA CGECI ©

La Tribune du Patronat
Janvier - Mars 2023_#32

Pour toutes informations, contactez-nous :
Par téléphone : +225 27 20 33 02 00
Par mail : CGECI@CGECI.ci

CDC-Ci
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DE CÔTE D'IVOIRE
Bâtir la Côte d'Ivoire de demain

FIN'Elle
La Finance pour Elle
Filiale du Groupe COFINA

cofina
Compagnie Financière Africaine

La CDC-CI, COFINA et FIN'Elle

Ensemble pour le financement des TPE/PME

FIN'Elle: +225 25 22 00 08 08
Cofina CI: +225 27 22 41 36 62
www.groupecofina.com

Elu à la présidence du patronat ivoirien

Ahmed Cissé prend des engagements pour un Secteur Privé fort

Le nouveau Président du Conseil d'administration de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a pris officiellement fonction, le 28 décembre 2022, au terme de l'Assemblée générale Ordinaire qui a eu lieu au siège de l'organisation patronale à Abidjan-Plateau.

Le 6è président de la CGECI entame ainsi son mandat de 3 ans avec des engagements qui devraient renforcer le positionnement de l'Organisation aussi bien au plan national, régional qu'international. M. Ahmed Cissé a mentionné notamment, sa détermination à accompagner l'Etat dans sa transformation structurelle, à renforcer le pacte de confiance dont jouit la CGECI auprès des pouvoirs publics, à travailler à renforcer le dialogue constructif Etat-Secteur Privé, à accélérer la réforme fiscale. Sur la question des Champions nationaux dont il était le porte-flambeau en tant que Vice-Président dans le bureau sortant, Ahmed Cissé a insisté sur sa détermination à accélérer, là également, les choses de sorte à faire des grandes entreprises nationales des conquérants. «Je voudrais également insister sur la nécessité de promouvoir nos grandes entreprises et en faire des capitaines d'industrie capables de conquérir de nouveaux marchés à l'international », s'est-il engagé. Il a promis de faire des propositions concrètes dans ce sens, convaincu qu'un Secteur Privé fort, porté par des Champions nationaux, sera déterminant pour la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de son Plan National de Développement 2021-2025 et son processus de développement. «C'est pourquoi, je ne ménagerai aucun effort afin que cette vision aboutisse durant le mandat que vous venez de me confier, par la proposition de mesures concrètes et efficientes. Et je sais pouvoir compter sur vous», a déclaré le Président Cissé.

«Nous travaillerons ensemble, dans le cadre d'un dialogue public-privé renforcé, à accélérer les réformes en cours pour l'amélioration du climat des affaires afin de bâtir un environnement économique, législatif et réglementaire qui profite à nos entreprises, favorisant la baisse de nos charges et l'allègement des contraintes administratives», a affirmé le nouveau Président de la CGECI. Il a remercié les Administrateurs qui ont bien voulu porter leur choix sur sa personne pour présider aux destinées de l'Organisation commune.

Il a aussi eu des propos élogieux à l'égard de son prédécesseur, surtout pour sa contribution à rendre davantage crédible la CGECI, à améliorer ses rapports avec l'Etat, à donner au patronat ivoirien une notoriété régionale et internationale, qui lui a valu d'accueillir des rencontres de dimension internationale à l'instar de la Rencontre des entrepreneurs francophones (REF).

M. Jean-Marie Ackah, le Président sortant a, pour sa part, vanté aussi les mérites de son successeur, un fin connaisseur du monde des affaires, qui saura mener le combat pour rendre plus dynamique le Secteur Privé ivoirien. «Cher Ahmed, je veux te féliciter très chaleureusement pour ta brillante accession à la présidence de notre organisation commune. Avec ta riche expérience, ta parfaite connaissance de la CGECI, et tes nombreuses qualités à la fois humaines et professionnelles, je sais que notre organisation est en de bonnes mains», a relevé le président sortant. Puis d'ajouter: «Je pars de la présidence du Patronat avec la conscience que beaucoup reste à faire, et que suivant la chaîne des générations, le président Ahmed Cissé saura porter notre organisation à un niveau encore plus élevé, au bénéfice du Secteur Privé».

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la promotion des PME, Souleymane Diarrassouba, a abondé dans le même sens, rappelant le parcours aussi riche d'expérience du nouveau Président. Il a promis que le Gouvernement jouera son rôle dans la structuration du Secteur Privé.

Rappelons que c'est le 30 novembre 2022 que Ahmed Cissé a été élu par les Administrateurs de la CGECI pour succéder à Jean-Marie Ackah en tant que Président du Patronat ivoirien.

Vœux de nouvel an

Le président de la CGECI présente les attentes du Secteur Privé pour 2023

Légende

Le président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) Ahmed Cissé, a salué le jeudi 5 janvier 2023, à Abidjan, lors de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux, les actions du Gouvernement en faveur du Secteur Privé.

Au nom de l'ensemble du Secteur Privé, des acteurs de la société civile, des chambres consulaires et des représentants des entreprises publiques et parapubliques, le Président de la CGECI, Ahmed Cissé, a pris la parole, devant le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, lors de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du nouvel an. Il a formé le vœu que cette année 2023, pleine d'espoir, renouvelle encore plus fortement, l'engagement du chef de l'Etat en faveur du Secteur Privé, moteur de croissance et de création d'emplois. « Nous espérons voir se poursuivre le chantier de l'amélioration de l'Environnement des affaires, ainsi que ceux de la Réforme fiscale, de l'Industrialisation et notamment celui de la Promotion des champions nationaux », a déclaré le Président de la CGECI, qui a indiqué que les entrepreneurs de Côte d'Ivoire se tiennent aux côtés de l'Etat pour le succès du PND 2021-2025. « Le Secteur Privé restera toujours un partenaire efficace à l'action du Gouvernement et à la réussite d'une nation plus prospère et solidaire, conformément à votre Vision 2030», a assuré le nouveau président de la plus importante organisation patronale ivoirienne.

Il note qu'un Secteur Privé national fort et dynamique est la garantie de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne à laquelle tient le chef de l'Etat, qu'il a félicité pour son leadership qui permet à la Côte d'Ivoire de réaliser, d'année en année, des performances économiques remarquables.

Le Président Cissé a particulièrement félicité le chef de l'Etat pour ses « actions en faveur des PME », avec l'avènement du Guichet Unique de Développement des PME (GUDE PME) et l'ambitieux programme PEPITE Côte d'Ivoire qui devraient contribuer à leur essor et à la vulgarisation de la culture entrepreneuriale d'entreprise dans le pays. Plus généralement, il a salué les mesures prises qui ont permis, non seulement de contenir l'inflation à 5% contre 7,5% dans la zone communautaire mais aussi et surtout de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Le Président de la CGECI a également exprimé au Chef de l'Etat la gratitude du Secteur Privé pour avoir bénéficié de sa sollicitude tout le long de l'année 2022. Pour la deuxième année consécutive, relève-t-il, le dialogue Etat- Secteur Privé s'est renforcé sous l'impulsion du chef de l'Etat par la participation récente des organisations les plus représentatives du Secteur Privé au séminaire Gouvernemental.

En réaction aux propos du Président Cissé qu'il a félicité pour son élection à la tête de la CGECI, le Président de la République a déclaré que le Gouvernement, fidèle à sa vision de consolidation d'un Secteur Privé national robuste, créateur de richesse et d'emplois pour les jeunes, se tiendra aux côtés du Secteur Privé, pour favoriser et accélérer le développement. Il s'est engagé, dans ce sens, à poursuivre la promotion du Secteur Privé qui est le centre de la croissance en Côte d'Ivoire, en raison de sa forte contribution à la création de l'emploi et aux investissements dans le pays. « 75% des investissements du PND 2021-2025 sont attendus du Secteur Privé », a rappelé le Chef de l'Etat.

Pour y parvenir, précise-t-il, le Gouvernement entend poursuivre les réformes majeures visant l'amélioration de l'environnement des affaires et un soutien plus accru aux PME.

Dans ce sens, entre autres mesures, le Président de la République a demandé au Gouvernement de faire en sorte que les recommandations du séminaire Gouvernemental ayant trait aux préoccupations du Secteur Privé soient effectivement mises en œuvre par les cadres de dialogue public-privé mis en place. Il compte en retour sur les chefs d'entreprise et les partenaires sociaux, à l'endroit desquels il a formé des vœux de santé, de bonheur et de prospérité, pour perpétuer la qualité du dialogue public- privé initié par le Premier Ministre et garantir un cadre de travail viable au sein des entreprises.

Légende

Audience à la Primature

Le Président de la CGECI échange avec le Premier Ministre Patrick Achi sur des sujets d'intérêt pour le Secteur Privé

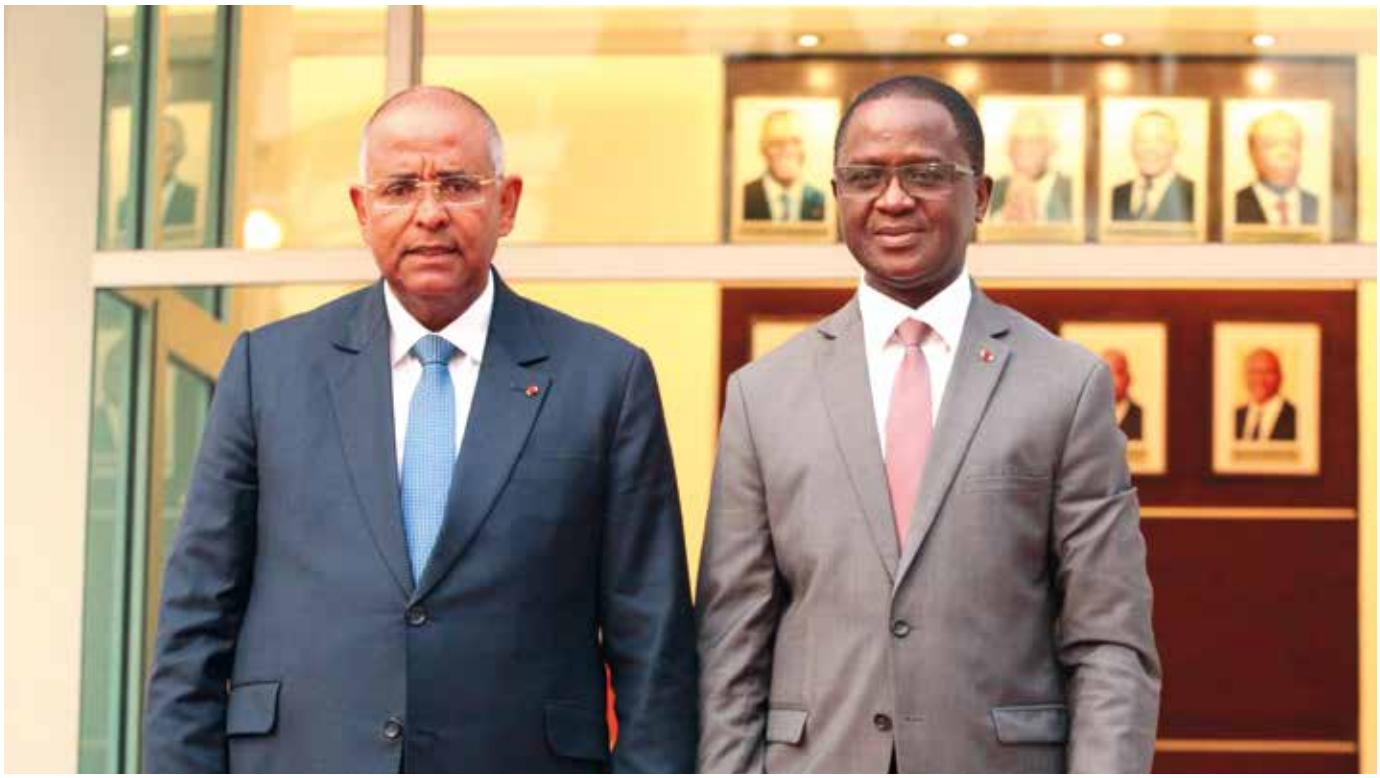

Le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, Ahmed Cissé, été reçu en audience par le Premier Ministre Patrick Achi, le 04 janvier 2013, à la Primature.

Il en a saisi l'occasion pour remercier le Chef du Gouvernement pour cette rencontre et lui a souhaité ses vœux de nouvel an et de réussite dans ses responsabilités de Chef du Gouvernement.

Le Président Cissé a également remercié le Premier Ministre pour avoir dépêché récemment, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CGECI, MM. Adama Coulibaly et Souleymane Diarrassouba, respectivement Ministre de l'Economie et des Finances et Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, ainsi que son Directeur de Cabinet Adjoint.

Le Président Ahmed Cissé s'est réjoui de la qualité du Dialogue entre l'Etat et le Secteur Privé aujourd'hui et a exprimé sa gratitude au Premier Ministre pour avoir invité, deux années de suite, le Secteur Privé au séminaire Gouvernemental. Les échanges entre les deux personnalités ont également tourné autour des actions du Gouvernement visant à améliorer le cadre des affaires et l'accompagnement des entreprises, notamment les PME ivoiriennes. Aussi, le Président de la CGECI a-t-il félicité le Premier Ministre pour la réforme du Guichet Unique des PME et le programme PEPITE-Cote d'Ivoire. Il n'a pas éludé toutefois certains sujets en suspens, tels que la réforme de l'annexe fiscale, la politique d'industrialisation et la promotion de Champions Nationaux.

Par ailleurs, le Président de la CGECI a donné l'assurance de l'engagement du Secteur Privé national aux côtés du Gouvernement ivoirien dans la réalisation du Programme économique et social du Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane Ouattara.

En retour, le Premier Ministre s'est dit disponible à accompagner le Secteur Privé, moteur de la croissance, dans son développement, tout en rassurant son hôte sur la prise en compte des préoccupations susmentionnées.

Lancement du dispositif institutionnel de suivi évaluation PND 2021-2025

Le Secteur Privé réaffirme son engagement à soutenir les investissements

Le dispositif institutionnel de suivi évaluation du PND 2021-2025 a été lancé, en janvier par le Vice-Président de la République, Meyliet Koné, lors d'une cérémonie, à laquelle a pris part le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, M. Ahmed Cissé. Celui-ci y représentait le Secteur Privé.

Ce fut l'occasion pour le Président de la CGECI de réaffirmer la mobilisation et l'engagement du Secteur Privé pour son financement. La contribution attendue de ce secteur est d'environ 43 646,7 milliards FCFA, soit 74% de son montant global.

« Nous voulons vous assurer de notre disponibilité à œuvrer pour l'atteinte de ce résultat et nous savons compter sur le Gouvernement pour continuer à créer les conditions d'un Secteur Privé fort et dynamique, capable de relever ce défi », dixit Ahmed Cissé.

Rappelons que 16.000 milliards FCFA avaient déjà été mobilisés lors du Groupe Consultatif pour le PND 2021-2025, qui s'était réuni à Abidjan le 15 juin 2022. Ce qui démontre pleinement la confiance des investisseurs dans le développement de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le dispositif de suivi et de mise en œuvre du PND 2021-2025 lancé par le Vice-Président de la République, Meyliet Koné, vise à « traduire en actions » le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025, et à doter le pays « d'un mécanisme de suivi intégré, inclusif et performant, pour garantir l'atteinte des objectifs » de développement.

Son objectif principal est de hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Le scénario de croissance retenu cible un taux annuel moyen de 7,65% correspondant à un niveau d'investissement de l'ordre de 59 000 milliards de FCFA sur la période, dont 74% sont attendus du Secteur Privé.

Les résultats obtenus après deux années de mise en œuvre du PND 2021-2022 sont « très encourageants » et malgré le contexte international difficile marqué par la persistance des effets de la pandémie à Covid-19 d'une part, et d'autre part, les conséquences du conflit russo- ukrainien.

Ce nouveau dispositif de suivi est composé de six organes. Il est coiffé par un Conseil présidentiel d'orientation (1), l'organe d'orientation stratégique de mise en œuvre du PND, présidé par le vice-président.

Le Comité de pilotage (2), un autre organe, est quant à lui présidé par le Premier Ministre. Il fixe les priorités de développement retenues pour la mise en œuvre du PND. Le dispositif comprend aussi un Comité technique (3), présidé par le Ministre du Plan et du développement, supervise et valide les travaux du Secrétariat technique.

Un secrétariat technique de suivi (4), créé et placé sous la coordination du directeur général du Plan, assure le suivi technique quotidien de la mise en œuvre du PND. En outre, il a été institué des Comités de District de suivi du PND (5), présidés par les Ministres gouverneurs.

Le dispositif comprend en outre des Groupes de travail sectoriels (6), dont le rôle est d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles et des différents programmes et projets.

A caractère participatif et inclusif, ce dispositif devrait permettre de renforcer le dialogue avec les partenaires au développement, le Secteur Privé et la société civile dont les responsables siègent dans les organes techniques de suivi du PND.

Toutefois, pour la Banque Mondiale, ce Plan National de Développement n'a de sens que s'il est traduit dans le budget national et mis en œuvre par tous les ministères et les collectivités locales » avec des ajustements faits en temps réel.

Le PND 2021-2025, aligné sur la vision et les perspectives Côte d'Ivoire 2030, tire les leçons de la mise en œuvre des deux premiers plans (2012-2015 et 2016-2020), et ambitionne d'accélérer la transformation économique et sociale du pays.

La mise en œuvre réussie des deux premiers plans, les PND 2012-2015 et 2016-2020, a impulsé une dynamique de croissance forte, durable et inclusive. Le pays a enregistré un taux de croissance économique annuel moyen de 8% entre 2012 et 2019.

Ce rythme a enregistré un ralentissement en 2020, avec un taux de croissance de 2%, du fait des effets négatifs de la pandémie de COVID-19. L'économie ivoirienne réalise en 2021 un bond de 7,4%, retrouvant ainsi sa tendance initiale et son sentier de croissance.

Après sa prise de fonction

Le Président de la CGECI prend conseils auprès du past-president Jean-Kacou Diagou

Légende

L'on se souvient qu'au cours de la cérémonie de sa prise des charges, le 28 décembre 2022, le nouveau Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Ahmed Cissé, avait rendu un hommage vibrant à ses prédécesseurs parmi lesquels, Jean-Kacou Diagou. Il avait honoré ce dernier pour avoir, avec ses pairs, contribué à bâtir la notoriété de l'Organisation patronale, à raffermir sa crédibilité et son rôle stratégique dans le développement de la Côte d'Ivoire.

Le Président Cissé n'entendait pas se contenter de simples paroles d'hommages, il a décidé d'y adjoindre des actes. Ainsi, le 03 janvier 2023, il a conduit une délégation de haut niveau à la résidence de son prédécesseur sise à Cocody-Blockauss.

Il y a fait ses civilités à l'ancien Président de la CGECI et à son épouse, puis, il leur a présenté ses vœux de nouvel an.

Au cours de cette rencontre, le Président Cissé a bénéficié des conseils avisés de son aîné qui, par ailleurs, en a saisi l'opportunité pour exprimer à son hôte son soutien dans sa mission de porter haut le Secteur Privé ivoirien.

Notons que cette visite empreinte de courtoisie, qui est la première sortie officielle du Président Ahmed Cissé, s'est déroulée dans une atmosphère très conviviale.

Outre le Président Ahmed Cissé, la délégation de la CGECI était composée du Vice-Président Valassiné Diarrassouba, du Conseiller Spécial Pierre Magne, de l'Administrateur Patricia Zoundy Yao et de Messieurs Pacôme Mondon, Guy Abby Noguès, respectivement fondateur et Associé Gérant du Cabinet Mondon Conseil International et Banquier d'affaires.

Depuis sa prise de fonction, fin décembre 2022, le Président de la CGECI s'est engagé dans une dynamique de consolidation des relations de dialogue avec entre l'Etat et l'Organisation mais également dans le développement d'approches partenariales avec les institutions connues pour réaffirmer davantage le positionnement de la CGECI au plan national et international.

Les Administrateurs de la CGECI ont réfléchi lors d'une retraite stratégique sur les nouvelles orientations à impulser au fonctionnement de l'Organisation patronale

Une vue d'ensemble des participants

Le premier Comité Technique de Concertation (CTC) de l'année 2023

Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. **Adama Coulibaly**, premier Vice-Président du CTC et le Président **Ahmed Cissé**, 2ème Vice-Président du CTC lors du point de presse au terme de la rencontre

Le Président de la CGECI a été reçu en audience par le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, **Bruno Koné** à qui, il a adressé une invitation personnelle à animer la seconde édition de la plateforme FOCUS-PND

Le Ministre **Koné Bruno** a rassuré son hôte sur la participation au prochain Focus-PND en tant que principal animateur de la seconde édition

L'Ambassadeur du Canada, **SEM Anderson Blanc** reçu en audience par le Président de la CGECI, **Ahmed Cissé** pour évoquer les opportunités d'affaires entre les secteurs privés canadien et ivoirien

Une chaleureuse poignée de mains du Président de la CGECI à son hôte qui traduit la volonté du Secteur privé ivoirien de faire des affaires avec celui du Canada

Séance de travail du Président de la CGECI avec une délégation de la prestigieuse école BEM Management School conduite par son premier responsable, **Dr Pape Madické DIO**P

Le Président de BEM Management School, **Dr Pape Madické DIOP**, accompagnée d'une forte délégation souhaite son institution contribue au renforcement des capacités des cadres des entreprises ivoiriennes.

Le Président de la CGECI a pris part au programme ministériel du MWC 2023 en Espagne. L'événement de l'écosystème « mobile » le plus important et le plus influent au monde consacré aux discussions sur la convergence du mobile, la transformation des industries verticales, etc.

Durant son séjour au MWC 2023, le Président **Ahmed Cissé** s'est davantage imprégné de tous les aspects des questions relatives aux choix stratégiques à opérer et les défis à relever lors le développement de grands projets nationaux liés au digital

Environnement des affaires, Crise COVID-19, Géopolitique,...

Le Président Jean-Marie Ackah (2016-2022) passe en revue tous les sujets de préoccupation pour le Secteur Privé

Pendant deux heures, le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, a évoqué les grands sujets économiques touchant le Secteur Privé. C'était le 18 octobre 2022 au siège du Patronat ivoirien, lors de la conférence annuelle 2022 de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire dénommée « Le Patronat face à la presse». À cette tribune, Jean-Marie Ackah a sollicité le soutien de l'État pour permettre aux entreprises de mener à bien leurs affaires. « Elles veulent évoluer dans un environnement des affaires plus propice, avec des infrastructures et des instituts de recherche de qualité. Elles ont également besoin d'un climat politique, social et sécuritaire apaisé, d'un système judiciaire crédible et d'une administration qui fait de la culture de la recevabilité et du résultat son leitmotiv », a-t-il plaidé. Le Patronat ivoirien reconnaît que sous le leadership du Chef de l'État Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire a réalisé des réformes et des progrès significatifs depuis 2012. Cependant, dit-il, il existe encore des pesanteurs qui freinent le développement harmonieux du Secteur Privé en général et des PME, plus spécifiquement. « Il s'agit notamment de l'environnement fiscal, parafiscal et réglementaire encore trop contraignant pour les entreprises formelles, des lenteurs et de la complexité de certaines procédures administratives; de la multiplicité des licences d'affaires pour ne citer que ces exemples », a fait remarquer Jean-Marie Ackah.

« La Côte d'Ivoire doit se donner les moyens d'avoir des PME fortes »

La Côte d'Ivoire doit se donner les moyens d'avoir des Petites et Moyennes Entreprises (PME) fortes et des entreprises innovantes pour soutenir son développement, a souligné le conférencier. « Il est important pour notre pays d'avoir un tissu de PME dense, de PME formelles. Ces entreprises ont besoin d'un soutien en termes de renforcement des capacités et d'accompagnement. Nous appelons les structures d'accompagnement qui sont mises en place, à une présence plus forte auprès des PME, à être en mesure de les renforcer et les accompagner véritablement», a ajouté M. Ackah. Pour sa part, la CGECI promet de se donner les moyens de mieux accompagner le Secteur Privé et surtout les PME, en œuvrant aux côtés de l'État à réformer l'écosystème entrepreneurial et les structures d'appui et d'accompagnement.

« Pression fiscale trop marquée »

Le Président de la CGECI est revenu sur le grief évoqué de manière récurrente par les chefs d'entreprise : la pression fiscale. Ils la jugent trop forte. Même si le Patronat est favorable à l'amélioration des recettes fiscales pour permettre à la Côte d'Ivoire de mener sa politique de développement, il note que la pression fiscale en Côte d'Ivoire est « trop marquée». Selon Jean-Marie Ackah, en Côte d'Ivoire, la pression fiscale est à deux vitesses. « Il y a une fiscalité qui touche le secteur formel, qui touche les membres de la CGECI. Nous ne la trouvons pas assez incitative. C'est une fiscalité contraignante et trop lourde», a-t-il dénoncé. À côté, il y a une partie des entreprises du tissu économique, un grand secteur informel, qui est hors du champ fiscal, regrette le conférencier. « En Côte d'Ivoire, on a une pression fiscale qui est de l'ordre de 13%. Quand la norme fiscale régionale vise un taux de pression de 20%. Mais, nous disons qu'il y a une spécificité qui pose problème. Les études que nous avons faites à la CGECI indiquent que les entreprises du secteur formel subissent une pression fiscale que nous avons calculé à 25% minimum et entre 27 et 33% pour certains secteurs d'activités. Ces entreprises-là, ont une fiscalité qui devient lourde, presque confiscatoire ». Il nous faut une réforme fiscale audacieuse, imaginative qui permettre de déboucher sur une fiscalité en phase avec nos objectifs de développement et économique », a-t-il sollicité. Aussi propose-t-il une approche qui privilégie l'élargissement de l'assiette fiscale. « Une fiscalité souple pour les PME. Ce qui va pousser le secteur informel vers le formel», soutient Jean-Marie Ackah.

Nouveau SMIG : la position du Patronat ivoirien

Pour ce qui est de la paix sociale au sein des entreprises, la CGECI et la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) ont amorcé des discussions avec les centrales syndicales les plus représentatives, pour

s'accorder sur un nouveau SMIG et engager sereinement les discussions sur les minima catégoriels conventionnels de salaire.

Développement des compétences

Pour le Patronat, il ne fait l'ombre d'aucun doute : il y a, en Côte d'Ivoire, une inadéquation formation-emploi. « Nous voulons être un pays émergent, un pays qui a atteint un certain niveau de développement. Mais notre capital humain, notamment notre système éducatif, n'est pas aligné sur ces ambitions. Nous pensons que des efforts sont en train d'être faits pour rectifier le tir. Mais il n'est pas aligné structurellement. Dans notre pays, tout juste 10% des bacheliers viennent du système de l'enseignement technique, donc, dans la formation technique. 40% vont vers des formations de type littéraire», a développé Jean-Marie Ackah réagissant à l'une des nombreuses questions des journalistes. Puis, poursuit-il : « Nous sommes un pays qui veut s'industrialiser. Nous sommes un pays qui veut développer son agriculture. Si nous formons 10% de personnes aux métiers techniques et 40% aux métiers littéraires, nous avons une inadéquation entre la formation et l'emploi». Il a interrogé l'outil de formation qu'est le Fonds de Développement de Formation Professionnelle, en abrégé FDFP. « Nous attachons un prix important à cet outil. Nous souhaitons que cet outil qui collecte les efforts, les contributions financières des entreprises pour financer la formation professionnelle et l'apprentissage, que cette structure s'inscrive dans un fonctionnement, dans une gouvernance, qui soit en adéquation avec les entreprises qu'elle est censée servir. Pour cela, nous préconisons que cette structure soit confiée à la gouvernance de ses partenaires sociaux pour lesquelles elles existent, et qui sont ceux qui la financent, sous le regard de l'Etat qui s'assure que les choses fonctionnent bien », a suggéré Jean-Marie Ackah, brandissant la réforme de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui a « donné de bons résultats ». « Cette réforme a mis la CNPS dans une gestion, je dirais, de type privé, une gestion paritaire mettant au centre, les travailleurs bénéficiaires de la CNPS et les employeurs contributeurs. Nous pensons qu'il est bon de s'inspirer de ce qui marche et de le transposer », a, à nouveau, déclaré M. Ackah. Puis de constater : « Si le FDFP ne fonctionne pas bien, c'est en partie l'objectif d'industrialisation de la Côte d'Ivoire qui sera mis en difficulté. C'est pourquoi, il a davantage exhorté le Gouvernement à améliorer le cadre réglementaire qui régit le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP).

Crise de la COVID-19

Le Président de la CGECI s'est également prononcé sur la crise de la COVID-19. Il a indiqué que cette pandémie a été un vrai choc pour la Côte d'Ivoire et ses entreprises. D'où, la nécessité de travailler davantage pour rattraper le gap, selon lui. « Je salue la combativité des chefs d'entreprise qui a permis à la Côte d'Ivoire de limiter les dégâts face à la COVID-19 et même d'enregistrer une croissance de 2% », s'est-il félicité. Pour le conférencier, les entreprises ivoiriennes doivent apprendre à vivre avec ces crises (COVID-19, Guerre russo-ukrainienne), à les surmonter, pour en tirer de nouvelles opportunités d'affaires et de croissance pour leurs activités.

Situation sécuritaire sous régionale

La situation socio-politique et sécuritaire dans la sous-région ouest-africaine n'a pas été occultée dans les débats avec la presse. Au moins trois pays de la sous-région, Mali, Burkina Faso et Guinée, sont en proie à une situation difficile. Jean-Marie Ackah a rappelé que ces pays et d'autres sont le « marché naturel » des entreprises ivoiriennes. « Nos pays voisins, notamment ceux de l'hinterland, sont les pays d'exportation traditionnels de la Côte d'Ivoire. La situation que nous traversons se répercute sur les entreprises. A ce jour, nous mesurons sur les entreprises, qui ont une activité d'export, une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 10% du fait du blocage que ces situations ont entraîné dans les échanges avec ces pays », dixit le conférencier. « Il faut rappeler que nous avons connu une période de fermeture de frontières. Nous avons connu une période d'impossibilité de transaction financière et nous continuons de connaître une période d'insécurité, qui rend difficile le développement des affaires », s'est désolé M. Ackah, plutôt à l'aise dans le jeu de questions-réponses. Le conférencier a formé le vœu que des solutions soient trouvées aux « problèmes géopolitiques » et « politiques» de la sous-région. « Nous n'avons pas vocation à rester uniquement sur le marché ivoirien. Nous avons besoin de commercer, de travailler avec les pays de notre sous-région », a-t-il fait valoir. « Nous appelons de tous nos vœux le retour à une stabilité politique dans ces régions. Nous appelons à une stabilité sécuritaire dans ces régions. Mais d'ores et déjà, les entreprises exportatrices ivoiriennes subissent, dans une certaine mesure, dans les proportions que je viens de vous indiquer, l'impact de cette situation sous-régionale », a encore déclaré le Président Ackah.

L'édition 2023 de la Conférence Annuelle du Patronat dénommée "Le Patronat face à la presse", devrait se tenir à fin avril avec comme conférencier principal le Président Ahmed Cissé.

Journée du Secteur Privé

Le PNUD et la CGECI travaillent ensemble au développement des TPE/PME

Le Programme des Nations Unies pour de le Développement (PNUD) travaille avec le Secteur Privé Ivoirien à la création des conditions idoines pour son développement et assurer aux TPE/PME un rôle plus important dans l'amélioration de la croissance et de l'emploi.

Les résultats de deux études relatives aux défis du développement du Secteur Privé, des PME, de l'entrepreneuriat et des jeunes ont fait l'objet de discussions le 11 mai 2022, à la Maison de l'entreprise au Plateau, dans le cadre de la Journée du Secteur Privé, organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Cette journée a été présidée par la Sous-Secrétaire Générale des Nations Unies et Administratrice associée du PNUD, Madame Ushua RAO-MONARI, alors en visite officielle à Abidjan dans le cadre de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse.

Le Directeur Général de l'économie, Dr SAIN Oguié, qui représentait le Ministre de l'Economie et des Finances, a salué l'initiative de cette journée qui offre une « une occasion pour avancer résolument vers des actions additionnelles novatrices percutants, pour l'éclosion d'un entrepreneuriat dynamique qui contribue efficacement au développement du pays ». Il a souligné que si l'économie ivoirienne est dynamique et résiliente, avec un cadre macroéconomique solide, garanti par la mise en œuvre rigoureuse de politiques économiques conséquentes, le tissu économique reste dominé par des TPE/PME qui ne contribuent pas conséquemment à la formation de la valeur ajoutée. Pour compléter le tableau, il a évoqué le poids important du secteur informel. D'où les fortes attentes du Gouvernement qui espèrent que les actions et réformes identifiées dans le cadre des études diligentées et mises en œuvre devraient permettre de desserrer les contraintes majeures au développement des TPE/PME. Avant tout, Dr SAIN Oguié a souligné la nécessité de conjuguer les efforts pour offrir un environnement économique et financier meilleur, attractif pour le développement du Secteur Privé en général, des PME et de l'entrepreneuriat en particulier.

La Sous-Secrétaire Générale des Nations Unies et Administratrice associée du PNUD s'est félicitée de la qualité du dialogue public-privé promu en Côte d'Ivoire à travers le cadre de consultation inclusif qu'est le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP). Elle est persuadée que c'est la meilleure option pour initier les réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la promotion des investissements et à la transformation structurelle de l'économie. En témoigne le dynamisme du Secteur Privé Ivoirien qui est aujourd'hui un contributeur clé au développement du pays.

Atelier de sensibilisation

L'impact de la vidéo-verbalisation sur la sécurité routière

Une session d'information et de sensibilisation sur l'impact de la vidéo-verbalisation sur la sécurité routière a eu lieu à la CGECI.

Cette rencontre organisée par la commission Energie, qualité, hygiène, sécurité, environnement de la CGECI (E-QHSE) a vu la participation de 43 participants représentant le Secteur Privé ivoirien dont 48 % de femmes et 52% d'hommes.

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les entreprises du Secteur Privé sur le fonctionnement de la vidéo-verbalisation en Côte d'Ivoire, depuis le constat de l'infraction jusqu'au règlement de la contravention.

Le déploiement de la vidéo-verbalisation pour lutter contre l'incivisme sur les routes ivoiriennes qui est entré dans sa phase active le 7 septembre 2021 dans le Grand Abidjan est corrélé à des amendes qui représentent pour les usagers de la route, spécifiquement pour les entreprises, des taxes supplémentaires à payer à chaque infraction commise par leurs employés à l'usage des véhicules des entreprises et même des mises en fourrière pouvant entraver leurs activités.

En effet, dans le contexte de renforcement de la réglementation en matière de sécurité routière, la vidéo-verbalisation est un système de sanctions à distance des infractions au code de la route qui s'appuie sur les dispositifs de vidéosurveillance installés dans l'espace public.

Ainsi, dès le premier jour d'utilisation de la vidéo-verbalisation, ce sont entre 6000 et 7000 infractions qui ont été notifiées par sms à leurs auteurs (selon le préfet de police d'Abidjan, le Commissaire divisionnaire major Dosso Siaka).

Cependant à ce jour, nombreux sont les usagers qui ignorent le processus de la vidéo verbalisation, allant des infractions indexées jusqu'au règlement de la contravention.

C'est donc dans ce contexte d'incertitude que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a initié cette session pour sensibiliser les entreprises du Secteur Privé sur le fonctionnement de la vidéo verbalisation en Côte d'Ivoire.

Cet atelier a été préparé par un comité scientifique composé des membres de la sous-commission QUALITE de la commission E-QHSE de la CGECI, du Ministère du Transport, de l'OSER, la Direction Générale du Trésor, la Gendarmerie et Police et les Spécialistes dans la sécurité routière…

La session a été marquée par trois brillantes interventions à savoir :

1. Présentation de l'impact de la vidéo-verbalisation sur la sécurité routière, par M. IRIE RAPAHAEL de l'OSER.
2. Présentation de la réglementation sur la vidéo-verbalisation, par M. Daouda OUATTARA de QUIPUX.
3. Partage d'expériences en matière de prévention des risques routiers en entreprise depuis la mise en place de la vidéo-surveillance, un an après par Madame SAKO de la CIE.

De ces présentations et conformément aux objectifs fixés par cet atelier nous pouvons retenir ce qui suit :

La liste des infractions prises en compte par la vidéo-verbalisation sont :

- Le non-port de la ceinture
- L'excès de vitesse (plus de 60 KM/H)
- Le non-respect du feu rouge
- Circulation en sens inverse
- Le téléphone au volant
- Le défaut de visite technique

D'ici la fin de l'année, la vidéo-verbalisation prendra en compte plus de 15 infractions (Les conduites dangereuses, l'expiration du permis de conduire…).

Le permis à point est entré en vigueur depuis le 1er mars 2023. La CGECI a donc entrepris des actions de sensibilisations de ses membres.

Visites à Kaera Cosmetic et à Cémoi Côte d'Ivoire

Les entreprises invitées à développer leur résilience face aux crises

La mission de défense des intérêts des entreprises ivoiriennes est mise en avant au cours des visites de terrain que le Président du Patronat Ivoirien (2016-2022) entreprend dans les entreprises de divers secteurs, afin de mieux s'imprégner de leurs réalités et mieux organiser le plaidoyer auprès des autorités administratives compétentes.

L'ex-Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Jean-Marie ACKAH, avait repris début juin 2022 la tournée dans les entreprises qu'il a initiée depuis son accession à la tête de l'Organisation, mais qu'il avait dû suspendre compte tenu des crises de diverses natures ces dernières années qui se sont succédé. Il repartait sur le terrain au moment où le Secteur Privé traverse des périodes particulièrement difficiles, confronté depuis 2020 à la crise de COVID-19 et depuis février 2022 à la guerre en Ukraine, qui perturbe les plans et projets des entreprises. Ces visites de terrain qui s'étaleront sur des mois ont conduit à deux reprises le porte-voix du Patronat ivoirien à la zone industrielle d'Abidjan-Yopougon au cours du mois de juin : d'abord le 7 juin 2022 à Kaera Cosmetic, une PME industrielle à forte croissance, puis le 28 juin 2022 à Cémoi Chocolatier Côte d'Ivoire, une grande entreprise qui fait de la transformation du cacao jusqu'au produit fini commercialisé sous la marque éponyme. Ce sont deux entreprises industrielles prometteuses auxquelles l'ex-Président ACKAH a apporté le soutien du Patronat avant de les encourager à plus de résilience, afin de surmonter les épreuves difficiles, continuer à croître et préserver les emplois.

A chaque étape, il s'est imprégné de réalités de l'entreprise et cherché à mieux cerner les difficultés auxquelles elle fait face chacune dans son secteur et dans sa spécificité, afin de pouvoir mieux porter le plaidoyer en leur faveur auprès des autorités publiques.

Des profils différents pour de futurs Champions nationaux

Jean-Marie ACKAH voit en ces deux entreprises « des exemples concrets d'une transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation », qui est au cœur de la problématique du développement de la Côte d'Ivoire. Citant une étude récente, il note que pour atteindre les objectifs économiques que le pays s'est fixés, le Secteur Privé Ivoirien devra créer 5 millions d'emplois durables d'ici 2030. D'où sa grande joie de voir des entreprises bien structurées qui portent plus de 500 emplois.

La première entreprise visitée, Kaera Cosmetic, évoluant dans l'industrie cosmétique, avait tout perdu dans un incendie en 2018. Mais quatre ans après, elle est sur une pente ascendante et a des visées expansionnistes. Elle compte 600 employés en Côte d'Ivoire et dans les 32 pays au monde où ses produits sont distribués ; notamment dans

l'ensemble de l'Afrique francophone et dans des pays anglophones comme le Nigeria, le Ghana, etc. où est faite la promotion du made in Côte d'Ivoire. « C'est l'industrialisation qui créera les emplois qui vont générer une classe moyenne qui aura besoin de services et autres, qui vont venir alimenter le cercle vertueux de l'économie et faire de notre économie une économie émergente », a soutenu le Président de la CGECI. Il a traduit sa fierté de savoir que Kaera Cosmetic est portée par un jeune ivoirien, en l'occurrence le Président Directeur Général, Fodé YATABARÉ, par ailleurs Administrateur à la CGECI. Cette jeune entreprise en laquelle Jean-Marie ACKAH voit « un véritable champion africain de demain », à des résultats impressionnants en termes d'emplois, de qualifications et de prise en compte de la question du genre.

Il sera tout autant impressionné par les performances de Cémoi Côte d'Ivoire, 2e étape de sa tournée, où il a pu suivre de bout en bout le processus de transformation, de l'arrivée des fèves à la torréfaction puis au broyage et à la transformation en produits finis. La visite guidée des installations, sous la conduite du Directeur Général OUALI Lona, a permis de découvrir une entreprise agro-alimentaire qui fait de la première et la deuxième transformation du cacao, soit de la fève jusqu'à la vente du produit fini. La société a pour ambition, à partir de la Côte d'Ivoire, de couvrir tout le marché de la CEDEAO voire de l'Afrique. Depuis 2018, Cémoi Côte d'Ivoire exporte vers des pays comme le Mali, le Burkina, le Sénégal, la Guinée, le Cameroun, le Rwanda, etc. Avec des infrastructures de pointe, l'entreprise qui est certifiée ISO 22 000 (Système de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires) met sur le marché des produits de la même qualité que l'Europe où elle exporte.

De fait, cette chocolaterie qui a ouvert en 2015 est la filiale ivoirienne du groupe Cémoi, premier chocolatier français qui emploie plusieurs centaines d'Ivoiriens et travaille avec une centaine de coopératives des producteurs labélisées cacao durable. La société transforme entre 70 000 et 100 000 tonnes de cacao par an. « Les pâtissiers n'ont pas besoin de s'approvisionner à l'extérieur ; nous produisons de la pâte à tartiner à leur intention avec toute la qualité et la technicité nécessaires», insiste le CEO OUALI Lona qui pense qu'il faut développer davantage le label Côte d'Ivoire.

Des difficultés communes ou spécifiques aux entreprises

Mais derrière ces bons résultats, ces entreprises « modèles » font face à d'énormes difficultés, dans ce contexte de relance économique post-COVID-19 sapée par la guerre en Ukraine qui crée de nouvelles contraintes. « En tant qu'Organisation patronale, la meilleure façon de soutenir l'Etat dans la mise en œuvre de sa vision de transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, c'est de porter à son attention tous les éléments pouvant constituer une entrave à l'atteinte de cet objectif. Les points critiques, les points d'amélioration à prendre en compte pour une réussite de cette politique », a souligné le Président de la CGECI, qui a tout de suite instruit le Directeur Exécutif Stéphane AKA-ANGHUI d'organiser des rencontres avec les autorités compétentes pour traiter des questions qui lui paraissaient urgentes. La compétitivité des entreprises en dépend et il faut agir vite.

Ces points identifiés tout le long des échanges qu'il a eus avec les chefs d'entreprise ont trait à la flambée des prix des matières premières, en lien avec l'inflation galopante due à la hausse des coûts du carburant causée par la guerre en Ukraine, à l'étroitesse du marché ou à des problèmes de logistique. « Avec la crise des matières premières, l'approvisionnement est très difficile à faire et nous avons dû mettre en place un plan de résilience. Nous essayons de trouver des solutions mais nos résultats sont beaucoup affectés. Les coûts de revient sont beaucoup impactés, vu que la matière première a augmenté. Nos produits étant destinés à des consommateurs qui n'ont pas assez de moyens, nous ne pouvons pas refléter l'inflation sur les prix. Ce qui affecte la rentabilité de nos produits », a déclaré Fodé YATABARÉ, le PDG de Kaera Cosmetic.

Pour sa part, le Directeur Général de Cémoi Côte d'Ivoire s'est beaucoup appesanti sur des difficultés de marché et de logistique. Si l'entreprise se réjouit d'avoir accès à un marché aussi important que celui de la CEDEAO, le manager déplore des difficultés d'application des textes communautaires au niveau de certains pays. Son entreprise est obligée de se battre, avec l'appui de l'Etat et du Patronat, pour sauter les verrous dans ces pays. « Il faut une forte volonté politique pour obtenir le respect des règles communautaires signées par les différents pays pour que nous puissions vendre nos produits dans l'espace CEDEAO puis dans toute l'Afrique », interpelle OUALI Lona.

Au plan national, il appelle l'Etat à mettre en place une politique volontariste de promotion de la consommation locale du chocolat, comme ce fut le cas pour le café. Cela apporterait beaucoup, dit-il, à l'industrie locale de transformation du cacao, aux producteurs et à l'Etat. L'ambition de Cémoi est de « faire de la terre du cacao, une terre de chocolat ».

3000 tonnes de marchandises bloquées au Port d'Abidjan

Sur un autre tableau, il a pointé un problème conjoncturel de logistique qui perdure au Port d'Abidjan, né de la crise de COVID-19 et relatif à la disponibilité des conteneurs. 3000 tonnes de marchandises conditionnées dans 133 conteneurs y sont stockées et ne peuvent pas partir ; ce qui constitue un « très gros manque à gagner » pour le transformateur de cacao. « Quand on ne vend pas, on ne gagne pas d'argent, et cela dure déjà des mois et nous avons peur qu'il s'étende. La situation est préoccupante même si ce n'est pas un problème spécifique au Port Autonome d'Abidjan (PAA). Un deuxième terminal à quais qui va ouvrir va permettre de régler les problèmes d'engorgement mais il va falloir régler le problème de l'entrée du port. Une industrie ne peut pas se développer sans la logistique », interpelle le DG de Cémoi Côte d'Ivoire.

Pour résorber ces questions, le Président de la CGECI envisage la création d'un club des exportateurs de la CGECI, qui travaillera de concert avec les administrations concernées à la levée des difficultés parfois d'ordre administrative qui plombent la compétitivité des entreprises ivoiriennes. Il a salué dans ce sens la mise en place de Côte d'Ivoire Export, l'agence d'exécution de l'Etat pour ces questions qui n'est pas encore opérationnelle. Il déplore par exemple des clauses administratives qui imposent à une entreprise en croissance comme Cémoi Côte d'Ivoire de disposer au moins un an à l'avance de contrat pour disposer de fèves à transformer. Ce qui constitue un frein pour saisir des opportunités qui arrivent à tout moment sur de nouveaux marchés à couvrir et qui ne peuvent attendre. Dans ces conditions, l'entreprise est obligée de garder la tutelle française à laquelle elle soutire des contrats de temps en temps pour couvrir ses besoins.

Sur des questions relatives à la qualité de la main d'œuvre, Jean-Marie ACKAH a levé un coin du voile sur des initiatives du Secteur Privé visant à trouver des solutions durables aux problèmes que rencontrent les entreprises. L'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire (UGECI) travaille à la mise en place d'un centre de formation technique de 6 à 7 milliards FCFA pour les métiers industriels. Ce projet sera mis en œuvre dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC), qui finance un programme de création de de centres de formation techniques spécifiques orientés vers la formation professionnelle des entreprises de différents secteurs.

TRANSCAO NÉGOCE

Avant tout propos, je tiens à présenter tous mes vœux de succès, bonheurs et prospérités à son Excellence Monsieur le Président de la République, ainsi qu'à Monsieur le 1er Ministre, à l'ensemble du Gouvernement Ivoirien, au Patronat Ivoirien, et à tous les acteurs du développement de la Cote d'Ivoire. Mes vœux tout particuliers aux lecteurs de la Tribune du Patronat.

M. CISSÉ ABOUBACAR
Administrateur Directeur Général
de TRANSCAO NEGOCE

Pour rentrer dans le vif du sujet qui est relatif à la présentation de **TRANSCAO Négoce**, permettez-moi de dire qu'avec le retour au système de Stabilisation de la filière café cacao décidé par le Gouvernement Ivoirien le 28 décembre 2011, de profondes réformes de la chaine de commercialisation, aussi bien intérieure qu'extérieure, ont été entreprises par **le Conseil Café Cacao** pour identifier et déterminer tous les acteurs et postes de coûts allant de l'achat bord champs aux ports de déchargement d'Abidjan et de San Pedro. Cet exercice visait à maitriser toute la chaine des valeurs du circuit de commercialisation de ces deux (2) produits agricoles en vue de définir un prix minimum rémunérateur garanti pour le Producteur.

Malheureusement, en dépit des efforts du **Conseil Café Cacao** et des sacrifices consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire pour atteindre cet objectif, certains opérateurs intermédiaires déloyaux évoluant entre les producteurs et les exportateurs se livrent à des pratiques spéculatives. Ces pratiques visent à profiter des producteurs en achetant en dessous du prix bord champs fixé et des exportateurs en imposant des primes supplémentaires sur le prix à la vente à l'entrée des usines de conditionnement. Cette situation provoque une réelle perturbation dans le respect de la structure des coûts établis par le **CCC** pour un bon fonctionnement de la chaine des valeurs et des mécanismes de commercialisation indispensable pour la stabilisation de cette filière.

Pour faire face à ce contexte et en appui au **Conseil du Café Cacao**, la **Société TRANSCAO Négoce**, créée depuis le 18 octobre 2019 s'est donnée pour objectifs de contribuer à réguler les flux physiques, à faire respecter le prix minimum fixé par le gouvernement ivoirien et à participer à la bonne fluidité de la commercialisation intérieur et extérieur du Café-Cacao.

Les actions de **TRANSCAO Négoce** visent essentiellement à permettre aux producteurs de bénéficier d'un meilleur revenu dans le cadre de leurs activités. Elles visent aussi, à les aider à améliorer leurs conditions de vie sociale, à travers une assistance et un appui dans des projets de développements communautaires socio-économiques en milieu rural.

TRANSCAO Négoce fait également, de la prospection sur les marchés Traditionnels et nouveaux afin de nouer des partenariats commerciaux ayant un intérêt pour le café - cacao et les producteurs de Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, **la Société TRANSCAO Négoce bénéficie d'un riche carnet d'adresses et est en relation permanente sur tous les continents avec de nombreux partenaires. En outre, elle bénéficie des certificats UTZ et Rain-Forest et des autorisations d'exportation FDA des USA et de certains pays de l'est et de l'Orient.**

Aussi, depuis le 04 janvier 2023, **TRANSCAO Négoce** en partenariat avec le **CATN, Acheteur de café-cacao agréé par le CCC**, s'est rapproché d'avantage des Producteurs par le démarrage de son déploiement en milieu rural à travers la mise en service progressive de ses **Centres de Collecte dans les zones de production de Daloa, Meagui, Gueyo, Buyo Abengourou et Aboisso.** Cela afin de mieux nous imprégner de leurs véritables difficultés dans la vente de leur production agricole et de rechercher de façon collégiale avec tous les acteurs au développement de ces localités respectives, des solutions appropriées à soutenir.

TRANSCAO Négoce est une société d'exportation de café-cacao et elle dispose de deux (2) usines de conditionnement,(Abidjan-San Pedro), de 9 centres d'achats et de 10 magasins de collectes primaires couvrant l'ensemble de la zone de production.

Enfin, il faut noter que L'Administrateur Directeur Général que je suis, a été nommé depuis le 08 Janvier 2020. Je suis entouré d'une équipe de cadres dynamiques et de collaborateurs ayant une parfaite maitrise et bonne expérience des métiers de la filière du café – cacao. Avec un effectif d'une cinquantaine d'employés, TRANSCAO Négoce ambitionne se positionner comme un des acteurs majeurs de la filière café - cacao en Côte d'Ivoire.

LOCATION DE SALLE
BUSINESS CENTER

Pour l'organisation de tous vos évènements professionnels, La Maison de l'Entreprise vous offre un cadre adéquat et approprié avec toutes les commodités techniques, technologiques et un personnel à l'écoute de vos besoins.

SALLE	SURFACE	MISE EN PLACE		
	M²	STYLE «U»	STYLE «THEATRE»	STYLE «BANQUET»
JEWELS	280	70	200	140
MERCURE	105	30	100	50
AUBERAUSE	60	15	50	30
EMERAUDE	60	20	50	30
MEZZANINE SUD	362	60	250	200

NOS OFFRES

Classique

→ Paper board
→ Ecran de projection
→ Sonorisation

* Possibilité de visionconférence

-30% de **réduction** sur les **prix** pour tous les **adhérents**

Business

→ Paper board
→ Ecran de projection
→ Stylo
→ Bloc note
→ Eau minérale

* Possibilité de visionconférence

→ Salle
→ Une pause-café normale le matin
→ Un repas complet (entrée, plat de résistance, dessert)
→ Une pause-café normale l'après midi

Nous transformons vos budgets en évènements inédits !

CGECI CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE "Le Patronat Ivoirien"

+225 27 20 33 02 37 +225 07 07 90 40 15

CGECI Academy et REF22

Les chefs d'entreprise francophones explorent les possibilités de partenariats

Le forum annuel de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI Academy) a eu lieu les 27 et 28 octobre 2022, à Sofitel hôtel Ivoire, couplé avec la 2ème Rencontre des entrepreneurs francophones (REF22) réunis au sein de l'Alliance des Patronats Francophones (APF).

Les travaux de la CGECI Academy-REF22 ont démarré en présence du vice-président de la République, Tiemoko Meyliet Koné, qui a invité les participants à réfléchir sur les politiques et stratégies susceptibles de valoriser au mieux le potentiel des entreprises africaines, tout en créant de la richesse pour tous, et de façon durable. Son point de vue, c'est que « les partenariats sont indispensables aujourd'hui pour permettre aux entreprises africaines d'acquérir les moyens et les capacités suffisantes pour relever les défis. » Cela s'impose parce que les investissements massifs nécessaires pour atteindre ces objectifs ne peuvent être assurés par les États qui ont besoin d'un Secteur Privé fort et dynamique, doté des capacités financières, managériales et technologiques adéquates pour relever le défi.

C'est pourquoi Tiemoko Meyliet Koné a jugé pertinent le thème : « Quels partenariats pour valoriser le potentiel des entreprises en Afrique? », approprié dans le contexte actuel des économies africaines, pour la plupart engagées dans des programmes ambitieux pour la transformation structurelle et l'émergence de l'économie.

M. Jean-Marie Ackah, a interpellé la communauté économique francophone ainsi rassemblée sur le risque de stagflation qui fait désormais planer de lourdes menaces sur les économies mondiales, en lien avec la multiplicité des chocs au plan international et régional. Pour parvenir à surmonter ces crises, a affirmé l'ex président du Patronat ivoirien, les entreprises africaines, dont celles francophones, n'ont d'autre choix que de nouer des partenariats forts ou rénovés avec des entreprises d'autres horizons.

« Les entreprises du Continent doivent changer d'échelle, monter en puissance dans les différentes chaînes de valeur en développant diverses formes de coopération et d'alliances pour être en mesure d'adresser le vaste marché d'un milliard trois cents millions de consommateurs potentiels qu'offre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Cependant, les entreprises africaines accéléreront leur croissance et leur réussite en s'alliant également aux entreprises d'autres contrées de par le monde », a-t-il soutenu.

Pour Jean-Marie Ackah, la REF22, qui mobilise à Abidjan les entrepreneurs francophones, « offre l'opportunité d'explorer les différentes possibilités de partenariats à nouer entre entreprises de l'espace francophone, ainsi que les synergies à construire entre entreprises locales et entreprises de cet espace sur des secteurs à fort potentiel comme l'agriculture, l'agro-industrie, l'économie numérique, les industries structurantes et les services. » Il a souligné l'importance pour les entreprises de l'espace francophone de transformer le vieux rêve d'un espace économique francophone intégré en réalité palpable, et de passer des partenariats déséquilibrés et léonins à des partenariats win-win. « Il ne s'agit plus simplement de sous-traitance, mais de co-traitance entre entrepreneurs se respectant mutuellement et se faisant confiance », insiste l'ancien président de la CGECI.

Pour ce qui le concerne, le président de l'Alliance des patronats francophones (APF), Geoffroy Roux de Bezieux, a indiqué que les entrepreneurs francophones avaient choisi d'emprunter leur propre chemin et qu'ils continuaient de le penser à travers cette deuxième édition de la REF. « Quelque chose de puissant que nous construisons sur des liens durables, des liens solides entre nos économies, des liens de cotraitance et non plus des liens de sous-traitance. Des liens solides entre les peuples, pour rendre prospères nos économies et nos Etats», a déclaré le président de l'Alliance.

Il a relevé que la rencontre se tenait, au plan géopolitique, dans un contexte où le monde est confronté à des tensions sans précédent depuis une cinquantaine d'années au plan mondial. Il note que ce qui se dessine aujourd'hui, c'est le retour à la logique de guerre de blocs avec des conséquences économiques très lourdes, en particulier pour les pays les plus fragiles. « Les blocs n'ont pas les mêmes conceptions des affaires ni du respect du droit international mais la francophonie économique peut faire entendre une voix différente, un modèle économique et de marché différent, une singularité. Nous voudrions tracer notre propre chemin et le contexte géopolitique, plus que jamais, nous appelle à faire le choix du collectif, car c'est ensemble qu'on va être forts, qu'on va faire entendre notre voix sur la scène internationale et éviter de choisir un bloc ou un autre », a soutenu le Français.

Il a affirmé son optimisme, d'autant plus qu'ils ont une chance en or qui s'appelle la francophonie qu'ils ont en commun. Pour y arriver, il a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur la formation qui permettra aux économies de développer leur compétitivité et la circulation des biens et des personnes. A ce sujet, il a reconnu que la France, son pays, a un grand travail à faire pour arriver à la création du visa d'affaire francophone qui devrait permettre de faire un grand pas dans la redynamisation des liens économiques entre les Etats et entre les acteurs économiques. En tout cas, Geoffroy de Bezieux - qui a interpellé séance tenante le Ministre français délégué auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, Olivier Becht – se donne jusqu'en mai 2023, à la prochaine REF prévue au Québec, pour résoudre ce sujet.

Conférence inaugurale

Louise Mushikiwabo, SG de l'OIF : « Pas de francophonie de l'avenir sans la francophonie économique »

Malgré son agenda très chargé, en raison des préparatifs du sommet des Chefs d'Etats qui devait se tenir trois semaines plus tard à Tunis, la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, a pris part aux travaux de la CGECI Academy/REF 2022 qui a mobilisé à Abidjan, fin octobre 2022, des centaines de chefs d'entreprise de l'Alliance des patronats francophones, association que l'OIF soutient depuis sa création en mars 2022 à Tunis. C'est d'ailleurs cette ancienne Ministre des Affaires étrangères du Rwanda qui a dit la conférence inaugurale au cours de laquelle elle a livré sa vision de l'avenir de la francophonie. Elle a pris part, fin août 2021 à Paris, à la première Rencontre des Entrepreneurs Francophones à Paris au cours de laquelle l'Alliance a été pensée et elle est convaincue que l'option de la diversité, qui a permis de passer de 10 à une trentaine de patronats présents à Abidjan, est un gage de réussite. « La force de la Francophonie, c'est surtout sa diversité. L'OIF soutient la multiplication des échanges entre les partenaires économiques de l'espace francophone », affirme-t-elle. A ce titre, elle appelle les hommes et femmes d'affaires membres de l'Alliance à être plus ambitieux, eux qui incarnent la réalité, l'ambition et l'audace de l'espace francophone. Elle leur a demandé d'œuvrer à faire en sorte que l'Alliance, ce réseau international constitué de chefs de grandes et de petites entreprises de l'espace francophone, soit productive, active et performante.

Elle s'est félicitée de savoir que les premiers livrables issus des 7 groupes de travail eurent été disponibles pour être présentés au cours des travaux, notamment le projet de visa d'affaires francophone, le tableau de bord des économies francophones avec la note de conjoncture trimestrielle, la cartographie des investissements dans l'espace francophone, la mise en place d'un label francophone de gouvernance d'entreprises durables, etc. A son sens, la francophonie économique existe sous l'impulsion d'un vaste réseau de partenaires, de groupements professionnels et d'associations patronales, des réseaux dont la puissance, la force de mobilisation et l'expertise aux cercles concentriques existants regroupés d'intérêts similaires ou pas. « L'OIF partage avec eux l'aspiration des entreprises à atteindre un niveau de développement technologique et social ainsi qu'une qualité environnementale en phase avec le développement durable de l'Agenda 2030 », affirme Louise Mushikiwabo.

Au 21e siècle, souligne-t-elle, les entreprises sont plus engagées que jamais dans les transitions en cours, leur rôle ne se limite pas aux seules échanges marchandes. Aussi, les occasions de collaborer pour atteindre des objectifs hérités de la transition énergétique, numérique et environnementale ne manquent pas. « L'OIF est là pour encadrer ces opportunités d'affaires et vous servir de guide tant elles méritent, ces opportunités, d'être toutes valorisées», assure la SG de l'OIF qui relève que le continent africain en particulier présente de nombreuses occasions d'investissement, étant aujourd'hui l'une des régions les plus dynamiques de la francophonie en termes d'innovation numérique et de croissance démographique, donc d'opportunités d'affaires.

Priorités : développement, emploi et entrepreneuriat

Elue en 2018 à Erebane en Arménie avec comme mandat de repenser l'Organisation

Internationale de la Francophonie (OIF) après 50 ans d'existence, la Secrétaire Générale n'a plus de doute, après plus de quatre ans à son poste, que la francophonie de l'avenir tant rechercher et imagée « ne peut exister sans la francophonie économique. » Elle a expliqué que l'appui de l'OIF s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie économique 2020-2025 de la francophonie que les Ministres francophones ont arrêtée. Cet appui, elle en fait d'ailleurs une priorité de son mandat, en promouvant l'entrepreneuriat et le développement de la francophonie économique. « Vous qui êtes ici venant de tous les coins du monde francophone, vous agissez au quotidien en faveur de la concrétisation de cette ambition, vous soutenez l'économie de votre pays, vous êtes des pourvoyeurs de fonds. Cela est important pour le monde francophone. Lorsque vous sortez de terre un projet dans votre village natal et que vous dynamisez l'emploi localement, vous faites vivre la francophonie économique », s'est adressé la Secrétaire Générale de l'OIF aux patrons d'entreprises.

La Rwandaise soutient que les attentes sont d'autant plus grandes vis-à-vis des patronats constituant la francophonie économique que l'emploi est la priorité de la jeunesse francophone que l'OIF a consultée au cours de cette année 2022.

La problématique de l'accélération de l'emploi devient cruciale dans les Etats de l'espace francophone, où les populations sont extrêmement jeunes pour la plupart ; et aux côtés des Etats et Gouvernements, le Secteur Privé a un rôle éminemment important à jouer afin de relever le défi. « Dans la majorité des pays de l'espace francophone (nous sommes aujourd'hui 88 Etats et Gouvernements), surtout dans l'hémisphère sud, la jeunesse représente presque 70% de la population, explique Louise Mushikiwabo. Nous avons donc du travail économique à faire et à faire ensemble. Quand on est contributeur à l'économie d'un pays, on est créateur d'emplois »

Comment l'OIF soutient et appuie les actions des chefs d'entreprise

La francophonie de l'avenir qu'elle éprouve de la fierté à représenter est une francophonie de la langue française qui croit vite avec les langues maternelles, les langues nationales, avec plusieurs langues du monde. Elle relève que « nous sommes aujourd'hui dans cette francophonie décomplexée mais qui veut plus de syntaxes. » Elle se décrit elle comme une francophone décomplexée, qui vient d'un pays qui a quatre ou cinq langues officielles; elle a grandi francophone, puis a fait ses études aux Etats Unis d'Amérique.

La Secrétaire Générale de l'OIF présente la francophonie économique comme une organisation interGouvernementale constituée de 88 Etats et Gouvernements repartis sur cinq continents, avec des pays parmi les plus industrialisés de la planète, d'autres qui sont résolument sur la voie de l'émergence et d'autres encore en voie de développement. Et encore d'autres parmi les pays les moins avancés du monde. Elle souligne que si l'espace est marqué par des dissonances, chacun des pays membres a d'énormes richesses à offrir et d'opportunités à saisir pour créer de la richesse et des emplois décents.

> ***Vous qui êtes ici venant de tous les coins du monde francophone, vous agissez au quotidien en faveur de la concrétisation de cette ambition, vous soutenez l'économie de votre pays, vous êtes des pourvoyeurs de fonds. Cela est important pour le monde francophone. Lorsque vous sortez de terre un projet dans votre village natal et que vous dynamisez l'emploi localement, vous faites vivre la francophonie économique***

Cela, la Chine, la Corée du Sud, la Turquie et d'autres encore – aujourd'hui à l'offensive sur le Continent - l'ont compris dans leur volonté de conquérir les marchés de l'espace francophone, surtout en Afrique. Tous ces pays savent donc ce qu'ils veulent en Afrique, ils ont la certitude que l'espace économique francophone constitue un formidable marché et un vaste réseau d'expertise, avec tant de filières existantes et d'autres qui sont encore à développer. « Un espace où il se côtoie des diversités d'expertises, de modèles de développement et de capacité d'innover ; un ensemble qui produit 16% du PIB mondial et tient 14% des ressources minières et énergétiques et fournit 20% du commerce des marchandises dans le monde. C'est cela l'espace francophone. »

A juste titre, relève Louise Mushikiwabo, un rapport du Fonds Monétaire International (FMI) présente les Etats francophones comme ceux ayant les plus forts taux de croissance projetés en 2023 malgré la crise économique dans le monde, notamment la Côte d'Ivoire et d'autres pays de l'espace francophones comme la RDC, le Benin, le Rwanda, le Sénégal… Selon elle, l'espace francophone présente des opportunités énormes que la Francophonie, c'est à dire l'OIF, la branche exécutive et des opérateurs de la francophonie comme l'Association des Maires Francophones (AMF), l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), a pour rôle d'identifier et contribuer à développer. Il s'agit pour l'OIF de renforcer ces opportunités, de servir de facilitateur notamment économique et mettre les partenaires en présence, d'aider à consolider l'environnement des affaires, et de créer des conditions optimales pour conclure des contrats.

« Toute entreprise aujourd'hui, quoiqu'elle vende, doit prendre en compte les aspects culturels d'un marché, les affinités technologiques et les pratiques locales ; elle doit pouvoir parler à sa clientèle dans une diversité d'expression et cela passe d'abord par la langue. Le fait pour tous de parler la langue française, troisième langue en usage dans les milieux économiques et commerciaux dans le monde, est donc un atout dont il faut profiter et l'OIF soutient pleinement les initiatives dans ce sens.

Ce que l'OIF fait avec les entrepreneurs

En économie, soutient la secrétaire générale, l'OIF a une valeur ajoutée qui se situe dans la mise en relation au niveau des opérateurs politiques et économiques, dans la facilitation des affaires et dans l'accès à l'intelligence économique. Pour y arrive, elle dispose depuis novembre 2020 d'une nouvelle stratégie économique visant une prospérité durable, une mondialisation plus équitable et la résiliente du monde économique francophone. Cette stratégie qui a pour fondement l'emploi, l'insertion professionnelle et entrepreneuriale fixe 5 axes d'intervention. D'abord favoriser les échanges économiques et les investissements avec des missions commerciales pour connecter des entreprises. Ensuite, stimuler la croissance de jeunes entreprises ; puis capitaliser sur l'économie numérique ; et miser sur des politiques publiques fortes en économie et en finance ; et enfin, valoriser l'expertise francophone pour le développement et la prospérité.

> ***Toute entreprise aujourd'hui, quoiqu'elle vende, doit prendre en compte les aspects culturels d'un marché, les affinités technologiques et les pratiques locales ; elle doit pouvoir parler à sa clientèle dans une diversité d'expression et cela passe d'abord par la langue. Le fait pour tous de parler la langue française, troisième langue en usage dans les milieux économiques et commerciaux dans le monde, est donc un atout dont il faut profiter et l'OIF soutient pleinement les initiatives dans ce sens***

Lorsque l'OIF aide à créer ou à consolider les institutions de l'état de droit, elle aide à lutter contre la corruption, à améliorer le cadre législatif. Nous contribuons à établir un climat apaisé, sécurisé, attractif, propice à l'investissement, apte à fournir des garanties, à engager des partenariats d'affaires, propice donc au développement économique. C'est pourquoi , explique la Rwandaise, l'OIF fait la promotion d'un environnement des affaires stable par l'amélioration des systèmes juridiques et la simplification des procédures, en appuyant notamment l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). A son sens, il s'agit là d'un outil considérable de simplification, un levier à même de favoriser le commerce, l'intégration économique entre les pays d'Afrique francophone, et plus largement entre pays de tout l'espace francophone. Déduction : il y a une véritable construction du droit des affaires en français qui est en train de se faire et les chefs d'entreprises sont appelés à s'y associer car directement concernés. « Qui mieux que vous en effet, hommes et femmes d'affaires, mesurent l'importance de pouvoir signer des contrats dans une langue qu'on comprend et de pouvoir plaider devant des juridictions qui vous comprennent ? », a interrogée la secrétaire générale de l'OIF.

L'appui à l'intégration économique et à la valorisation des initiatives

En outre, l'OIF soutient les efforts d'intégration économique régionale, les zones de libre-échange comme la ZLECAf, en fournissant des compétences aux administrations publiques des pays concernés dans notre partenariat avec la commission de l'Union africaine. Elle appuie des chaines de valeur commerciale en favorisant des opportunités d'affaires entre les entrepreneurs, dans des secteurs d'activités connexes, par des missions économiques et commerciales plurilatérales. Les deux premières éditions ont eu lieu cette année même au Vietnam et au Cambodge, dans l'espace francophone de l'Asie du sud-est, au Gabon en Afrique centrale et au Rwanda en Afrique de l'Est.

Sous un autre angle, l'OIF soutient l'application des normes techniques pour accéder à la durabilité et à la qualité des produits et services des entreprises, grâce au réseau de normalisation de la francophonie. Elle encourage l'adoption des comportements au titre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour mieux respecter les droits des employés, protéger l'environnement et adopter des modes de production plus durables.

Aussi, en formant aux métiers du numérique avec son programme " Déclic ", pour Louise Mushikiwabo, l'OIF renforce également les capacités des jeunes et des femmes (par la formation continue et des emplois qualifiés); par exemple à travers le projet Déclic en opération ici en Côte d'Ivoire. Jusqu'ici, 1300 jeunes professionnels ont été formés dans le cadre d'un programme qui a débuté pendant la pandémie de COVID-19, dans les secteurs de la gestion des données, du pilotage des objets connectés, de l'intelligence artificielle, de la robotique et des technologies financières, dans 13 pays de l'espace francophone. Enfin, l'organisation s'emploie à inscrire l'espace économique francophone dans la révolution numérique, aide au renforcement des écosystèmes nationaux pour faciliter le développement d'une société dans la formation ouverte, accompagne les acteurs de l'innovation dans la démarche de valorisation de leurs initiatives.

CGECI BPC 2022

Madame Yao Colombe remporte le Grand Prix

Les résultats de la CGECI Business Plan Competition (CGECI BPC) édition 2022, comme il est de tradition, ont été rendus publics dès le premier jour du forum économique du patronat ivoirien, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue en fin de journée du 27 octobre 2022 au palais des congrès du Sofitel hôtel Ivoire de Cocody. Le jury dirigé par Mme Prunelle Kouakou, Directrice Générale de Fin'elle, a en effet livré les résultats de ses délibérations, dans le cadre de la 10e édition de la CGECI Academy, qui se tenait concomitamment avec la Rencontre des entrepreneurs francophones (REF).

Le grand prix de la CGECI BPC 2022 a été remporté par Mme Yao Colombe épouse Djirebo, une conseillère en finance personnelle et en gestion de patrimoine, avec son entreprise Smartfin Patrimoine. Celle qui devient la troisième femme à remporter ce prix, en 8 éditions, après Patricia Zoundi, aujourd'hui présidente Mouvement des PME (MPME) et Florence Koné, la promotrice du Festival des grillades, a présenté un programme de gestion destiné aux particuliers souhaitant mieux gérer leurs finances personnelles.

Elle a reçu du sponsor leader de la CGECI Academy 2022, IFG exécutive éducation Afrique, un certificat de digital MBA et son prix d'une valeur de 10 millions FCFA le lendemain 28 octobre, dans la salle du palais des congrès, au cours du diner clôturant la 10e édition de la CGECI Academy.

En dehors du Grand Prix, 6 prix sectoriels ont été décernés à d'autres lauréats comptant parmi les 22 finalistes sélectionnés suivant un processus assez rigoureux, sur un millier de dossiers enregistrés. Ainsi, Edi Abé Valaire a remporté le prix du secteur Energie avec Bio-éthanol, son entreprise spécialisée dans la production de bio-comestibles à partir de déchets liquides de manioc, pour la fabrication d'une énergie propre, moins chère et sans risque d'explosion. Il reçoit, en plus de l'enveloppe de 3 millions FCFA de la CGECI, un certificat RSE développement durable d'IFG exécutive éducation Afrique, pour une formation.

Le prix du secteur Agribusiness est revenu à Coulibaly Camara Sayone, avec son entreprise Baba Group, une unité semi industrielle de production et de commercialisation de plantes aromatiques et médicinales d'Afrique sous forme de sachets infusettes. Pour ce qui concerne le Prix de l'Entrepreneuriat Féminin, il a été enlevé par Tolou Irié Anne-Mireille de Dissoa Cajou, une marque issue de la ligne de transformation de la noix de cajou exclusive de la société Coub CA Cocodibo, une coopérative de production et de distribution de la noix de cajou.

Aussi, Ekra Loic Hervé de Greenfield SARL s'est vu attribuer le Prix sectoriel Industrie. Son entreprise est spécialisée dans la production et la commercialisation de jus 100% naturel sans ajout de sucre ni d'eau et de conservateur, conservé dans des emballages recyclables. Le prix du secteur Services a été enlevé par Delas N'dri, avec sa société Willizqui aide à réaliser des économies jusqu'à 30% du coût sur les opérations d'achat de véhicules neufs ou d'occasion (au comptant ou à crédit), de location par des entreprises ou des particuliers. Elle aide également à vendre ses véhicules d'occasion sans stress. Quant au Prix sectoriel des TIC, il a été attribué cette année à Kouakou Max-William de 3DEV group, qui est un projet calculateur automatique de recettes de taxis- compteurs, c'est-à-dire un outil de suivi et de gestion à la disposition des propriétaires de taxi.

La marraine de la promotion 2022 des lauréats de la CGECI BPC 2022, Mme Florence Koné, l'initiatrice du festival des grillades, a prodigué des conseils à ses filleuls invités à faire montre de courage, de résilience, de ténacité et de créativité pour surmonter les difficultés de tout ordre qui jalonneront leur chemin. La directrice de société conseille aux lauréats - avec lesquelles elle a partagé son expérience personnelle de l'entrepreneuriat - de définir leur vision et les objectifs de leurs entreprises de façon mesurée dans le temps, et de développer une confiance en eux-mêmes s'ils veulent assurer la pérennité de leurs activités.

PANEL DE HAUT NIVEAU

Des Ministres présentent les opportunités d'investissements en Côte d'Ivoire

La conférence « Investir en Côte d'Ivoire » a servi de cadre pour dresser l'essentiel de la cartographie des investissements en Côte d'Ivoire.

Des Ministres en charge de missions de développement ont entretenu les chefs d'entreprise francophones sur les opportunités d'affaires dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'économie numérique ainsi que des bâtiments et travaux publics. En introduction, le Premier Ministre Patrick Achi, a livré les grandes lignes du document de stratégie dénommé Côte d'Ivoire 2030 ou Côte d'Ivoire solidaire, qui a donné par la suite le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, avec un certain nombre de secteurs stratégiques clés identifiés comme étant ceux qui tireront durablement la croissance au-delà de 5% pendant les 10 années qui suivront. C'est la déclinaison en projets de ce programme que les Ministres ont présenté à tour de rôle.

Des opportunités majeures dans le secteur de l'agro-industrie

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, Souleymane Diarrassouba, a indiqué qu'à fin 2021 le secteur industriel représentait 21,3% du PIB, avec un taux de croissance de 9% en moyenne de 2010 à 2020 contre 20,1% pour le secteur agricole. Au niveau de la politique industrielle nationale, sept (7) clusters ont été identifiés agro-industrie, textile, matériaux de construction, industrie pharmaceutique, emballage ou packaging, chimie et plasturgie, pièces de rechange automobile. Mais le cluster prédominant reste l'agro-industrie, avec une agriculture qui fournit 40% à 70% des recettes d'exportation. Dans le cadre du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2), neuf (9) agropoles sont à développer sur l'ensemble du territoire national, afin de créer des zones de compétitivité dans les régions.

Dans le domaine des ressources halieutiques, Souleymane Diarrassouba a affirmé que les besoins sont importants dans un pays comme la Côte d'Ivoire qui est un grand consommateur de poisson, qui importe 86% de ses besoins en produits halieutiques. Ce qui occasionne des sorties de devises de plus de 400 milliards FCFA par an. Pour faire face à cette problématique, le Gouvernement a bâti un plan stratégique de développement aquacole qui devrait permettre, à l'horizon 2030, de produire localement 500.000 tonnes de poissons.

Représentant également le Ministre de l'Agriculture et Développement durable, Kobenan Kouassi Adjoumani, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a indiqué qu'au niveau des produits de rente agricoles, l'ambition est d'accélérer la transformation locale surtout du cacao dont la Côte d'Ivoire est premier producteur avec 2,2 millions de tonnes l'an. Avec toutes les mesures incitatives mises en place dans ce cadre, le taux de transformation est monté à 30% mais l'objectif reste d'arriver, à l'horizon 2030, à 50% de taux de transformation locale. C'est le cas également pour la noix de cajou, dont le taux de transformation est seulement de 14,5% de la production nationale estimée à un million de tonnes. D'ici fin 2022, ce taux devrait monter à 20% et sur la base de conventions déjà signées, avec les unités en cours d'installation, la capacité de transformation locale devrait s'accroitre considérablement à l'horizon 2023.

Pour ce qui concerne le caoutchouc, Souleymane Diarrassouba a indiqué que la Côte d'Ivoire a une production estimée à un million de tonnes, avec un taux de 70% pour la première transformation, l'objectif étant d'arriver à 100% en 2027 et de faire la deuxième transformation qui consistera à

produire de la pneumatique, des gants, etc. « Un appel est lancé à tous les opérateurs économiques », s'est adressé le Ministre Diarrassouba aux chefs d'entreprise francophones, soulignant qu'au-delà des avantages qui sont inscrits dans le code des investissements, ils peuvent bénéficier de conventions spécifiques additionnelles visant à les inciter à investir dans le secteur de transformation des produits agricoles.

Il a ajouté qu'en vue d'assurer la souveraineté alimentaire, qui est plus que jamais une priorité, des mesures ont été prises pour encourager les opérateurs économiques à investir massivement dans la production vivrière. Une ordonnance a été prise il y a quelques mois, dans ce cadre, pour faire des facilités à tout opérateur qui investit dans le secteur de la production du riz dont la Côte d'Ivoire importe une quantité de 1,4 million de tonnes chaque année. Cela est valable également pour la production de maïs, de banane, de soja, de manioc, etc.

Les 4 principaux chantiers de la construction

Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Koné, a pour sa part axé son intervention sur le développement urbain. Il a indiqué que la Côte d'Ivoire est à ce jour au-delà de 52% de taux d'urbanisation et certaines villes, en particulier Abidjan (7 millions sur les 16 millions de populations urbaines), commencent à connaitre les travers d'une urbanisation effrénée. L'idée, selon le Ministre, est de revenir à une gestion plus orthodoxe du cadre urbain. Il s'est appesanti sur 4 principaux chantiers qui présentent des potentialités d'investissement susceptibles d'intéresser les chefs d'entreprises francophones.

Le premier a trait à la chaine de production des matériaux de construction. Il y a des besoins relativement importants dans toute la chaine d'approvisionnement du secteur de la production de bâtiments et de meubles, c'est-à-dire la peinture, le carrelage, le câble électrique, la robinetterie, etc. Les investisseurs feraient de bonnes affaires en choisissant d'implanter des unités de production de matériaux dans les différents domaines évoqués.

Le deuxième élément, en lien avec les difficultés de mobilité, d'équipements urbains et des difficultés à vivre dans certains quartiers, concerne l'implantation de villes nouvelles, c'est à dire de quartiers qui soient plus en adéquation avec l'évolution du pays et de la ville d'Abidjan elle-même. A cet effet, le ministère travaille actuellement sur trois sites que sont Jacqueville, Bassam et Anyama. « Ce sont des projets très importants nécessitant la mobilisation de ressources sectorielles énormes dans divers domaines », a déclaré le Ministre qui lance, là encore, un appel aux hommes d'affaires francophones qui seraient intéressés par la réalisation de ces projets.

Le troisième chantier susceptible de les accrocher, c'est celui de la production de logement. Bruno Koné a expliqué que la Côte d'Ivoire a aujourd'hui un déficit de l'ordre de 600.000 logements par an, alors que la production atteint difficilement à ce jour la fourchette de 20 à 30.000 logements par an, production par l'Etat, par les promoteurs ou par les particuliers compris. Ce qui suppose qu'il faut 20 à 30 000 pour résorber le déficit qui s'accroît tous les ans.

Selon le Ministre, les investisseurs pourraient contribuer à la mise en œuvre d'un plan conçu pour produire 50 à 60.000 logements tous les ans, de sorte à résorber le déficit en 10 ans. Cela permettrait de créer entre 600.000 et un million d'emplois. « C'est un défi pour nous, Etat, de mieux loger nos populations et effacer progressivement l'empreinte des quartiers précaires, mais c'est également une opportunité pour vous, hommes d'affaires, d'investir dans le secteur et bénéficier de l'accompagnement de l'Etat qui met en place des mesures incitatives à travers le dispositif fiscal, rend disponible le foncier et fait les VRD primaires. Nous comptons sur vous pour prendre toute votre place dans la mise en œuvre de ce projet», a précisé Bruno Koné.

Le quatrième et dernier chantier qu'il a présenté est celui de la modernisation de la ville d'Abidjan, avec l'identification d'une dizaine de sites dans la ville devant être traités dans le cadre de la rénovation urbaine. D'importants travaux seront engagés dans ce cadre et les investisseurs sont appelés à saisir les opportunités pour créer de la richesse et des emplois, tout en aidant à améliorer le cadre de vie dans la ville d'Abidjan.

Pour ce qui le concerne, le Ministre de la Communication et de l'Economie numérique, Adama Coulibaly, a révélé le secteur de l'économie numérique - qui est adossé au PND 2021-2025 - a besoin d'investissements de l'ordre de 2000 milliards FCFA environ, soit le tiers du PND. Ce qui montre tout l'intérêt que le Gouvernement accorde au développement de ce secteur. Tout cela doit se faire dans un environnement sécurisé, précise le Ministre, avec le développement de la cybersécurité. Au-delà de son secteur, Amadou Coulibaly a présenté aux chefs d'entreprise francophones les atouts de la Côte d'Ivoire de façon générale ; ce qui montre qu'elle est un pays propice au développement des affaires. Il a indiqué, entre autres, que la Côte d'Ivoire dispose d'une électricité de qualité, avec un temps moyen de coupure qui est de l'ordre de 17h l'an contre 80h mois à l'échelle de la CEDEAO. 80% du territoire national est couvert en électricité et 80% en zone urbaine contre 70% en zone rurale pour ce qui concerne l'eau potable.

+200 milliards d'investissements attendus dans l'industrie pharmaceutique

Les opportunités d'investissement ne manquent pas également dans le secteur de la santé en Côte d'Ivoire, principalement dans le secteur pharmaceutique. C'est ce qu'a montré le directeur de l'Autorité nationale de la régulation pharmaceutique (ANRP), Dr Hassane Coulibaly, représentant le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, Pierre Demba, dans une présentation. En termes d'opportunités d'affaires, il a déclaré qu'il faut mobiliser 200 milliards FCFA d'investissements pour redynamiser et compléter les besoins du secteur de l'industrie pharmaceutique en matière d'usine de fabrication, et 150 milliards FCFA pour créer le hub pharmaceutique, par la relocalisation en Côte d'Ivoire des centrales de distribution.

Dr Coulibaly a relevé que des distributeurs à l'import et à l'exportation commencent à se relocaliser en Côte d'Ivoire, où 4 grossistes répartiteurs approvisionnent toutes les pharmacies privées. Au niveau de la production, 6 unités de production locale représentant à peu près 10 milliards FCFA sont installés, quand 5 unités de production sont en cours d'installation, pour un investissement global de 100 milliards FCFA. Il a même présenté la success story d'une unité production inaugurée en 2021 représentant l'un des plus grands distributeurs basés en France et qui a délocalisé en Côte d'Ivoire.

Le défi pour le Secteur Privé est de localiser en Côte d'Ivoire toutes les centrales de distribution qui, à 90%, sont en Europe, quand l'ambition affichée par le chef de l'Etat est de faire passer la production de 6 à 30% à l'horizon 2030. Tout est pour ce faire mis en œuvre pour réduire les délais de licence et d'agrément, lutter contre les trafics illicites de médicaments de qualité

inférieure, assurer une traçabilité efficace des médicaments et réguler à la baisse le prix des médicaments.

En outre, Dr Coulibaly a assuré les patronats francophones que le cadre réglementaire de la santé est favorables pour de telles initiatives. Le code des investissements accorde 60% d'exonérations aux entreprises et des textes ont été pris pour encourager l'investissement dans le domaine de la pharmacie. L'annexe fiscale 2019 assure par exemple aux entreprises des exonérations de 100% de la TVA et des droits de douane sur les intrants et équipements qui concourent à la fabrication des médicaments.

Par ailleurs, la création d'un guichet unique des entreprises qui interviennent dans la création des industries pharmaceutiques est en projet, partant des questions foncières au niveau des zones industrielles jusqu'aux dernières licences. Dr Hassane Coulibly a ajouté que la Côte d'Ivoire est une ouverture sur le marché de la CEDEAO qui compte 386 millions d'habitants, celui de l'UEMOA qui compte 120 millions d'habitants et le marché de l'Afrique francophone (200 millions d'habitants), qui est un marché de 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce qui donne un marché global d'environ 450 millions d'habitants. Au plan national, le secteur est en croissance depuis 5 ans, avec un taux de croissance en moyenne de 9% et particulièrement de 18% en 2021. « Tout cela rend le secteur très attractif. C'est un gisement de croissance à 2 chiffres qui intéresse les acteurs de la pharmacie américains et européens », a-t-il souligné. A ce jour, 63% des produits vendus dans la zone sont concentrés à 63% sur 4 pays, avec la Côte d'Ivoire en tête, suivi du Sénégal, du Cameroun et du Mali.

Le Directeur de l'Autorité Nationale de la Régulation Pharmaceutique (ANRP) a noté qu'une très forte prévalence se dessine avec les maladies non transmissibles que sont le diabète et l'hypertension, alors que toutes les stratégies étaient basées sur les maladies infectieuses. Un changement de paradigme s'impose donc dans un marché où 62% des produits viennent de l'Inde et de la Chine. « L'ambition du Gouvernement est de mettre à disposition des populations des produits pharmaceutiques de haute qualité répondant aux défis posés par les maladies, les pandémies en s'appuyant sur les productions locales de ces médicaments et produits de santé », a soutenu le représentant du Ministre Pierre Demba.

Promotion de l'entrepreneuriat Jeunes

Des leviers proposés pour faire grandir les start-up francophones

La problématique cruciale de l'épanouissement de la jeunesse a été débattue au cours d'une table ronde organisée autour du thème : « comment faire grandir les jeunes pousses (start-up) de l'espace francophone ? ». Les quatre intervenants qui ont partagés leurs expertises sur le sujet ont donné des recettes pour arriver à un écosystème favorable au développement de ces jeunes entreprises et encourager l'entrepreneuriat.

Les 3 leviers pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes

Face au défi que constitue la jeunesse, qui est en même temps une opportunité, l'entrepreneuriat est présenté comme un enjeu fondamental pour les Etats de l'espace caumunautaire dont la structuration des économies, des systèmes d'éducation et des formations professionnelles ne peut absorber cette masse. Autour de la table, Babalola, entrepreneuse et consultante, qui a travaillé dans le domaine financier et bancaire, notamment à l'AFD et Proparco qui est la banque d'investissement de l'agence française de développement (AFD) autour des stratégies d'impact, est la première à prendre la parole. Elle définira les trois leviers qu'il faut activer pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et aller vers une montée en progression. Ils se résument en « un triptyque qui doit aller de pair pour permettre aux jeunes pousses d'évoluer dans leurs activités. Elle explique que l'accompagnement, c'est le fait d'être à leurs côtés dans leurs choix stratégiques. « Est-ce que l'entreprise qui commence et qui se lance dans l'agro-industrie doit tout de suite diversifier ses activités ou plutôt se concentrer sur un ou deux produits pour avoir plus de force pour travailler ses produits et les développer ? »

En termes d'assistance technique, elle explique qu'à partir d'un moment, l'entreprise aura besoin de gérer une trésorerie, car plus elle grandit, plus elle a besoin de faire des efforts dans ce sens. On peut avoir de l'assistance technique sur des points spécifiques de marketing, d'approvisionnement, de gestion de la trésorerie. Enfin, il y a le financement qui va permettre aux jeunes pousses de développer

leurs activités au-delà des premiers financements qu'ils peuvent avoir par la famille lorsqu'ils commencent et qu'aucune banque ne leur fait confiance. « Le fait de financer une entreprise sans lui assurer accompagnement et assistance technique peut donner des résultats négatifs. Aussi, le fait d'avoir beaucoup de fonds pour l'assistance technique et le coaching sans le financement ne permet pas non plus aux entreprises de se développer », prévient l'experte. Note-t-elle également que des fois, il en manque très peu pour accompagner des entrepreneurs qui sont déjà formés mais qui ont besoin d'un coup de pousse.

Regarder la start-up sous trois orientations

Pour sa part, la présidente de femmes-TIC Côte d'Ivoire et membre du réseau des femmes entrepreneures, Christelle Assirou, avance que pour faire grandir les jeunes pousses, il faut regarder sous trois orientations, la première étant intra, c'est-à-dire la valeur intrinsèque de la start-up, la deuxième interrelationnelle (comment elle interagit avec son environnement) et la troisième est extra (dans quel environnement elle évolue et comment elle peut bénéficier du système qui est mis en place pour elle ou pas du tout).

« De ces trois orientations, on a un outil de compétence qui rejoint la valeur intrinsèque de l'entreprise », affirme Christelle Assirou. Elle explique que la Côte d'Ivoire a une population qui est très jeune (75% de moins de 30 ans), avec un taux d'analphabétisme qui est très élevé, autour de 45%. Les jeunes qui ont au moins un B+2, avec le phénomène des coaches et des incubateurs, donc la possibilité d'être connectés sur les réseaux, ont beaucoup d'information sur les actions faites en faveur de l'entrepreneuriat. Mais beaucoup d'entre eux n'ont pas le sens des réalités et sont très euphoriques et pas très pragmatiques.

Le premier levier, c'est celui de la compétence. « Il faut des compétences pour la maitrise de leurs postes ; il faut qu'ils apprennent à passer de l'idée à un produit qui est la réponse à un besoin de la population. Parfois, ils ont des produits qui répondent vraiment à aucun besoin. Il faut les accompagner pour développer leurs techniques financières (la finance, la comptabilité, la mise ne place d'un budget) et leur donner des astuces pour bénéficier au maximum des situations d'exonération quand on parle de fiscalité. Il faut leur apprendre les techniques de vente et de marketing, de communication », a soutenu Mme Assirou.

Le deuxième aspect, l'interaction qu'ils ont dans leur système direct: il faut leur apprendre à développer le management et la gestion des relations humaines (l'interaction, la politesse, la gentillesse) et à profiter du réseautage pour se développer. Il est important également de leur donner des notions de protection de la propriété intellectuelle. Tous ces éléments sont importants pour avoir du coffre et adresser un certain type de marché.

Le troisième levier, c'est celui de l'écosystème général du macro-environnement, qui veut que l'Etat et tous les acteurs engagés dans la promotion de l'entrepreneuriat prennent des mesures qui facilitent l'atteindre des objectifs fixés. L'Etat doit faire en sorte que partout sur l'étendue du territoire ivoirien, les gens puissent bénéficier des mesures prises pour favoriser l'entrepreneuriat et pas seulement dans les capitales. A travers la décentralisation, il faut donner des capacités aux maires ou aux conseils régionaux d'initier des actions en faveur des jeunes dans leurs circonscriptions.

Christelle Assirou martèle que tout dépend effectivement du niveau d'évolution de la start-up. Car une start-up qui, par ses propres forces, a pu tenir au-delà de trois ans et pu acquérir un certain marché, a besoin de financement pour se développer. Aujourd'hui, le profil d'un entrepreneur, start-upeur, c'est quelqu'un qui fait tout. Il doit être dynamique, avoir la capacité de maitriser sa technologie, d'être son propre marqueteur et son propre commercial. Il faut s'engager dans l'entrepreneuriat avec une conviction mais pas avec une idée, de sorte à développer d'autres types de compétences utiles pour réussir.

Pour qu'une start-up puisse grandir, ajoute celle qui développé un incubateur, une action forte centrée notamment sur les TIC en lien avec les femmes, elle doit pouvoir compter sur ses propres forces et avoir accès à la commande publique. Les entrepreneurs doivent se structurer pour grandir, apprendre à travailler dans la qualité du service qui nous permet d'avoir accès à des marchés de plus en plus importants.

Créer un écosystème favorable aux start-up en Afrique francophone

C'est Youssouf Ntwally, jeune entrepreneur, fondateur de Bag Innovation, originaire du Rwanda et jeune pousse du projet OIF « Les pionnières » qui portera, autour de la table, la voix de ces jeunes entreprises sur la francophonie économique et les Etats fondent beaucoup d'espoir. Il a commencé en 2017 avec son entreprise BAG Innovation qui évolue dans le secteur de l'éducation. Elle aide les jeunes diplômés et les étudiants à trouver du boulot. « L'environnement n'est pas favorable au développement des start-up. Car le système économique ne tient pas compte des start-up ; il n'est pas adapté pour ces jeunes entreprises. Par exemple, nous avons beaucoup de fintech qui sont dans la finance et qui ont beaucoup de problèmes juridiques et réglementaires, pas parce qu'elles font des choses qui sont illégales parce qu'il n'y a pas de lois adaptées pour leur évolution», s'est voulu sentencieux le jeune Rwandais.

Pour créer une start-up, soutient Ntwally, l'on a besoin de talents. Donc il faut travailler avec les universités pour développer des talents, et avec les Gouvernements pour créer des lois et une fiscalité qui soient favorables aux start-up. Aussi faut-il travailler avec le Secteur Privé pour trouver des investisseurs, à travers le capital-risque. En gros, il importe de créer un environnement favorable au développement des start-up est essentiel pour relever le défi de l'entrepreneuriat.

Pour réussir, il faut également régler un problème clé qui est l'investissement : « On veut créer des compagnies comme Apple, mais l'écosystème en Afrique ne le permet pas. Dans un pays comme les Etats Unis, il y a beaucoup de riches qui sont prêts à donner du capital aux entrepreneurs, il y a des subventions du Gouvernement pour encourager la création de start-up, et des lois qui favorisent les start-up. En Israël, le Gouvernement accorde des subventions de plus d'un million de dollar aux entrepreneurs pour la création d'entreprise, le montant perçu ne devant être remboursé que si le projet décolle. Cela encourage les jeunes qui sont créatifs à trouver des technologies qui peuvent aider le pays. Alors qu'en Afrique, l'entrepreneur végète.»

La question du mentorat est en outre importante. Dans leur parcours depuis 5 ans, Youssouf Ntwally et son entreprise ont eu beaucoup de mentors qui les ont aidés à surmonter les difficultés. « On a besoin de mentorat mais on a besoin également de capitaux pour déployer nos actions sur le terrain. Nous sommes au point où nous avons besoin de capital. Un écosystème comme celui du Nigeria est développé ; les start-up y lèvent des montants importants (20 millions de dollars en crownfouding par exemple) et c'est difficile d'évoluer dans le même environnement que de telles start-up privilégiées », insiste pourtant le jeune start-upeur.

Il constate, malheureusement, qu'il est très difficile de trouver du financement en Afrique francophone, surtout dans un pays comme le Rwanda qui a une population de 14 millions de personnes. « Nous

avons accès à tous les marchés, mais pour aller dans un marché qui est beaucoup plus dynamique, il faut du capital pour le faire. Il faut voir comment créer un écosystème au Rwanda, en Côte d'Ivoire, etc. qui favorisent les start-up afin qu'elles soient prêtent à entrer en compétition avec d'autres marchés. Sinon, les jeunes ne pourront pas réussir leur rêve de devenir des entrepreneurs », plaide Youssouf Ntwally.

Ce que l'OIF fait pour accompagner les start-up

Lena Dargham, Présidente du Conseil d'Administration du Réseau Normalisation des Francophonies (RNF) et directrice générale de l'Institut libanais de normalisation (LIBNOR, affirme, elle, que l'accompagnement doit se faire au niveau personnel mais aussi au niveau de l'écosystème, de sorte que l'entrepreneur puisse maitriser l'environnement dans lequel il travaille. C'est pourquoi l'OIF a créé des programmes d'accompagnent des jeunes et les femmes : des cellules ont été créées dans six pays d'Afrique pour informer et former les jeunes qui veulent lancer des initiatives au niveau national, afin qu'ils produisent de la qualité et se connectent à la chaine des valeurs internationale.

L'objectif est d'avoir un espace francophone de développement, d'échange et de corrélation très important pour les jeunes pousses. L'important, c'est de savoir comment on peut aboutir à cet objectif. Quels sont les outils, les mesures et les éléments essentiels pour avoir cet espace connecté ? Un espace francophone de libre circulation, là où on n'a pas de barrière technique pour le commerce. Les jeunes pousses qui vont travailler et produire doivent être capables de distribuer leurs produits, d'échanger dans cet espace francophone sans avoir des barrières techniques pour le commerce.

Or éliminer ces barrières techniques, c'est avoir un cadre normatif harmonisé, un cadre législatif harmonisé et une politique publique basée sur des normes qui sont la langue du marché. Quand il n'y a pas de normes, cela affecte directement les coûts de production, la productivité de l'industrie et de l'entreprise en général.

Les PME et les entrepreneurs, pour qu'ils puissent avoir accès aux marchés internationaux, doivent être connectées à la chaine des valeurs internationale, mais on ne peut réaliser cela sans produits de qualité et aux normes.

Lena Dargham explique que l'harmonisation est un outil d'intelligence économique pour les jeunes pousses ; car elle créé de la valeur pour les entreprise, augmente la productivité et facilite l'accès aux marchés. C'est également un outil de diplomatie économique parce que quand on participe à la normalisation internationale, on donne la chance aux jeunes pousses et aux entrepreneurs de participer à la rédaction des règles du marché. Ce qui suppose qu'on est présent dans les négociations internationales ; qu'on préserve ses intérêts, ses spécificités et par conséquent son économie. Ainsi, harmoniser les normes dans l'espace francophone est une action stratégique qui vise à s'impliquer dans les relations internationales et à influencer davantage les marchés.

Riposte à la flambée des prix en Afrique

Le point de vue du Patronat face à ceux des Institutions internationales

Le panel de haut niveau sur le thème : « Quelle riposte face à la flambée des prix en Afrique ? », tenu à la salle des fêtes du Sofitel hôtel Ivoire, a été marqué par de profondes divergences de vue entre le Fonds Monétaire International (FMI) d'un côté, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le Secteur Privé de l'autre côté, quant à la nature des mesures à prendre.

Globalement, les mesures prises pour contenir la flambée de prix se subdivisent en deux groupes: les mesures à court terme et les moyens plutôt à moyen terme. A court terme, l'état a réduit les taxes, notamment les taxes pétrolières, il a créé également des subventions à des produits pétroliers et prix des mesures de contrôle des prix. Dr Franck Bationo, Directeur Général de l'Economie et de la Monnaie à la BCEAO explique que les Etats de l'Union économique et monétaire (UEMOA) se sont retrouvés avec trois phénomènes consécutifs qui alimentent l'inflation : la perturbation des chaines avec la hausse exceptionnelle des tarifs des transports, parfois de six fois plus chers qu'avant la crise de COVID-19, ensuite la crise ukrainienne, qui a alimenté la hausse des prix des produits énergétiques et la hausse des prix des produits alimentaires.

Conséquence : dans le monde, aucun pays n'en n'est épargné. Les pays avancés comme les Etats Unis affichent un taux d'inflation de 8% et la zone Euro : 10% et si on prend l'Afrique globalement on a un taux de 11%. Les pays de l'Uemoa sont à un taux de 8%. En ce qui concerne particulièrement la Côte d'Ivoire, le taux d'inflation se situe autour de 6,5%. « Des mesures ont été prises et pour l'Uemoa, en dehors de la Côte d'Ivoire, nous avons une différence de prix entre les pays. Pendant que dans certains pays nous sommes à 3%, dans d'autres pays nous allons jusqu'à 16% de taux d'inflation car les conséquences ne sont les mêmes qu'il s'agisse des pays sahéliens ou des pays côtiers. Mais globalement, le taux est de 8%», explique-t-il.

Dr Bationo affirme que les mesures sont liées à la nature de l'inflation. Une partie est liée aux produits importés. Dans ce cas, même si à l'intérieur des mesures de portée générale sont prises qui touchent les taux, l'on sera toujours confronté à la contrainte de l'offre qui va se présenter. En revanche, explique-t-il, les mesures dans ce sens ont été prises par les Etats, parce qu'il y a une partie de la population qui est vulnérable et que les prix sont en forte hausse et il fallait prendre des mesures de protection de cette population, même s'il pouvait en résulter des conséquences qui peuvent bloquer l'activité économique.

Il ressort de ses explications que les mesures

ont été réparties entre la partie budget des mesures par les Etats et les mesures prises par la banque centrale pour l'ensemble des pays. Au niveau des Etats, les mesures ont commencé par le contrôle des sorties de certains produits agricole de grande consommation. Pour l'ensemble de 8 pays de notre zone, il y a eu des contrôles pour que les produits restent à l'intérieur. Deuxième élément, la fixation de prix plafond pour les produits de grande consommation, afin de limiter la hausse des prix à un certain seuil.

Troisième élément, des subventions directes à certains produits, notamment les produits pétroliers et les montants sont très importants pour les Etats, en vue de limiter la hausse des prix. Quatrième élément, il y a les transferts directs qui ont été faits dans certains pays aux populations les plus défavorables, pour compenser la perte de pouvoir d'achat et leur permettre de supporter la hausse des prix. Le cinquième élément, relatif à une mesure prise par 3 Etats, a consisté à augmenter les salaires et/ou d'indemnités de transport, pour permettre aux populations de supporter la hausse des prix.

La mesure de portée générale prise par la banque centrale est liée à la forte hausse des prix Importés qui a une répercussion sur les autres produits même si ce sont des produits locaux. Dans ce contexte, fait remarquer Dr Bationo, si un contrôle des prix n'est pas fait, cette inflation va durer ; la BCEAO était donc obligé d'intervenir. Mais la banque centrale prend le soin de vérifier si son intervention permet à l'économie de continuer à avoir une bonne croissance ou si elle bloque au contraire la croissance. Ce qui fait qu'au niveau de la zone, se félicite le représentant de la BCEAO, l'inflation se situe seulement entre 7 et 8%, loin des taux les plus élevés au monde. Nous avons un taux d'intérêt directeur qui était à 2%. La banque centrale a relevé progressivement ses taux directeurs de 25 points de base chaque fois que nécessaire. « Depuis le début de la crise, notre taux directeur a été relevé de 0,5 point et nous sommes aujourd'hui à 2,5 points. Il fait partie des taux les plus faibles en Afrique », peut s'enorgueillir Dr Bationo.

Le FMI parle de mesures de second choix…

Le représentant résident du FMI en Côte d'Ivoire, Kadima Kalondji, admet que le monde a été frappé par des crises successives (COVID, guerre en Ukraine...) qui ont un impact important sur les prix. Il note que généralement pour l'Afrique subsaharienne, ce sont des facteurs externes, la flambée des cours du pétrole due à la guerre en Ukraine ayant une forte hausse des prix des produits alimentaires. Mais si cette onde de chocs qui a créé cette inflation en Afrique et partout dans le monde, Kalondji fait remarquer que partout sur le continent on n'observe pas une forte pression due à la demande en énergie, en produits alimentaires ou en bien non échangés. « On ne voit pas une forte pression à ce niveau. (…) La politique monétaire a un rôle à jouer même s'il s'agit de l'inflation importée. Les effets ne sont pas homogènes, on voit des pays où il y a une forte pression sur la demande intérieure aussi, donc la politique monétaire a un rôle à jouer mais selon les circonstances de chaque pays », tranche le représentant résident du FMI.

Sur l'efficacité des mesures prises pour contenir l'inflation, qui se résument en des mesures de blocage des prix, à la restriction de l'exportation de certains produits, il se veut sentencieux. « Au FMI, nous considérons ces mesures comme des solutions de second choix. Car les subventions universelles sur les produits pétroliers sont régressives, car elles profitent plus aux riches qu'aux pauvres. Quand on a deux gros 4x4 dans son garage, on profite des subventions au pétrole que quelqu'un qui utilise le transport public ou qui marche. Elles sont onéreuses ces mesures, qui coûtent chères à l'Etat; il faut voir comment les remplacer », démontre Kalondji. Au demeurant, le fonds apprécierait les transferts ciblés, qui sont une solution à court terme, moins onéreuse et moins régressive si on peut la cibler de la bonne manière.

Mais vu l'envergure de la tension, il estime que les Etats n'ont pas nécessairement les bonnes bases de données suffisantes pour cibler toutes les populations qui sont vulnérables et affectées. « Ceci dit, même ces transferts ciblés ne sont pas forcément la solution à long terme même si à court terme, cela peut aider. Il y a aussi un besoin de faire une consolidation budgétaire ; malheureusement, c'est un moment très difficile pour le faire. Mais c'est nécessaire. Nous venons d'ailleurs de sortir un rapport au FMI dont le titre est « Sur la corde raide», soutient-t-il.

Kalondji comprend que les décideurs ont été amenés à prendre ces décisions parce que d'un côté il y a la forte réduction du pouvoir d'achat des populations, qui crée des risques de cohésion sociale; de l'autre côté, il y a la viabilité budgétaire et de la dette qu'il faut aussi prendre en considération. Tout cela, admet-il, met les décideurs dans des positions très délicates, où il faut prendre la mesure dans les bonnes séquences. Mais il interpelle que la consolidation budgétaire est nécessaire, autrement on va se retrouver dans un problème de viabilité budgétaire et un problème de viabilité de la dette.

Pour le FMI dont il est le représentant, il faut envisager la solution à la crise sur le moyen terme et non le court terme comme c'est le cas dans les pays africains.

Dans chaque crise, il y a des opportunités et dans le moyen terme, on voit que face au changement climatique, il y a une opportunité pour accroitre la capacité et la productivité de l'agriculture en Afrique, souligne Kalondji. Il ajoute que cela demandera bien sûr des investissements massifs dans les infrastructures, notamment l'agriculture résiliente : des infrastructures d'irrigation par exemple. Il faudra investir pour pouvoir protéger l'agriculture et poursuivre la réforme du foncier par exemple. « On peut regarder aussi les opportunités d'une meilleure intégration commerciale régionale en Afrique et aussi de meilleures infrastructures de transport, pour permettre des échanges sud-sud accrus. Donc quelque part, il y a des opportunités à moyen terme de rendre autonome l'Afrique sur ce plan et permettre de préparer les prochaines crises alimentaires», insiste le panéliste.

Régler le problème du développement de l'Afrique

Pour sa part, le Président du Patronat de la République démocratique du Congo (RDC), M. Albert Youma, pense qu'il faut saisir l'occasion de cette crise mondiale pour trouver des solutions idoines, pérennes, au développement de l'Afrique. « Au-delà de solutions pour faire baisser les prix, répondre à cette question, c'est régler le problème du développement du continent. Répondre à la question par l'aide internationale ne peut être la solution ; il n'y a que le développement volontariste de notre continent qui peut nous aider à relever le défi», a déclaré Albert Youma. Il est convaincu que la crise actuelle est une opportunité pour les pays africains, et au-delà l'ensemble des pays francophones, donc les acteurs économiques qui s'intéressent à l'Afrique d'établir à minima des partenariats de développement. S'appuyant sur le cas de son pays, la RDC, il affirme que l'Afrique revient au centre du développement et cela se traduit sur le terrain par des guerres de positionnement dans le pays entre la Chine qui contrôle 80% des minerais, et les anciennes grandes puissances – Etats Unis, le monde anglo-saxon, etc. (qui avaient abandonné le pays) - et la Russie qui se signale.

La France et l'Europe, qui n'ont jamais été présentes sur les vraies questions de développement industriel ou agro-industriel, de l'avis du Congolais, ne sont pas moins intéressées. Ainsi, un rapport sur les minerais stratégiques publié en France amène ce pays à s'intéresser à la RDC. Pour Albert Youma, tout cela n'est pas forcément dans l'intérêt de son pays. Prenant l'exemple du secteur

minier, il a montré très clairement le pays est spolié. Pour les véhicules électriques, le pays exporte en minerai brut de la RDC 11 milliards de dollars par an de minerai. Quand ce minerai arrive en Chine pour être transformé, c'est 47 milliards de dollars une fois passé du minerai brut à du métal. Et quand on s'en sert pour produire les précurseurs de batterie, c'est 270 milliards de dollars. Enfin, pour fabriquer les véhicules électriques, c'est 7000 milliards de dollars. Mais la RDC n'aura touché que 2,4 milliards de dollars. « C'est un vrai problème, car si on ne solutionne pas le problème de développement, on parlera de crises exogènes et de solutions, mais nous devons commencer par prendre en main de façon volontariste notre économie. Il ne doit plus être question de sous-traitance. Il faut privilégier la cotraitance, plus question de partenariat mais de participation minimale dans les entreprises locales africaines. Saisissons l'opportunité pour aller plus loin à moyen terme», a lancé Albert Youma à ses pairs des patronats francophones.

Selon Fréderic Lapeyre, représentant résident de l'Organisation International du Travail (OIT) en Côte d'Ivoire, on est dans une phase de défis pour le monde du travail, qui induit un scénario de croissance lente avec une baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation et un resserrement de l'investissement, en lien avec l'amenuisement des conditions d'investissement avec la montée des taux d'intérêt. En clair, on est dans une perspective qui est défavorable aussi bien à l'investissement qu'à la croissance, à l'emploi, au développement des entreprises. Cela accentue les tensions sociales liées à la baisse du pouvoir d'achat et les tensions sur la question de la revalorisation des salaires.

En Afrique, indique Fréderic Lapeyre, près de 90% de la force de travail est dans l'informel, donc exclu des mécanismes compensatoires de pertes de revenus, et sont aussi les plus touchés par les récessions de mobilité lors de la COVID et par la montée des prix aussi bien du carburant que des produits alimentaires. Ce secteur informel est aussi lié à l'alimentation des grandes villes, avec la situation d'urbanisation très forte de l'Afrique. Tout cela entraine une fragilisation du monde du travail. D'où la nécessité d'atténuer l'impact de la crise sur le monde du travail, sur l'économie, sur les entreprises, à travers des efforts en termes de plans d'investissement, d'aide aux entreprises, de mesures compensatoires de protection sociale, d'assurance chômage, etc. « Or on voit que les Etats, à travers les efforts qu'ils ont faits, ont moins de capacité maintenant. Ils sont dans des situations d'endettement élevé, dans un contexte qui est beaucoup plus défavorable, à cause du resserrement des conditions d'accès aux financements et de la montée des taux d'intérêt. On est vraiment face à des défis majeurs pour le monde du travail et il faudrait voir quelles mesures mettre en place pour atténuer les effets», souligne le représentant résident de l'OIT en Côte d'Ivoire.

Réagissant sur la question, M. Kalondi a affirmé que les revendications salariales créent un problème car une hausse des salaires peut entrainer elle-même une hausse des prix, puisque les entreprises devront répercuter cette hausse de la masse salariale sur leurs coûts. C'est pourquoi il pense que la politique monétaire doit jouer un rôle mais avec prudence vu la fragilité de la reprise économique dont on parle.

Comment faciliter les investissements et co-investissements à l'intérieur de l'espace francophone ?

Le Secteur Privé est le moteur de la croissance économique dans tous les Etats. Les Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent, entre autres, l'un des baromètres de l'amélioration de l'environnement des affaires. La situation est la même lorsque ces IDE se font à l'intérieur d'un espace économique.

Les échanges intra-africains sont estimés actuellement à près de 16%, alors qu'ils représentent plus de 60% sur les continents asiatique et européen. C'est dire qu'il est nécessaire de renforcer les investissements intra-africains et singulièrement dans l'espace francophone, si les pays de cet espace veulent booster leur développement, à l'instar des pays d'Asie et d'Europe.

C'est tout le sens du thème : "Comment faciliter les investissements et co-investissements à l'intérieur de l'espace francophone ?". Cette préoccupation a été au centre d'un panel.

A cette occasion, Mohamed Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen, a dit que la stratégie de son pays qui a été arrêtée, il y a trente ans, est en train de produire des résultats. Cette vision claire, a-t-il indiqué, conjuguée au renforcement des infrastructures (Routes, barrages, réseau) et à l'amélioration du climat des affaires favorisent actuellement l'explosion des investissements directs étrangers. Autre condition pour attirer les IDE, a fait savoir Mohamed Sami Agli, c'est le développement du capital humain. Sur ce point également, il a salué les acquis de l'Algérie.

Si différents secteurs recherchent des investissements, la situation est tout autre pour le domaine minier. Laetitia Gadegbekou Ouattara, directrice pays Endeavour Mining, a souligné, à juste titre, que le pourcentage des IDE du secteur minier a augmenté, depuis quelques années. « L'Afrique a un fort potentiel minier. L'Afrique de l'ouest a la ceinture géologique qui part du Ghana, traverse la Côte d'Ivoire, en passant par le Burkina Faso, le Mali…etc. », a-t-elle annoncé. Poursuivant, elle a fait savoir qu'il y a de grands producteurs d'or sur le continent. « Le Ghana est le premier pays producteur africain d'or devant l'Afrique du sud. La Côte d'Ivoire est 7è, avec sept opérateurs dont quatre dans l'or. La part du secteur minier dans le Produit intérieur brut (PIB) se situe entre 8 et 10% des pays d'Afrique. En Côte d'Ivoire, le secteur minier représente 4%. Au Burkina, il pèse 16% du PIB contre 1% en 2009, avec 12 compagnies en exploitation », a-t-elle indiqué. A l'en croire, l'attractivité des codes miniers est l'une des raisons des IDE massifs dans ce domaine.

Quant à Thierry-Marie Rajoana, président des entreprises de Madagascar (GEM), les deux exemples de réussite au niveau des IDE en Afrique sont Maurice et le Maroc. « Ce qui frappe dans les deux modèles de réussite, Maurice a bâti sa croissance en s'appuyant sur les entreprises locales. Il en est de même pour le Maroc qui a misé sur la constitution des champions nationaux », a-t-il argumenté.

Une politique qui semble avoir inspiré la Côte d'Ivoire qui a lancé le 5 octobre 2022, son Programme économique pour l'innovation et la transformation des entreprises (PEPITE), afin d'identifier et de sélectionner les PME et PMI ayant le plus grand potentiel de transformation et d'impact, et dont le développement accéléré permettra de renforcer le tissu entrepreneurial dans les chaînes de valeurs stratégiques tournées vers l'export, ainsi que pour celles ayant un fort impact domestique.

Pour Abdou Diop, associé-gérant de Mazars, il y a un élément essentiel, source d'attraction des IDE, c'est un vrai pacte public-privé. « Il est important pour un opérateur étranger qui arrive dans un pays d'avoir un relais dans le Secteur Privé », a-t-il déclaré. Ce pacte, a-t-il insisté, est l'exemple patent du dynamisme marocain. « Le modèle est basé sur la logique des champions nationaux. Ce qui lui a permis de choisir les pans de l'économie où le pays ambitionne de développer», a-t-il annoncé. Il a ajouté que le développement d'un écosystème connecté aux chaînes de valeurs mondiales est pertinent pour accompagner cette vision. Abdou Diop a donc exhorté les pays de l'espace francophone à trouver des complémentarités pour avoir des co-investissements.

TROIS QUESTIONS À...

Mossadeck Bally, Président du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

« Il faut lever les barrières au commerce intra-africain»

Le patron du Patronat malien donne son avis sur l'organisation de la 10è édition de la CGECI-Academy. Le pionnier de l'hôtellerie en Afrique de l'ouest rassure sur la bonne santé du Secteur malgré le fort impact de la pandemie Covid -19.

"Quel partenariat pour valoriser le potentiel des entreprises en Afrique". Tel est le thème de la 10ème édition de la CGECI-Academy, quel commentaire en faites-vous ?

C'est une excellente initiative qui permet de susciter la vocation entrepreneuriale de la jeunesse africaine dans la mesure où le challenge est de créer des emplois à l'échelle de notre continent à démographie forte. Dans une perspective de doubler la population africaine d'ici 30 ans (selon les statistiques), les entreprises vont créer davantage d'emplois. C'est dire que le thème de l'édition de cette année est fédérateur et participe de l'intégration africaine. Avec la ZLECAf (Ndlr : Zone de libre-échange continentale), il faut que l'Afrique devienne un continent où il n'y a pas de barrières, où tout s'intègre ; pour que nous soyons beaucoup plus forts.

En tant que pionnier africain de l'hôtellerie dans la sous-région ouest-africaine, quel est l'état des lieux de votre secteur d'activités et quelles sont vos perspectives post-COVID-19 ?

C'est une industrie qui a énormément souffert de la pandémie COVID-19 qui avait mis le monde presque à l'arrêt. Conséquences, nous étions obligés de fermer nos hôtels, faute de revenus. Aujourd'hui, les choses s'améliorent ; la pandémie est derrière nous et nos hôtels ont rouvert, les taux d'occupations commencent à prendre l'ascenseur.

Quel est le poids du secteur hôtelier dans l'économie des pays africains ?

C'est une industrie qui emploie plus de 300 millions de personnes au monde ; preuve qu'elle est importante et crée des emplois, forme les jeunes. Mais encore une fois, cette industrie à forte valeur ajoutée a beaucoup souffert de la COVID-19.

Quels types de partenariat pour le développement des jeunes entreprises ?

Au-delà des financements, la recherche de partenariats fiables constitue également une faiblesse des jeunes entreprises. Pourtant, les partenaires peuvent aider les entrepreneurs à prospérer. Mais comment y parvenir ?

La question est préoccupante. La plupart des petites et moyennes entreprises (PME) ne prospèrent pas en Côte d'Ivoire. 80% d'entre elles finissent par mourir au bout de trois ans d'existence, selon certaines statistiques. Quelles en sont les raisons ? Des partenariats peuvent-ils contribuer au développement des jeunes entreprises ?

Cette préoccupation a été au centre d'un panel, lors de la CGECI Academy 2022.

Selon Guy Stéphane Bognon, conseiller en développement des entreprises à l'Agence Côte d'Ivoire PME, par ailleurs, panéliste, le partenariat est une mise en commun des actifs de chacun pour pouvoir atteindre un but commun. « De là, on peut dire que le partenariat commence par une vision, une mission et des valeurs qu'on se donne, les objectifs qu'on se fixe. C'est à partir de ces objectifs qu'on trouve un partenaire qui marche avec ces objectifs pour que le partenariat soit vraiment conséquent, a-t-il indiqué. Poursuivant, il a souligné qu'il est primordial qu'un partenariat puisse se faire selon les normes, même s'il reconnaît que cette technique en affaires n'est pas assez répandue chez les entrepreneurs ivoiriens. Il a exhorté les jeunes entreprises à s'engager dans les partenariats afin de booster leurs activités, en mettant un point d'honneur sur la vision. « Une sélection des partenaires en fonction du triptyque mission-valeur-vision. En sus, il y a la négociation, elle est sociale mais doit être formalisée parce que c'est à partir de cela qu'il y a un point d'entente et d'accord qui est écrit et qui répartit les responsabilités, les risques, les gains », a-t-il relevé. Insistant sur le caractère formel de des partenariats, le conseiller en développement des entreprises a soutenu que beaucoup de partenariats se font de manière assez légère. Ce qui fait que les risques ne sont pas pesés. Or, a-t-il expliqué, quand les risques ne sont pas pesés, il peut y avoir des conflits. Pourtant, a-t-il affirmé, ce sont les conflits qui constituent la majeure partie des couacs en matière de partenariat.

Pour la seconde panéliste, Valérie Zoudiet Coulibaly, fondatrice de l'International Bilingual Schools of Africa (Ibsa), la recherche de financements n'est pas la panacée. « Nos entrepreneurs ici, sont beaucoup axés sur la recherche de financement parce qu'ils se disent que c'est cela qui va leur permettre de mettre en place leurs activités alors que ce n'est pas toujours le cas. « Si ton entreprise est bien structurée, si elle scelle de bons partenariats, elle n'aura même pas à investir beaucoup. Peut-être même que quelqu'un investira pour elle», a conseillé l'expert. Puis de déclarer que l'entrepreneur doit savoir choisir son partenaire. « On ne signe pas avec tout le monde», a-t-elle prévenu. En sus, a-t-elle suggéré, le chef d'entreprise ne doit pas « se saigner », il doit rechercher d'autres personnes à même de l'accompagner pour accroître ses activités. Elle a, par ailleurs, incité les jeunes entrepreneurs à ne pas négliger sur le partenariat institutionnel auprès des structures d'appui-guide qui constituent un accompagnement d'idées dans la mise en place d'un projet jusqu'à son financement.

Agriculture en Afrique

Des recommandations des experts pour promouvoir le secteur

Le financement, la mécanisation, l'innovation sont autant de défis auxquels le secteur agricole fait face, en Afrique. Des experts proposent des solutions durables.

Facteur essentiel de la croissance économique voire du développement, le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, la hausse des revenus et l'atteinte de la sécurité alimentaire. Il occupe, en effet, 80% de la population mondiale en milieu rural. Cependant, l'agriculture est confrontée à de nombreux défis ; notamment le financement, la faible mécanisation surtout en Afrique, les crises actuelles (COVID-19 et russo-ukrainienne). Ces problématiques étaient au centre d'un panel modéré par Mariame Bédié, Directrice Exécutive du GEPEX et animé par trois experts Sylvain Gotta, Directeur Général de la Sipra (Société ivoirienne de productions animales) ; Dominique Malezieux, Directeur général de Scb-Groupe Compagnie Fruitière ; Célestin Tawamba, chef d'entreprise camerounais et par ailleurs président du Syndicat patronal camerounais (le Gicam et d'Afrique centrale). Dans leurs échanges autour du thème : « optimisation des chaînes de valeurs agricoles: enjeux et défis », les panélistes ont proposé des solutions pour un secteur agricole africain durable.

A l'unisson, les experts ont reconnu que le secteur agricole a besoin d'un financement spécifique pour son développement ; dans un contexte de crises actuelles. « La crise alimentaire a révélé la fragilité de notre modèle économique et la place de l'agriculture dans nos politiques. Il faut remettre les stratégies de développement et d'une agriculture durable au centre des priorités », a espéré Célestin Tawamba. Mieux, il préconise la mécanisation de l'agriculture dans les pays où ce n'est pas encore le cas à l'échelle du continent africain afin d'améliorer significativement la productivité du secteur et partant les revenus des paysans. « On ne peut pas nourrir nos populations avec les agriculteurs qui travaillent avec la houe, la daba, donc à la main, de manière occasionnelle. Notre agriculture doit être destinée à nourrir les populations. La cartographie de nos potentiels agricoles est sous-exploitée car les acteurs ont du mal à trouver des financements adaptés », a déploré Célestin Tawamba. L'expert estime que pour mieux nourrir l'Afrique, il faut mettre sur le marché des produits de qualité, en quantité, à moindre coût et disponibles pour les populations. D'où la compétitivité dans le secteur.

« Il faut mettre en place un modèle de développement qui part de la plantation à la distribution sur fond de partage des valeurs et de richesse ; en travaillant avec de petits producteurs », suggère, pour sa part, Sylvain Gotta qui, comme ses pairs, veut que le secteur agricole africain produise davantage et que les problématiques du foncier soient, aussi, reglées. « Nous devons travailler à la valorisation des chaînes de valeur et créer un partenariat public-privé dynamique», poursuit-il. Le développement du secteur agricole passe par la recherche de nouveaux marchés et l'innovation. C'est, du moins, ce que pense Dominique Malezieux, Directeur général Scb- Groupe Compagnie Fruitière. « Nous produisons de l'ananas de Côte d'Ivoire. Sur la filière fruitière la Scb exporte en frêt 20% des mangues du pays. La chaîne des valeurs répond à l'attente des clients. Sur le secteur de l'ananas nous avons un contrat avec Nique pour produire des fibres d'ananas. Il y a donc deux valeurs majeures qui créent de la valeur ajoutée au niveau de la compagnie. Ces valeurs sont la satisfaction du consommateur et l'innovation », a-t-il reconnu.

Villes durables

Les hommes affaires invités à investir pour une gestion durable des cités

« Quel partenariat entre le Secteur Privé et les élus locaux pour une urbanisation maitrisée », était le thème d'un panel qui aura montré la necessité de la collaboration entre l'Etat les opérateurs privés qui investissent dans l'urbanisation afin de créer un cadre de vie sain pour les populations

Le Secteur Privé doit jouer un rôle capital dans l'urbanisation maîtrisée et durable des agglomérations. Moteur de la croissance économique, il y a contribué, de 2016 à 2021, à 4,7 points, en moyenne pour un taux global de 6,2 points ; soit 75,8% de contribution au Produit intérieur brut (Pib). La problématique était au centre d'un panel animé par Robert Beugré Mambé, Ministre-Gouverneur du district d'Abidjan ; Bruno Nabagné Koné, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et Roger Mbassa Ndine, Maire de Douala (Cameroun). Ce, à l'occasion de la 10ème édition de la CGECI- Academy. La Côte d'Ivoire enregistre un taux d'urbanisation de 52%. Résultat, seize des trente millions d'habitants du pays vivent en zones urbaines dont sept à Abidjan, la capitale économique. Au dire du Ministre Bruno Nabagné Koné, les villes concentrent l'essentiel de l'activité économique nationale. L'urbanisation non maîtrisée, a-t-il déploré, occasionne des bidonvilles, provoque la dégradation des espaces verts, accentue les problèmes de mobilité et l'augmentation des quartiers précaires, ce qui crée naturellement l'insécurité. De ce fait, il a souhaité que les parties prenantes, notamment le Secteur Privé, travaillent par anticipation en prévoyant des espaces non occupés dans leurs plans d'urbanisation ; non sans lancer un appel au Secteur Privé à investir dans la construction de logements sociaux. En effet, pour combler son déficit de 600 mille logements, le pays en produit entre 20 mille et 30 mille par an. « L'idée est de produire entre 50 mille et 60 mille logements tous les ans. C'est un défi pour l'Etat afin d'effacer les bidonvilles. C'est donc une opportunité pour les hommes d'affaires », a fait observer Bruno Koné.

Les panelistes ont appelé à un soutien fort du Secteur Privé, pour des villes durables. « Nous avons besoin de son expertise, de son financement. Le Secteur Privé national manque de moyens financiers. Le Gouvernement entend s'investir davantage pour booster ce secteur important pour nos économies. Et cela, en l'accompagnant à travers des fonds souverains pour lui permette de jouer le rôle o! combien important qui est le sien dans l'urbanisation maîtrisée de nos villes », a expliqué Roger Mbassa Ndine, Maire de Douala, capitale économique du Cameroun.

Quant à Robert Beugré Mambé, Ministre-gouverneur du District d'Abidjan, il a fortement déploré le mécanisme de financement des institutions bancaires du développement urbain qui, selon lui, est en deçà des attentes. « Nous avons 52% de populations urbaines. Nous assistons à l'évolution rapide de la ville ; du reste un déploiement naturel. Les institutions de financement doivent soutenir le développement urbain. Il faut une relation de proximité sur fond de confiance entre le secteur bancaire et les collectivités », a-t-il soutenu. L'Administrateur général du District d'Abidjan estime qu'il faut des logements aux populations qui n'ont pas accès aux marchés bancaires. Car, si cela n'est pas fait, prévient-il, on assistera à la prolifération des quartiers précaires à Abidjan, Yamoussoukro voire ailleurs dans les grandes aglomérations.

Crise de la COVID-19

Le financement des PME, toujours problématique

CGECI Academy 2022 | 10 ans D'IMPACT | Prospérons ensemble | LA REF
RENCONTRE DES ENTREPRENEURS FRANCOPHONES

THÈME

QUELS PARTENARIATS POUR VALORISER LE POTENTIEL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE?

27 > 28 OCTOBRE 2022

SOFITEL ABIDJAN HÔTEL IVOIRE

www.forumcgeciacademy.com

En tant que l'un des principaux moteurs de croissance et de développement économique, les PME sont confrontées à des difficultés de financement. Estimés à 3574 milliards FCFA, selon une étude réalisée en 2017 dans le cadre de la Finance s'Engage, les besoins du Secteur se sont accrus pour cause de COVID-19. Les difficultés de financement des PME ont fait l'objet d'un panel au cours duquel les outils innovants de financement ont été longuement abordés. Ce panel a été animé par Dr Boguifo Joseph, président de la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (FiPME) ; Guy Abby Noguès, Administrateur Directeur Général de la société Finance Plus et Sylla Oumar de Propaco. Tous ces panélistes ont été unanimes pour dire que la COVID-19 a véritablement fragilisé les PME. Pour en montrer l'ampleur, Guy Abby Nogues a fait savoir que 82% des PME africaines disent manquer de financement, 40 % en passe de disparaître quand 90 % ont récemment exprimé des besoins de financements. Abondant dans son sens, Dr Boguifo Joseph a révélé qu'une étude réalisée par sa structure montre que plus de 50% des PME ont été créées avec moins de 500 000 FCFA. Elles sont l'affaire, a-t-il précisé, de jeunes qui, ayant à peine fini les études, montent leurs business pratiquement sans expérience avérée dans le management. Il ajoute que 60% des PME qui se créent sont peu dynamiques car elles l'ont été avec des fonds insuffisants devant leur permettre de survivre. D'où la problématique du financement. La COVID-19 a, en effet, eu un impact d'autant négatif sur les PME qu'elle a contraint certaines à la fermeture et d'autres au confinement; notamment dans les secteurs de hôtellerie, de la communication, du tourisme. Face à cette situation, des innovations financières se mettent en place, s'en réjouissent les experts. « La crise a amené à réfléchir sur des perspectives pouvant conduire les PME à sortir de l'ornière. Les banques ont pris des décisions de garanties, de nouveaux acteurs, des financements alternatifs se mettent en place, des finetch, le crownding, des outils de réflexions visant à accompagner les PME pour amortir les chocs. Il y a aussi l'innovation financière, le leasing, l'affacturage », s'est félicité, pour sa part, Sylla Oumar. Puis de rappeler que, outre, les fonds mis en place par l'Etat, la Bceao a pris des mesures rapidement pour permettre aux banques d'élaborer un moratoire au profit d'entreprises qui en sont éligibles. « Nous avons innové en créant des produits adoc afin de répondre à la question de financement des PME ; les banques et autres institutions de micro-finances ont aussi innové pour permettre aux entreprises de durer. Il faut identifier les faiblesses d'une PME et faire en sorte qu'une crise ne la fasse pas disparaître », a-t-il suggéré, non sans prôner le renforcement des capacités des entreprises à travers la formation des acteurs du Secteur. Tout en remerciant l'Etat pour les fonds destinés aux grandes entreprises, Dr Boguifo Joseph a, toutefois, recommandé l'apprentissage, dès l'école, aux jeunes le management et la gestion d'une entreprise.

Sylla Oumar note que sa structure, Propaco, finance le Secteur Privé à travers des partenaires ou institutions de micro finances, apporte des garanties aux PME, des financements aux infrastructures en Côte d'Ivoire comme la centrale thermique de Azito. « Les grandes entreprises ont des financements qui leur permettent de faire face à des chocs de courte durée ; ce qui n'est pas le cas pour les PME qui ont des difficultés d'accès aux financements. Il faut, alors, les aider à y avoir accès », insiste l'Expert.

INTERVIEW

Laetitia Ouattara, Directrice Générale du Groupe Endeavour mining

« Voici les raisons de l'augmentation des IDE dans le secteur minier ivoirien »

Le plus gros producteur d'or en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'ouest, par ailleurs dixième producteur mondial d'or, se réjouit de l'embellie de ce secteur en Côte d'Ivoire. La Directrice Générale du Groupe, Endeavour mining, Laetitia Ouattara, explique pourquoi ce secteur se porte bien.

Comment se porte le secteur minier en Côte d'Ivoire ?

Le secteur minier en Côte d'Ivoire se porte très bien. Il y a eu une augmentation des investissements miniers et c'est vraiment dû aux mesures qui ont été proposées dans le code minier ivoirien qui ont permis d'attirer des investissements et ont bénéficié aussi d'un environnement de paix, un environnement politique stable qui permet de pourvoir produire nos activités sereinement.

Je tiens à relever qu'en Côte d'Ivoire, nous sommes présents avec la mine d'or d'Ity, dans la région de Zouan-Hounien et nous avons annoncé, récemment le lancement des travaux de notre future mine dans la région de Dabakala. Nous aurons donc deux mines en Côte d'Ivoire et nous avons des actifs dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest (notre groupe est exclusivement basé en Afrique de l'ouest), le Burkina Faso et le Sénégal.

Quels sont les avantages qu'offre le secteur minier ?

Le code minier est l'ensemble des textes qui régissent l'investissement minier. Ce code nous donne certains avantages mais aussi énumère nos droits et devoirs en matière de développement communautaire. C'est le texte sur quoi nous nous appuyons pour conduire nos activités.

Qu'est-ce qui est à l'origine de la hausse des investissements directs étrangers dans votre domaine d'activité ?

On a, certes le code minier et les conventions minières, parce qu'il y a des dispositions qui sont négociées dans le cadre des conventions minières qui ne sont pas dans le code. Les opérateurs négocient certains avantages, notamment douaniers ou fiscaux qui leur permettent de pourvoir conduire leurs activités de manière viable. Car, le régime fiscal et douanier peut avoir une incidence sur un modèle économique. Donc ces codes miniers viennent adresser un peu toutes ces dispositions et l'environnement qui permettent de pouvoir travailler et de stabiliser le régime fiscal des compagnies minières.

Quel est l'impact de vos activités sur l'environnement ?

Il faut éviter la confusion entre le secteur artisanal et le secteur minier industriel. Celui-ci est un secteur très réglementé, qui est sous le coup des normes internationales et le traitement de notre mine se fait en circuit fermé. Donc le risque environnemental est très mitigé et très faible comparativement par exemple aux activités de mines artisanales que la plupart du public connaît. C'est pour dire qu'en matière d'environnement, c'est très réglementé et en plus, on mène des actions pour protéger la biodiversité. Bien vrai qu'on a à déplacer la terre mais il y'a des actions que nous posons. Par exemple, dans la région de Zouan-hounien, on permet l'encensement du fleuve Cavally à cause des dégâts causés par l'orpaillage illégal.

De ce point de vue-là, on a de très bonnes collaborations avec le Gouvernement ivoirien et d'ailleurs, nous avons reçu le Prix national d'"excellence en 2021 sur la base de ces critères, c'est-à-dire de ce que nous faisons comme développement avec les communautés mais aussi relativement au respect des normes environnementales, de nos obligations fiscales et bien d'autres.

Amélioration de la gouvernance des entreprises
Des experts font des propositions

Les débats autour de la gouvernance des entreprises ont suscité l'attention de plusieurs participants, car des panélistes comme Sarata Koné, Directrice générale d'Uba, Youssouf Carius, DG de Pulsar Partner, Mada Fouqueray Directrice de Quicknet Atalian Global Services ; Ines Amani directrice Mid Market pour l'Afrique subsaharienne chez Visa, ont instruit avec beaucoup d'intérêt l'assistance sur le thème : « La résilience des entreprises face aux chocs extérieurs ». De l'intervention de la Directrice d'Uba, l'on retiendra que les PME peuvent être résilientes face aux chocs. D'où la nécessité pour elles d'avoir le financement de leur capital afin de prospérer. D'ailleurs, à l'en croire, des fonds existent au niveau des banques pour leurs financements. Les PME doivent, cependant, comprendre que quand on contracte un prêt, il faut rembourser. En clair, avant de demander un prêt, les entreprises doivent être sûres de l'utiliser à bon escient et surtout le rembourser en temps et en heure ; donc à l'échéance prévue, a-t-elle prévenu. « Dans la gouvernance d'une PME, une seule personne ne doit pas s'arroger tout le pouvoir et prendre toutes les décisions. Il (le patron) doit faire confiance aux autres, connaitre les clients, partager avec les autres la concurrence dont la PME est victime. C'est dire qu'ils doivent mener des discussions stratégiques à même de faire évoluer l'entreprise au niveau international. Nous sommes à l'ère de la globalisation ; le monde est devenu un gros village. Il faut faire en sorte que l'entreprise épouse cette ère à travers la qualité». C'est la raison pour laquelle le secteur bancaire prépare les PME à faire face aux chocs extérieurs à travers des conseils à leurs dirigeants, les accompagne pour qu'elles se développent à chaque étape de leur croissance. Au dire de la Directrice Générale de Uba, des structures comme le Fonds d'investissement accompagnent et encadrent les PME à travers un meilleur encadrement ; dans leurs services. « C'est pourquoi nous pouvons recommander une PME jouissant d'une bonne gouvernance auprès de structures susceptibles de l'accompagner et la conseiller pour sa croissance. D'où la nécessité de promouvoir la gouvernance et l'inclusion financière des PME afin de bénéficier d'un financement adéquat », a-t-elle conseillé.

Quant à Youssouf Carius, autre panéliste, il a fait savoir que la volonté politique doit accompagner les PME en période de crise. Au niveau international, les représentations diplomatiques doivent accompagner les chefs d'entreprise pour un partenariat public afin de les aider à attaquer le marché sous-régional. Mais cela ne saurait possible qu'à travers une vision du Gouvernement.

Pour sa part, Ines Amani elle révèle que des initiatives ont été prises pour créer un cadre de suivi et de pérennisation des PME. « Nous avons accompagné 16 millions de PME à travers le monde ; sur un objectif de 50 millions initialement prévus. Cet accompagnement s'est traduit par la formation pour mieux gérer leurs activités. Résultats, elles ont vu leur chiffre d'affaires augmenté ». Pour la cheffe d'entreprise, il faut former les PME évoluant dans un environnement favorable à se structurer tant elles sont mues d'un désir de croissance. Il faut créer une PME pour la pérennité. « On est dans un environnement de chacun pour soi. Or, il faut se battre pour avoir l'information pour son entreprise ».

Partageant son expérience, Mada Fouqueray a souligné qu'elle a participé à des programmes nationaux et internationaux de formation dans des structures privées. A la Chambre de commerce, j'ai formé des employés et passé des marchés dans la transparence. Ce qui explique, sans doute, la solidité de son entreprise.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Ce que proposent l'Alliance des Patronats Francophones et des partenaires techniques pour la gouvernance d'entreprise

Définie comme la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités, la RSE s'est revélée comme un axe existentiel important pour toutes les entreprises au fil des années.

Pour mieux percevoir son importance et son utilité dans une organisation, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) s'est penchée sur cette thématique lors de la 10ème édition de la CGECI Academy à travers la tenue d'un panel dont le thème était : « Comment intégrer les enjeux de la RSE dans la gouvernance des entreprises en Afrique ? ».

Avec une riche composante de panélistes, notamment M. Kévin Ramkalon, Co-Président de Groupe de Travail (GT) et Directeur Général de Business Mauricius ; M. Régis Facia, Président du Groupe Top Chrono ; Mme Valérie Noëlle Kodjo Diop, Directrice Innovation et Développement Durable à la BOAD ; M. Franklin Gbedey, Chef de la Division Energies Renouvelables à la BAD ; M. Medhi Bendimerad, Fondateur et PDG SPS, Membre du GT de la RSE ; M. Placide Dougah, Représentant de l'Antenne RSE et Développement Togo et Directeur-Fondateur du Cabinet de Conseil RSE/Environnement Valora SSE ; M. Ali Zerouali, Vice-Président de la Commission Afrique de la CGEM et M. Jacques Jonathan Nyemb, Avocat au Cabinet Nyemb, que les participants, en majorité des Opérateurs économiques de la zone francophone ont été instruits.

Le Co-Président du Groupe de Travail et Directeur Général de Business Mauricius, M. Kévin RAMKALON, a présenté les trois livrables depuis février 2022, que le Groupe de travail de l'Alliance a pu exécuter sur l'idée de la mise en place d'un Programme dans le secteur Energétique. « Nous avons créé un réseau des acteurs de la zone francophone du secteur de l'Ecologie, en partenariat avec l'OIF et l'APF », a dévoilé le Co-Président du Groupe de Travail et Directeur Général de Business Mauricius.

En effet, l'Alliance des Patronats Francophones a décidé de mener une étude qui a permis de voir les Entreprises sur le Continent, qui ont une politique RSE au sein de leurs Organisations.

Par ailleurs, il a été question de travailler sur une étude de faisabilité

de la mise en place d'un Label francophone dans le secteur du Développement Durable. Avec deux objectifs, notamment accélérer le domaine écologique ; accélérer les échanges sur les réseaux ; vulgariser et accélérer cette gouvernance avec l'apport de l'étude qui est menée ; la mise en place d'un accélérateur énergétique et atteindre la neutralité du carbone.

Comment utiliser l'Energie de façon efficace ?

Le potentiel est énorme, en termes de coût et de répercussion sur l'environnement, mais aussi du marché du travail, dans les Energies Renouvelables. En termes de livrables dans les travaux de l'Alliance le livrable 3 est la création d'un réseau, car aujourd'hui quand on travaille, il y a énormément d'activités qui se font à travers l'Alliance, sur les Entreprises. Pour pouvoir mieux cerner les enjeux, spécifiques et faciliter la mise en œuvre des uns et des autres, il faudrait aller vers ce réseau. Déjà le recensement est en cours ; un questionnaire a même été élaboré pour les membres de l'Alliance ; afin d'identifier les besoins clés (efficacité énergétique ; l'économie circulaire ; industrie, transport, etc); obtenir une base de données de la transition écologique. Le livrable 2 est autour d'une étude de faisabilité francophone, de Gouvernance durable.

Par l'exposé de Jacques Jonathan Nyemb, Avocat au Cabinet Nyemb, il a été révélé qu'il est important de savoir quelle est la réponse qu'on y apporte ? en particulier que le Secteur Privé peut apporter à ce péril écologique ?

C'est dans ce cadre qu'une étude de faisabilité de Gouvernance durable a été conçue. « Le péril écologique est réel ; il est connu de tous. Au sein des Patronats francophones, nous avons pensé qu'il était important d'accompagner ce changement de paradigme ; d'accompagner un nouveau modèle économique plus inclusif et plus durable. Accompagner les Chefs d'Entreprises, leur pratique, leur méthode, même leurs institutions de gouvernance », a déclaré l'Avocat Nyemb.

Le Label de Gouvernance Durable, une main tendue aux Entreprises africaines

Se pencher sur un label de Gouvernance durable ; passer d'une gouvernance plus accesariale à une gouvernance plus entrepreneuriale; comment les entreprises qui créent de la valeur uniquement pour ses actionnaires à une entreprise qui crée du bien pour tous. L'objectif a été de faire l'état des lieux des PME et TPE dans l'espace francophone; faire un label francophone de Gouvernance

Une étude a été lancée par le Cabinet RSE et PED le 08 août 2022 et a pris fin le 30 novembre 2022.

Une méthodologie en trois étapes avec l'OIF ; une première partie qui a consisté à placer une revue et une analyse documentaire pour définir la Gouvernance d'entreprise (la gouvernance durable ; ses enjeux ; comment est-ce qu'elle est appliquée dans les pays de la francophonie; savoir s'il existe des outils de gouvernance qui existent à ce jour, etc). Elaborer un questionnaire de RSE et de Gouvernance d'Entreprise qui a été diffusé à des Entreprises membres de l'Alliance des Patronats Francophones. Également, des entretiens parallèles ont été menés (12 Entreprises rencontrées, 4 experts en RSE, 4 experts internationaux, etc). Le questionnaire a été ouverts à 685 Entreprises, avec une réponse de 225 Entreprises, qui a été retenue après analyse par la REF, à 105 Entreprises, révèle M. Placide Dougah, Représentant de l'Antenne RSE et Développement Togo et Directeur-Fondateur du Cabinet de Conseil RSE/Environnement Valora SSE.

Pouvoir appliquer des filtres, afin de savoir ce que les PME font pour aller dans le sens de la RSE et de la Gouvernance (96 entreprises sur cet échantillon de 105 Entreprises ont une connaissance de la RSE ; 58 Entreprises disposent de code de bonne conduite qui intègre des critères de durabilité ; 87 Entreprises sont engagées en faveur du travail décent).

Les actions des Patronats pour une meilleure intégration de la RSE dans la Gouvernance Durable au sein des Entreprises

Les Patronats font dans le sens de la Gouvernance d'Entreprise, tout ce qui est relatif aux stratégies de sensibilisation et de promotion auprès des Entreprises membres (Maroc, Tunisie, Sénégal, Bénin, Togo, etc). Au moins trois Patronats ont engagé dans des processus de labélisation ; au Maroc depuis 2006, avec la CGEM ; UTICA ; le CNP Sénégal depuis 2012. Des commissions Développement Durable RSE dans certains Patronats (CGECI en Côte d'Ivoire, au Sénégal, etc).

Qu'est ce qui ne se fait pas assez en matière de RSE ou de Gouvernance Durable ?

Les instances dirigeantes ne sont pas assez formées à la gouvernance d'entreprise durable (74 entreprises sur les 150 de l'échantillon) et 69 entreprises ne sont pas dotées d'instances de RSE ; l'élaboration des rapports intégrés n'est pas faite par les entreprises ; l'engagement de labélisation dans des processus en lien avec la gouvernance d'entreprise durable.

Concernant les CNP, ce qui doit se faire, c'est d'identifier un responsable RSE en leur sein ; participer à des ateliers de capitalisation et d'expériences en matière d'accompagnement et en matière de charte et de labélisation (Conseils nationaux patronaux, membres de l'Alliance des Patronats Francophones, etc).

Essayé d'identifier les leviers manquants ; au niveau des Entreprises, l'information sur les lois qui garantissent la participation des parties prenantes à la vie de l'Organisation ne sont pas connues par toutes (150 Entreprises de l'échantillon, seulement 35 % connaissent ces lois) ; les mécanismes qui permettent aux parties prenantes externes de l'Entreprise de prendre part aux décisions des Entreprises , ne sont pas également connus (16% des 105 répondants dialoguent avec les Représentants des Communautés locales et des OSC ; l'absence de règlementation et d'application aux lois dans le domaine de la protection de l'environnement (32% des Entreprises qui ont répondu rencontrent de nombreuses difficultés dont le niveau est compris entre fort et très fort).

Le Label de Gouvernance Durable aux Entreprises proposé par l'Alliance des Patronats Francophones est important car cela sera pertinent pour valoriser leurs impacts productifs ; d'obtenir une reconnaissance de ce qu'elles font ; d'avoir un nouvel argument commercial ; d'appartenir à une communauté et d'harmoniser les pratiques ; à la seule et unique condition d'accéder à un marché beaucoup plus large ; celui de l'espace de la francophonie ; de bénéficier facilement d'investissements financiers du fait de leurs bonnes conduites. Au niveau du Patronat, l'orientation du Développement durable est prématurée parce ce qu'il doit trouver une articulation entre les démarches locales, les conseils nationaux de Patronats et celles portés par l'Alliance des Patronats Francophones. De plus, il faut que les Membres de ces CNP soient formés en matière de RSE.

Mise en œuvre de Grands Projets en Afrique
Ce qui est attendu des acteurs public et privé

Développer le continent africain par des stratégies adaptées pour chaque pays, tels sont les objectifs fixés par les Entreprises et Gouvernants en Afrique.

Pour atteindre ces objectifs, le Secteur Privé a initié un panel sous le thème : « Quels partenariats entre l'Etat et les entreprises, pour mettre en œuvre les grands projets ? » au cours de la 10ème édition de la CGECI Academy.

Dans un panel qui a vu la participation de M. Dany Abboud, Président du Groupe de Travail (GT) et Administrateur en charge de l'International de l'Association des Industries Libanaises et de panélistes tels que M. Éric Njong, Directeur Général BUNS (Travaux Publics) ; M. Coulibaly Kinapara, Directeur Général du BNETD remplacé par M. Koffi, que la thématique choisie a été menée.

En effet, les pays du Sud ont considéré le Nord comme un apport de connaissances, dans le sens de la modernité des systèmes administratifs; alors que le Nord visait les matières premières, leurs commerces et Industries au niveau du Sud ; avec le temps cette vision s'est graduellement modifiée ; le Nord est perçu comme un pourvoyeur de Technologies et considéré comme une opportunité de centre d'affaires pour les Infrastructures.

Est- ce que les Institutions Publiques ont suivi cette progression ?

Le secteur minier et pétrolier ne sont plus considérés comme prioritaire; la recherche de Partenaires se fait à d'autres secteurs, les panélistes donnent leurs analyses.

Pour M. Koffi, Représentant le BNETD du secteur Public en Côte d'Ivoire, l'on a vu une évolution au niveau de la Côte d'Ivoire ; le domaine des Mines et du Pétrole a toujours été importants en Côte d'Ivoire parce ce que ces secteurs fournissent des ressources financières. Lorsqu'on parle de transformer son économie ce sont les Infrastructures. « Au niveau des Institutions, énormément d'investissements ont été faits dans les Infrastructures afin d'avoir une économie solide et ne plus être dépendant des ressources primaires ; un Plan National de Développement a été mis en place à hauteur de plus de 59.000 milliards d'investissements prévus pour la période 2021-2025 et une bonne partie sont dédiées aux Infrastructures », affirme-t-il.

Au niveau du Liban, selon M. Dany Abboud, Président du Groupe de travail et Administrateur en charge de l'International de l'Association des Industries Libanaises, des Projets ont pu être effectués ; au Liban Nord, un appel d'offre est lancé afin que des Entreprises postulent pour contribuer à la gestion de la zone industrielle installée. En RDC, un Projet pour le pont qui va permettre de relier Brazzaville à Kinshasa, ce qui sera d'une importance pour le commerce régional.

Les grands Projets que doivent mettre en œuvre le secteur Public et Privé sur le continent africain auront un impact sur la mobilité urbaine ;

Est- ce qu'il y a une concurrence entre les Entrepreneurs du Sud et du Nord ?

Selon M. Njong, Directeur Général BUNS d'une Entreprise au Cameroun, un Partenariat entre le Nord et le Sud doit-être réalisé par les Entreprises locales qui veulent des Partenariats gagnant-gagnant avec les Entreprises du Nord ; sur le plan du cadre institutionnel et normatif en matière de contrat de BTP, une quote-part est prévue allant de 20 à 40% des travaux qui soient réservés aux Entreprises nationales afin de garantir du contenu local. Motivé par cette volonté politique, certaines Entreprises se sont structurées ; des équipements sont acquis ; des processus de la qualité et de la certification.

Des opportunités pour les Entreprises locales si de grands Projets sont réalisés au sein des pays ; si 50% des Projets sont confiés à des Entreprises locales.

Les Patronats nationaux en tant que facilitateurs de ces grands Projets

Enormément d'opportunités d'investissements sur le continent africain; 130 à 170 milliards par année dont l'Afrique a besoin d'investir en Infrastructures ; toutefois les budgets des Etats ne sont pas suffisants à les réaliser. Le Secteur Privé a son rôle à jouer afin d'accomplir ces Grands Projets sur le continent africain et accompagner ces Etats dans le développement de leurs Infrastructures.

Il sera question d'établir des Partenariats Public-Privé (PPP) ; avec un partage équilibré des risques ; au niveau de la planification de certains Projets ; au niveau des interfaces des risques ; la gestion des coûts, etc, indique le Représentant du BNETD de la Côte d'Ivoire.

Pour réfléchir à compétir avec les Entreprises internationales qui viennent investir sur le continent africain, il faudrait minimiser les coûts, avoir des ressources humaines qualifiées afin d'obtenir des marchés.

La mise en œuvre de Grands Projets en Afrique doit se faire dans un Partenariat gagnant-gagnant entre le secteur Public et Privé ; des stratégies à prendre en compte, entre autres faire une cartographie des Projets existants qui sont à la portée du Secteur Privé ; Lister les Projets ; Bénéficier de l'intérêt de l'Alliance des Patronats Francophones ; Obtenir un Cahier de charges, Sonder les intérêts du Secteur Privé et voir quels sont les Projets qui pourraient avoir l'aval des Entreprises, etc.

Notons qu'une cartographie des régions de l'Alliance, dans le secteur des Energies Renouvelables est déjà mise en place ; également plusieurs pays ont proposé un Projet de Loi (Île Maurice, Maroc, le Liban) afin d'identifier les opportunités de Projets pour le Secteur Privé.

Scalabilité

Un facteur de croissance pour une entreprise

CGECI Academy 2022 | 10 ans D'IMPACT

Prospérons ensemble

LA REF
RENCONTRE DES ENTREPRENEURS FRANCOPHONES

THÈME

QUELS PARTENARIATS POUR VALORISER LE POTENTIEL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE?

27>28
OCTOBRE 2022
SOFITEL ABIDJAN HÔTEL IVOIRE

www.forumcgeciacademy.com

Tout Entrepreneur dans son cheminement, envisage de faire grandir son entreprise. Mais cette ambition se doit de se fixer des objectifs et d'arriver à les atteindre.

Pour aborder la question, la CGECI Academy 2022 y a consacré un thème : « De l'idée à la scabilité »

Au cours d'une Master Class qui a vu la participation de panélistes tels que le PDG de Panelys, M. Steven Bedi et de Koné Yaya, Co-Fondateur de COLIBA, que les participants à cette Master Class ont pu avoir des astuces pour faire grandir leurs Entreprises.

Pour les panélistes, l'Entrepreneur doit s'appuyer à une structure d'appui pour son financement afin de faire évoluer son Business (CI-PME, la CGECI, l'Institut de l'Entreprise, le Centre National de l'Exportation, etc). Avoir les capacités managériales pour faire évoluer son Entreprise, sont appropriés aux structures techniques cités plus haut; c'est pourquoi l'Entrepreneur doit absolument avoir ce genre de Partenaires pour sa croissance.

Une autre qualité que devrait avoir l'Entrepreneur est la Formation (possibilité d'avoir des marches publics) et surtout quitter dans l'informel.

Un Partenariat est quelque chose de sérieux et il faudrait que la PME qui souhaite grandir soit organisée (missions, valeurs et objectifs); surtout avoir le même objectif que son Partenaire.

Savoir finaliser le Partenariat par un accord qui va permettre aux parties d'être situés sur leurs engagements.

Pour M. Yaya, il faut s'entourer d'Experts dans son secteur d'activité; être crédible face à son financier; avoir des personnes passionnées et qui ont la même éthique professionnelle. Faire des Partenariats avec des leaders dans notre domaine d'activité.

Vouloir évoluer dans son business doit nous emmener à déjà mettre dans notre esprit que nous aurons des concurrents et savoir mitiger les éventuels risques en prenant des précautions (ne pas trop s'ouvrir à tout le monde); se server de sa faculté de réactivité. "A un moment donné, vos concurrents sont vos alliés comme ils deviennent après vos concurrents", rappelle le CO-Fondateur de COLIBA.

De l'idée à la scabilité de son Entreprise, il y a pour l'Entrepreneur des qualités à avoir et des principes à se donner afin de faire grandir son Organisation.

A la conquête de marché
Des qualités que doit avoir une entreprise

Une marque est définie en France par le Code de la propriété intellectuelle comme un « signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale ».

Dans le cadre de la 10ème édition de la CGECI Academy et de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF), un déjeuner de Networking avec au cœur des échanges la question de la « Marque » a eu lieu. Animé par M. Gilles Atayi, Directeur GBA Consulting et Mme Joyce Sagoe, DMC Société Générale et Fondatrice de Thinking sous le thème : « Quelle stratégie de marque pour conquérir le marché », ce déjeuner a été fort instructif sur des sujets tels que l'interconnexion entre la marque et la conquete du marché.

Selon les panélistes qui ont axé leurs interventions sur les PME et les TPME dans la conquête de marché, il est important pour cette catégorie d'entreprises d'abord de s'inspirer des Grandes Entreprises qui ont su se positionner ; le Marketing entre en jeu pour y arriver.

En effet, il faudrait interroger le marché (étude de marché) et la première chose à faire est de savoir s'il y a de la disponibilité de ce que je souhaite vendre sur le territoire sur lequel je veux exercer mon activité ; ce qui est appelé du Marketing. Il n'y a donc pas de possibilité de s'affranchir de l'information pour arriver à conquérir le marché.

Par ailleurs, souvent le Patron d'une Entreprise, le décideur n'est pas consommateur de son Produit ; il ne sait pas comment son Produit est consommé.

Pour les panélistes, souvent les Marqueteurs n'affirment pas la discipline qui est la leur. Des stratégies sont nécessaires pour arriver à pouvoir conquérir le marché. Cela passe entre autres par la marque du Produit (la présentation, l'emballage, etc) et voir dans quels moyens l'Entreprise a besoin pour aller à la rencontre de potentiels clients.

Concernant les PME et les Grandes Entreprises qui font du Marketing, il est capital d'arriver à convaincre, arriver à développer la relation entre le client ou le Partenaire d'affaires et surtout arriver à vendre sa promesse, s'assurer qu'on arrive à respecter sa promesse, s'assurer qu'on y gagne quelque chose et voir comment les deux parties peuvent avancer ensemble, se développer pour pouvoir réussir. « Par contre les moyens sont différents pour y arriver mais le résultat est le même », indique les intervenants. Ajoutant que des étapes sont à avoir pour l'Entreprise quel que soit sa taille, notamment faire connaître son Entreprise ; faire connaître son Produit ; faire Vendre le Produit ; faire installer une routine (fidélisation) et enfin développer pour aller voir plus grand, avec pour but de rentabiliser.

Les moyens que chaque Entreprise se donne pour y arriver peuvent-être une Communication accrue (Publicité Télé, Radio, Presse écrite, Réseaux sociaux, Flyers, des Rencontres B to B, des Rencontres B to C, etc), car tout le monde a besoin du Marketing et pourrait utiliser selon son budget.

Etre à l'écoute du marché (consommateur, environnement, de la situation économique) est une des qualités pour atteindre ses objectifs ; challenger son équipe ; avoir une connaissance interne (quelle est notre vraie capacité ?) ; être différent de ses concurrents dans son domaine d'activité (ne pas imiter) sont des qualités qui aideront l'Entreprise à conquérir le marché. L'extérieur reste le baromètre qui va permettre de mieux travailler en interne. « A chaque étape, une ambition », clé pour y réussir et le Marketing est la seule discipline qui soit hautement stratégique dans l'Organisation.

L'Expérience Client, une clé de positionner sa marque

L'expérience Client est fondamentale selon les panélistes. « Quand on fait une promesse, la partie exécution est celle qui est la plus difficile à exécuter », explique le Directeur GBA Consulting, M. ATAYI. Savoir utiliser afin de mieux connaître les goûts et les besoins du marché à acquérir ; le Marketing qui est un métier passionnant, une science, une discipline, une approche très structurée, doit pouvoir créer de la valeur à son Produit afin que l'Entreprise rentabilise.

Notons que des Agences en Côte d'Ivoire telles que l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADICI) qui a pour mission d'aider les Entreprises, à obtenir des Financements sont mises à disposition ; ce qui pourrait appuyer et soutenir à atteindre les objectifs de ces PME et TPME.

Les Panélistes ont exhorté le Secteur Public à contribuer à accroître le tissu économique des PME et TPME, qui sont des créatrices d'emploi, car le Secteur Privé est déjà engagé, par son appui dans le PIB de la Côte d'Ivoire.

Développement économique

L'Afrique et l'industrie 4.0

Le concept d'Industrie 4.0 aussi appelée Industrie du futur ou 4ème révolution industrielle correspond à une nouvelle façon d'organiser les moyens de production. Cette nouvelle Industrie s'affirme comme la convergence du monde virtuel, de la conception Numérique, de la Gestion (opérations, finance et marketing) avec les produits et objets du monde réel.

Ce nouveau concept qui semble réussir aux pays développés est en train d'inspirer le continent africain, ce qui emmène des pays à réfléchir sur ce sujet. C'est dans ce contexte que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a décidé de mener une réflexion à travers un panel tenu au cours de la 10ème édition de la CGECI Academy et de la Rencontre des Entreprises Francophones (REF) en octobre 2022 sous le thème : « 4ème révolution industrielle : l'Afrique est-elle en retard ? ».

Ce panel animé par M. Marcos, Formateur Internationale dans le Digital; Dr DOSSO, Economiste d'Innovation-Gestionnaire de Projets pour l'Afrique Subsaharienne à la Commission Européenne en qualité de Directrice ; Mme SAYO, Chef d'Entreprise en Côte d'Ivoire et au Bénin; M. Patrick M'Bengue, PDG de Inova et Président du Groupement des Entreprises de TIC en Côte d'Ivoire (GOTIC), a permis aux participants d'être éclairé sur ce concept d'Industrie 4.0.

En effet, le concept fut mis en évidence pour la première fois lors la Foire de Hanovre (Salon de la Technologie industrielle) de 2011. En 2013, un rapport décrivant le schéma fut présenté par un groupe de travail transdisciplinaire à la foire de Hanovre. Les grandes promesses de cette quatrième révolution industrielle sont de séduire les consommateurs avec des produits uniques et personnalisés, et malgré de faibles volumes de fabrication, de maintenir des gains. Ces mêmes consommateurs peuvent ainsi communiquer avec les machines durant les phases de réalisation : ce type de production s'appelle « smart production ».

Par ailleurs, selon ce principe, dans le contexte de l'automatisation industrielle, cela se caractérise par la mise en œuvre de capteurs qui sont les éléments de base des Systèmes de Contrôle et d'Acquisition de Données en temps réel (SCAD). Ils permettent de transformer des grandeurs physiques (température, pression, position, concentration, etc) en signaux, le plus souvent électriques, qui renseignent sur ces grandeurs.

Outre les aspects Technologiques, cette quatrième révolution industrielle influe sur différents aspects de nos sociétés modernes. L'industrie 4.0 touche évidemment l'aspect économique mais a également des impacts sociaux, politiques ou environnementaux. Il pose la question de l'emploi de millions de salariés à travers le monde (l'accompagnement des salariés actuels et la formation des futurs salariés sont à prendre en compte). Il est nécessaire de réfléchir à la place de l'humain dans cette industrie 4.0.

Selon les Panélistes, l'Industrie 4.0 est une valeur ajoutée aux moyens de production et elle est pour le continent africain, une solution pour les Entreprises d'atteindre l'excellence industrielle, entre autres efficacité logistique, efficacité commerciale, efficacité dans la production, efficacité managériale, efficacité énergétique, etc. « L'Industrie 4.0 ne reste pas uniquement qu'à la Technologie ; mais c'est un nouveau

paradigme d'organisation industrielle qui doivent être mis en place pour atteindre cette révolution industrielle et l'Afrique a sa carte à jouer », déclare le Président du Groupement des Entreprises de TIC en Côte d'Ivoire, M. Patrick M'BENGUE.

Pour Dr DOSSO, Economiste d'Innovation-Gestionnaire de Projets pour l'Afrique Subsaharienne à la Commission Européenne, en Afrique comme en Europe, les paysages industriels sont très différents. Il faudrait savoir organiser ses chaînes de valeur, former ses employés, communiquer sur son Produit ; ce sont tous ces aspects que l'Industrie 4.0 peut impacter.

Industrie 4.0 : Productivité- Rentabilité-Réactivité de l'offre-Compétitivité

Il est important pour les Entreprises de posséder ces 4 qualités pour avoir des impacts sur la productivité, qui va permettre la rentabilité. L'aspect d'amélioration des processus à la base, qui forme les Entreprises. La quatrième révolution industrielle organise des processus de production induits par les innovations liées à l'Internet des objets et aux Technologies du Numérique, tels que la Cobotique, la réalité augmentée, l'impression 3D, l'intelligence artificielle et les SaaS afin d'exploiter les données issues du Big data et de la maquette Numérique. Toutes ces techniques font partie des ingrédients qui entrent dans la composition de l'Industrie 4.0. L'Industrie 4.0 correspond en quelque sorte à la Numérisation de l'usine. À travers le recours à l'Internet des objets et aux systèmes cyber-physiques, c'est-à-dire aux réseaux virtuels servant à contrôler des objets physiques, l'usine intelligente se caractérise par une communication continue et instantanée entre les différents outils et postes de travail intégrés dans les chaînes de production et d'approvisionnement. L'utilisation de capteurs communicants apporte à l'outil de production une capacité d'auto-diagnostic et permet ainsi son contrôle à distance tout comme sa meilleure intégration dans le système productif global.

La Cartographie, une méthodologie qui va permettre le rayonnement du continent africain

La Cartographie permet à une personne d'être renseignée sur un certain nombre d'informations dans une ville, une région ou un pays ; cela peut-être de savoir le potentiel des Entreprises qui sont sur place, les personnes pour pouvoir offrir des Produits, pour pouvoir mettre en place de nouveaux procédés, de nouveaux processus de gestion, etc.

Quatre tendances qui montrent le dynamisme sans précédent des systèmes d'innovations en Afrique. Nous avons en premier lieu, les Financements pour l'innovation qui ont explosé ; ce sont 05 milliards de dollars en 2021 de capital risque qui sont rentrés sur le continent africain ; cela est plus en termes de croissance que dans les autres régions dans le monde. Pour les Entreprises plus classiques qui connaissent des investissements directs à l'étranger, c'est 83 milliards de dollars en Afrique en 2021, révèle Dr DOSSO, de la Commission Européenne. Deuxième tendance est le risque plus accéléré des améliorations au niveau des Entreprises afin de rentabiliser (fermes plus modernes, entreprises d'automobile plus améliorées, le boom dans les écosystèmes, etc). Troisième tendance est la Science ; des Entreprises locales ont démontré des actions innovantes. Quatrième tendance est de nouvelles formes de collaboration des Entreprises (Chercheurs, Industriels au niveau du Kenya, de l'Afrique du Sud, etc).

L'Afrique peut affirmer qu'elle est sur le chemin de l'Industrie 4.0. L'évolution de l'écosystème nous donne de l'espoir qu'elle aura sa part à jouer dans ce concept au niveau mondial, par ces grandes Entreprises africaines Fintech.

Réduction des vulnérabilités des entreprises industrielles

Les Secteurs Public et Privé dans une synergie d'actions

L'Industrie fait partie du secteur secondaire et intègre des activités très variées. Elle comprend aussi bien l'Agroalimentaire, l'Automobile, les métiers du Bois ou encore du Papier, la Plasturgie, le Textile, l'Aéronautique, l'Electronique, les métiers du Pétrole, ou encore la Construction.

Le Secteur industriel est pour le Secteur Privé un important pôle de richesses et pour les Etats, un acteur clé dans la croissance économique de ces Etats.

Un panel a été consacré à ce Secteur avec comme thème : « Développement Industriel de l'Afrique : comment reduire les vulnérabilités ? ». Les panélistes étaient issus des Secteurs Public et Privé. Il y avait le Représentant du Ministre ivoirien du Commerce, de l'Industrie et des PME, DG de l'Industrie, du Fondateur de la Société Immobilière et Financière de la Côte africaine (SIFCA), M. Jean-Louis BILLON, du Représentant du Ministère béninois du Commerce et de l'Industrie, M. Mondian NIANY et du DG de la SGI, M. Marc DUNY.

Etat des lieux de la Côte d'Ivoire

Au niveau de la Côte d'Ivoire, l'Etat a mis en place selon le Représentant du Ministre ivoirien du Commerce et de l'Industrie, plusieurs stratégies afin d'accompagner le Secteur Industriel. « Les différents Gouvernements qui se sont succédés depuis les crises ont fait de l'Industrialisation une priorité. Les différentes actions menées par le Gouvernement visent à faire en sorte que le Secteur Privé, particulièrement le secteur Industriel soit au cœur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire», a déclaré le Représentant du Ministre. Ajoutant que dès 2012-2013, le Gouvernement ivoirien a élaboré une stratégie de développement industriel ; augmenté la participation du secteur industriel dans le PIB et cette stratégie a visé un certain nombre de réformes dans le cadre de cette nouvelle politique du développement industriel.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, en 2012, il y a eu la création de structures comme l'l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), pour mieux appréhender l'environnement Industriel ; le Gouvernement a adopté un code qui a été revisité en 2018 et qui est plus attractif sur le continent africain. Le Gouvernement a également adopté de nouvelles mesures et mis en place des Institutions telles que le Tribunal de Commerce, pour mieux maîtriser l'environnement des affaires et que le pays soit attractif aux Investisseurs.

Aujourd'hui, le Secteur Industriel ivoirien fait partie des Secteurs qui ont une répercussion sur l'économie de la Côte d'Ivoire. En 2021, le Secteur Industriel contribuait pour 24% du PIB et c'est un secteur qui emploie énormément, au total 900.000 emplois dans le Secteur Industriel. Le Secteur manufacturé à lui seul fait 50% et le reste réparti entre BTP, Eau et Energie, etc. Il est le 1er créateur de richesses en Côte d'Ivoire, avec 8000 Entreprises en Côte d'Ivoire.

Le dernier PND que le Gouvernement vient d'adopter laisse toute la latitude au Secteur Privé et particulièrement au Secteur Industriel, de jouer son rôle de création de richesses et d'emplois. Le PND est chiffré à 59.000 milliards (90.000 euros) avec une contribution de 75% attendue du Secteur Privé.

L'ambition du Gouvernement ivoirien à l'horizon 2030 est de permettre à la Côte d'Ivoire, d'intégrer les pays à revenus intermédiaires, essentiellement sur le Secteur Industriel ; l'objectif étant de mieux diversifier le Secteur Industriel.

Des secteurs (Clusters) prioritaires identifiés par le Gouvernement ivoirien

L'Etat de Côte d'Ivoire priorise sept secteurs pour son économie et sa croissance. Nous avons entre autres le Secteur Agricole, le secteur du Textile, de l'Emballage, etc. L'objectif est de les diversifier, mais d'adopter des réformes transversales et spécifiques ; l'on a l'exemple du Secteur de l'Agro-Industrie, afin de développer les Entreprises. Le tissu industriel en Côte d'Ivoire est constitué de PME, en termes de contribution par rapport au PND, cela est encore marginal, ce qui emmène le Gouvernement ivoirien à mettre les PME au cœur de sa stratégie à travers la création de nouvelles structures, entre autres la Société d'Etat CI-PME qui vient d'être créée en remplacement de l'Agence CI-PME ; le Guichet Unique de Développement des Entreprises (GUDE-CI).

Pour M. Jean-Louis BILLON PDG du Groupe SIFCA, les conditions pour une Industrialisation réussie dans les pays africains, résident sur la Compétitivité des entreprises. Prenant le cas de la Côte d'Ivoire par exemple, il note que le pays reste, au niveau de son industrie, en deçà des standards de compétitivité mondiaux. En effet, en tant que 1er pays producteur de Cacao et 1er pays exportateur de noix de cajou, il serait plus compétitif pour la Côte d'Ivoire de transformer son Cacao sur place. « Plus vous êtes compétitifs, les investissements se font tout seul ; il faut une véritable volonté politique », affirme M. BILLON. Indiquant que dans la Compétitivité, il y a trois niveaux selon le World Economic Forum (WEF) : le niveau basique (avec les Institutions), le niveau efficacité (exemple de la Chine), le niveau innovation (exemple des Etats-Unis et la plupart des pays européens).

Il faut aussi améliorer les Institutions afin d'être compétitifs sur le marché et également se pencher sur le volet de la Logistique qui n'est pas à négliger pour les Entreprises dans le Secteur Industriel.

L'apport du Secteur Privé pour aider à améliorer les réformes au niveau du Secteur Industriel

Le Secteur Privé est prêt à apporter sa pierre à la réalisation de cet objectif à atteindre pour le Secteur Industriel ; mais il faut surtout de l'écoute et de l'accompagnement. Il ne faut pas oublier que la crise de la COVID-19 a créé un sursaut au niveau des Etats. Beaucoup d'Etats revoient leur mode de pensées et se remettre à transformer sur place. L'Afrique est encore dépendant de l'extérieur, pour y arriver, il faudrait qu'il y ait une osmose entre l'Etat et le Secteur Privé ; le véritable Partenariat pourrait faire gagner les deux parties.

Expérience du Bénin pour la réduction des vulnérabilités des Entreprises industrielles

Selon M. Mondian NIANY, du Bénin, une démarche de transformation d'industrialisation s'est opérée au Bénin, depuis l'arrivée du Président de la République, SEM TALON. Des facteurs climatiques sont favorables ; la formation des jeunes pour exercer dans le Secteur Industriel ; il y a aussi une mise en place de filières, entre autres la filière coton, anacarde, maraîchère, etc, afin d'attirer les jeunes à l'emploi.

De nouveaux éléments mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ; un Fonds a été mis en place qui a pour objectif de faire des « Champions nationaux ». Un suivi est aussi mené sur les Entreprises par l'Etat du Bénin, pour leur croissance. Il y a la réduction de la vulnérabilité des Entreprises qui est également engagée (ambition est d'avoir un taux inférieur à 10% au niveau des Entreprises qui meurent après création).

Au niveau des TPI, il leur est recommandé de savoir gérer, contrôler et prévoir leurs risques ; obtenir des Partenariats, des Fonds d'Investissements ; des Ressources Humaines de qualité ; de structuration et d'organisation.

Le manque de capitaux longs pour les Entreprises industrielle en Afrique, l'apport des Institutions financières

En tant que Financier, le DG de la SGI, M. DUNY, les acteurs du système financier ont leur rôle à jouer afin d'aider le Secteur Industriel.

Des acteurs qui agissent dans le capital et donc qui reste à long terme, nous avons en premier lieu, les Fonds d'investissements ; un autre acteur qui est les Banques de Développement qui viennent appuyer les Industries à long terme, avec des coûts abordables (objectif de développement et non de rentabilité, pouvant intervenir dans le financement et non la dette). Le troisième acteur est le Marché Financier qui eux vont mettre en lien les Investisseurs avec les Entreprises (des investissements long terme et moins chère) et le quatrième acteur est les Banques ; elles vont agir au niveau de la dette et non du capital (des Fonds de roulement à court terme ; 7 ans maximum).

Tous ces acteurs cités montrent qu'ils jouent un rôle différent dans la chaîne de valeur.

Pourquoi les Industries sont consommatrices de Fonds propres ?

La raison est que les Investissements sont très lourds, en termes du renouvellement de son outil de travail ; en termes d'efficacité, etc. Les obstacles dans le financement des Industries qui sont relevés sont liés à différents niveaux. Le premier niveau est la vision de l'Etat (vision à développer le secteur industriel) ; le deuxième niveau est un environnement des affaires apaisé ; aussi les barrières à l'entrée (la taille) et enfin le capital humain.

Chaque acteur a un rôle bien précis et les barrières fixées par chaque acteur est différente. En ce qui concerne le Fonds d'Investissement, la taille d'investissement pose problème ; les Banques de Développement et les Bailleurs, les délais sont très longs ; les Banques commerciales les limites sont en termes de durée, de montant du plafond et pour terminer le marché financier qui est très peu liquide et demande une transparence en matière de gestion auprès des Entrepreneurs. Le Promoteur quant à lui souhaite garder le contrôle de son entreprise et donc a des limites. Tous ces acteurs devraient se mettre ensemble afin de pouvoir agir et accompagner les Entreprises.

Le Développement Industriel de l'Afrique peut et doit se faire par des actions de chaque partie que sont le Secteur Public et le Secteur Privé, afin de réduire les vulnérabilités. Ces actions passent pour le Secteur Privé à proposer des dossiers bancables afin d'obtenir du Financement; travailler sur le Management, la Gestion (aspects techniques) et se pencher sur l'aspect de la Garantie.

Pour le Secteur Public, il est question de mettre en place un écosystème favorable pour les Entreprises du Secteur Privé (élargissement de l'assiette fiscale), mais particulièrement du Secteur Industriel, un pilier pour l'économie des pays en Afrique qui désirent la transformation de leurs produits localement.

TROIS QUESTIONS À ...

Eric Thiam, Directeur général régional de Impérial Tobacco Bénin, Togo, Guinée

« La crise sanitaire offre des opportunités aux chefs d'entreprises »

Le patronat organise la 10e édition du Forum de la CGECI Academy qui porte sur les crises et la résilience des entreprises africaines. Quelles sont vos impressions sur sa tenue dans un contexte marqué par la COVID-19 ?

Les crises vont être récurrentes ; nous allons monter en termes de fréquence, le monde est interconnecté. Il en est de même des chaînes de valeurs et d'approvisionnement. Aussi petites soient-elles, les crises vont avoir des impacts sur les autres organisations et l'on va assister à des crises politiques, culturelles, structurelles, sécuritaires voire des guerres civiles et bien sûr des batailles commerciales. Il faut, alors, entrer dans une perspective de culture de risques. En clair, qu'on se prépare à anticiper ces situations non seulement pour mieux faire face, donc résister, mais aussi amoindrir leurs conséquences.

Comment le Secteur Privé peut-il se préparer face à d'éventuelles crises ?

Je ne peux répondre que d'une perspective du Secteur Privé et des multinationales dans la mesure où la gestion de crise est devenue une science. Une science parce que les crises sont récurrentes, fréquentes avec lesquelles il faut compter ; désormais. Vous avez des outils, par exemple, au niveau des multinationales ; vous entendez les concepts de préparation et d'anticipation tels que le Plan de réponse d'urgence, le Plan de gestion de crise, le Plan de continuité d'activité et évidemment le Plan de redressement après un désastre. Tous ces plans permettent aux chefs d'entreprises de faire des inventaires, d'identifier les risques et évaluer leurs impacts et apporter en mode proactif des réponses à des situations données. Il faut tester, former les gens pour qu'ils puissent réagir avec calme et agilité et surtout en période de crise ; ne pas chercher des plans complexes qui nécessitent beaucoup d'argent. Il faut donc faire des plans simples dans lesquels peu de gens seront impliqués avec moins d'actions plutôt qu'un gros plan avec tout le monde et aller dans tous les sens. Ce qui peut produire l'effet contraire.

Comment voyez-vous les perspectives du Secteur Privé post-COVID-19 ?

J'avoue qu'avec la réflexion qui est en cours, nous avons très peu de données sur la pandémie de la COVID-19 en Afrique. Nous sommes sous-informés et sous-vaccinés. Même si la majorité de nos pays ne sont pas propices à la propagation de certaines maladies, en Côte d'Ivoire, il y a une recrudescence de pathologies. La COVID-19 est une opportunité pour l'Afrique. Elle a, en effet, permis aux chefs d'entreprises de découvrir les bienfaits du télétravail, de s'approprier et d'intégrer les cultures ; ce qui va accentuer le commerce électronique en Afrique, pour des distributions qui vont permettre aux PME africaines de se replacer, d'être proches du consommateur ; au grand bonheur des économies africaines qui vont connaitre, naturellement, des avancées notables.

Libre circulation des biens et personnes

Les acteurs invités à un dialogue public-privé autour de la ZLECAf

La thématique de la circulation des biens, des services et des personnes dans l'espace francophone, est un sujet qui suscite beaucoup d'intérêts. Ce panel s'est articulé autour de quatre (04) livrables. A savoir la cartographie des accords commerciaux régionaux (espace Europe-Afrique), l'amélioration de la chaîne logistique, le commerce électronique et la digitalisation des échanges commerciaux, et enfin la libre circulation des personnes dans l'espace francophone particulièrement Europe-Afrique est essentiel pour l'évolution des activités des acteurs du Secteur Privé.

Le potentiel du commerce en tant que vecteur de développement est largement reconnu, comme en témoigne l'inclusion du commerce dans bon nombre des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la pratique, l'on constate qu'il y a une superposition impressionnante des accords et de communautés économiques régionales, sous régionales dans l'espace Europe-Afrique. Des accords économiques qui se chevauchent. Pour un pays, l'on peut être entre trois (03), quatre (04) et six (06) accords commerciaux. C'est vraiment une complexité terrible qui fait à la fin qu'il y a un surcoût et on fait face à des barrières et des problèmes. En outre, il y a des problématiques de textes juridiques différents selon les pays. Il n'existe aucun accord de libre-échange entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord. Il y a des opportunités au niveau de ces accords. Ces accords de libre échanges Afrique du Nord et l'Union européenne ont donné de bons résultats. Nous notons le développement des exportations, de ces échanges on enregistre 225 milliards d'euros en 2020 entre les deux (02) continents. Il y a eu une hausse de 20% depuis 2016 issue des échanges entre le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et la ZLECAf (Zone de Libre-Echange Continentale Africaine).

Des recommandations ont été faites pour dynamiser les flux économiques. Ce sont entre autres, accélérer le chantier de la ZLECAf; œuvrer pour des accords beaucoup plus justes pour construire des écosystèmes industriels efficaces, des zones économiques spéciales et frontalières. Ceci offre des opportunités très intéressantes.

Quelles actions mener pour concrétiser ces recommandations ?

Il faut engager le Secteur Privé dans un dialogue public-privé sous l'axe de la ZLECAf ; finaliser les négociations entre les membres de l'alliance par une concertation politique et technique, et à mettre en place au sein de l'alliance ; nommer un patronat qui jouera le rôle de point focal par région pour ces négociations particulièrement au niveau de la ZLECAf. A terme, cette superposition devrait se fondre dans la ZLECAf. L'alliance peut intervenir pour accélérer la construction de la ZLECAf.

Au chapitre de la logistique, il y a une prise de conscience dans l'investissement portuaire. La connectivité en Afrique et sur différents fronts devra être améliorée pour réduire les obstacles au commerce entre les pays africains et pour réaliser les promesses de la zone de libre-échange continentale en cours de négociation. Il faut donc développer les corridors logistiques en Afrique pour qu'on puisse désenclaver des pays. Il y a un grand projet, c'est la route transsaharienne Alger-Lagos. Pour les pays africains, le commerce intrarégional peut être un moyen essentiel d'accroître le pouvoir de transformation du commerce. Bien que la part des échanges intra-africains dans le commerce total des pays africains soit relativement faible par rapport aux autres régions, la composition de ces échanges est plus diversifiée que celle du commerce de l'Afrique avec le reste du monde.

Le digital et le commerce électronique, c'est un pan essentiel. Lequel permet de faciliter les échanges et les rendent efficace, avec l'accès à internet, la fiabilité de la logistique, le service de livraison, les paiements électroniques, l'adressage, le cadre juridique et la coordination des initiatives nationales entre les pays. Le numérique et le commerce électronique arrivent à un tournant de leur développement. La part du commerce électronique dans le commerce de détail mondial est ainsi passée de 14 % en 2019 à environ 17 % en 2020. De ce qui précède, des recommandations ont été faites, ce sont entre autres avoir des solutions de paiements ; et assurer des mécanismes efficaces de coordination au niveau national incluant tous les ministères, c'est-à-dire un dialogue,à travers un Partenariat Public-Privé (PPP).

Au sujet de l'étude sur la mobilité des hommes d'affaires dans l'espace francophones, nous constatons que tous les Etats ont des instruments qui régissent les accords de libre circulation. Nous identifions quatre (04) entraves à la mobilité des personnes : absence de coopération entre blocs régionaux, défaut de ratification de textes pertinents, difficulté de mise en œuvre des textes communautaires qui sont en vigueur (on rencontre des difficultés sur le terrain), politiques restrictives de visas de la part des Etats et en particulier de la part des pays du Nord. L'étude a permis d'identifier deux (02) moyens complémentaires pour renforcer la mobilité des hommes d'affaires dans l'espace francophone.

Premier moyen, c'est s'appuyer sur le cadre juridique existante. Il faut que l'Etat ratifie les textes ; veille à la mise en œuvre effective de ces différents accords ; renforce la coopération entre les blocs régionaux ; et s'inspire de bonnes pratiques en matière de politique de visas.

Deuxième moyen, c'est d'adopter un système spécifique de mobilité intra-francophones des hommes d'affaires.

Henri Monceau, de la Direction Francophonie économique et numérique a indiqué que nous vivons dans le monde où tout se transforme vite, soit en bien, soit d'une manière moins satisfaisante. A l'en croire, ce qui frappe c'est l'interpénétration constante entre problématique politique et problématique économique. Retenons des obstacles liés aux frontières, à la sécurité dans le territoire, à la question de visas de la libre circulation des personnes et à la question du numérique.

En définitive, il faut beaucoup de volontarisme. Certes, il peut naître de cette interaction l'alliance des patronats dans un monde globalisé et un monde numérisé. Mais, il faut trouver un point d'équilibre en termes d'autonomie.

Performance en entreprises

Le Secteur Privé instruit aux mécanismes de formation adaptés

Les enjeux de la main d'œuvre sont au cœur des préoccupations des patronats francophone. Que l'on soit dans les pays où la population est vieillissante ou dans des pays où la population est jeune, nombreux sont ceux qui ont des ambitions d'obtenir des employés de qualité. Tous partagent le même point de vue, c'est-à-dire compter sur des employés qui ont des qualifications nécessaires qui répondent aux besoins des entreprises. La formation de la main d'œuvre devient donc une question essentielle pour toutes les entreprises.

La formation est au cœur des besoins du Secteur Privé de manière générale, plus spécifiquement de l'Alliance des patronats francophones. Le Groupe de Travail 6 de de cette Organisation relatif à la formation professionnelle s'est penché sur quatre (04) actions relatives aux compétences et à la formation avec des livrables à restituer. L'action 1 s'est appesantie sur les enjeux de reconnaissance des acquis en s'alliant à des organisations compétentes dans la formation. Quant à l'action 2, elle est dédiée aux différents modèles de formation. En ce qui concerne l'action 3, elle vise à favoriser la mobilité estudiantine, et l'action 4 était de développer un système de mentorat international. En outre, les acteurs du Secteur Privé ont pu compter sur les tendances et modèles à succès du domaine pour présenter les résultats de la collecte des données et présenter les faits saillants qui ressortent de cette vaste recherche. Cela a été rendu public pour une discussion approfondie. C'est pourquoi, ils ont été nombreux à partager les différents modèles qui ont cours dans les pays respectifs de ces patronats. Le constat est qu'il y a ainsi suffisamment d'information pour dégager des tendances et modèles à succès. Objectif, les guider dans les travaux et réflexions pour les prochaines années.

La charge est revenue au Docteur Baba Diane, PDG du Consortium de recherche, études, conseils et ingénierie en éducation (CRECIE), de présenter les différents modèles de formation, une thématique qui a été au cœur de l'action 2.

La collecte des données s'est faite sur la base d'un formulaire d'enquête. Les réponses sont venues de dix-sept (17) pays participants représentant l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Europe et les organisations nationales et supra nationales.

La fiche d'enquête a concerné les formations de type non étatiques. A travers ce recensement, l'objectif a été d'obtenir des informations sur les types de modèles, le type de formation, le type de métiers et les institutions qui organisent ces formations. Et l'on se demandait, si ces formations aboutissaient à une certification, et également est ce que la certification est reconnue ? Si la formation est reconnue, alors quels sont vraiment les types de certification qui sont délivrés ?

Par rapport aux modèles de formations, il y a eu principalement trois (03) modèles qui ont émergé. Premièrement, c'est la formation visant l'amélioration de l'employabilité et l'investissement ; deuxièmement,

ce sont les modèles de formation de courte durée ; et troisièmement, ce sont les formations en entreprise. Il y a d'autres types de formations telles que la formation initiale, la formation résidentielle, les chantiers écoles et autres types de modèles.

En somme, quinze (15) types de formation ont été cités. Et ceux-ci sont pratiqués dans la plupart des pays : par exemple, l'alternance et l'apprentissage. Ces deux (02) types de formation sont suivis du compagnonnage, de la formation en cours d'emploi et d'autres types de formation.

Par rapport aux types de métiers, les réponses ont fourni 82 métiers qui couvrent les trois (03) secteurs de l'économie.

L'enquête a porté également sur les institutions qui organisent ces formations. Ce sont surtout dans les patronats, les chambres consulaires, les ONG, ainsi que les institutions nationales et supra nationales comme par exemple l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et les institutions de formation. Cependant, il faut noter que la tendance est aux formations visant l'amélioration de l'employabilité et l'insertion socio-économique des produits. Le questionnaire a relevé 61% des certificats délivrés et reconnus. Il est important de souligner que les attestations de compétences ou fin de formation priment sur les autres types de certifications. Soit un taux de 54% pour les attestations de compétences ou fin de formation.

Emile Kossi N'guissan, Directeur de l'institut national de formation et de perfectionnement professionnel du Togo, a indiqué que les entreprises ont besoin tout de suite d'un capital humain capable de booster les résultats. Car l'environnement change et les modèles d'apprentissage de courte durée prennent le dessus sur l'apprentissage de longue durée. Les formations formelles des écoles vont de 2 à 3 ans. Les apprentissages de courte durée sont de 6 à 9 mois.

Quant à Martina Razafimahefa, Co-fondatrice et PDG de Sayna, première école du digital à Madagascar et opérateur du projet OIF « D-CLIC, formez-vous au numérique », il faut aller tout droit dans le sens de l'alternance.

Dans la nouvelle dynamique, le lien commun c'est que beaucoup de pays sont sur le modèle de l'approche par compétences. Cette approche donne une forte implication des entreprises. Et c'est depuis l'élaboration des curricula de formation avec une implication des professionnels qui sont selon le modèle invités à travailler sur tout ce qui va sur l'analyse de la situation de travail et à développer les outils pédagogiques. L'approche par compétences est presqu'aujourd'hui acquise dans la plupart des pays. Selon qu'on soit dans les pays du Nord ou pays du Sud, les réalités n'étant pas les mêmes, l'on a des approches qui semblent être les mêmes. Par exemple, la France, la Belgique, la Suisse. Ainsi beaucoup de pays sont dans l'alternance. Au Canada, on parle d'alternance étude travail, en Allemagne et en Suisse, c'est la formation de type dual. Nous retenons les similitudes que peut avoir dans les pays. Entretemps, la Co-fondatrice et PDG de la structure Sayna de Madagascar, Martina Razafimahefa, révèle que les contextes des pays ne leur permettent pas d'appliquer les approches de la même manière. Pour elle, maîtriser la compétence, c'est maîtriser plusieurs métiers. Et les écoles doivent aller moins vers la théorie, et plus vers la culture du résultat. Les approches dans leurs conceptions veulent être les mêmes.

Au niveau de la francophonie, on valorise beaucoup plus la détention d'un diplôme que les compétences proprement dites. Dans d'autres réalités, on part des compétences pour l'insertion des diplômés.

L'expérience marocaine nous apprend que l'entreprise doit être un lieu de formation où l'on opte pour le pragmatisme. Celle de la Mauritanie abonde dans le même sens en arguant qu'on a besoin de raccourci parce que les acteurs du Secteur Privé sont dans un contexte de compétition; car les entreprises doivent être compétitives. Pour ce qui concerne l'expérience tunisienne, il faut accompagner les entreprises pour avoir le label d'une entreprise formatrice, il faut faire des unités d'appui à la formation à l'intérieur des fédérations professionnelles et dans les entreprises. Ces unités d'appui à la formation, ce sont les interlocuteurs avec les centres de formation pour l'alternance et la bonne formation, et pour leurs besoins en compétences. L'expérience tunisienne œuvre pour la reconnaissance mutuelle des compétences et des diplômes; et enfin pour un répertoire de compétences entre les différents pays francophones. Objectif, unifier les certificats, les diplômes et les évaluations sur des normes bien précises pour faciliter la mobilité des personnes et des compétences. En définitive, il faut former et savoir ce que veulent les entreprises, tout en adaptant les besoins de formation à leurs besoins économiques.

Chaînes de valeurs agricoles

Les PME invitées à faire preuve de résilience

« PME de transformation agricole entre opportunités, défis et résilience». La 10e édition de la CGECI Academy fut l'occasion toute trouvée pour Kouamé Béni, gérant de la Société ivoirienne de transformation du vivrier (Sitrav) ; Yanignis Sangaté Stéphane, Directeur Technique de I2T ; Dr Kouassi Flore, Secrétaire Exécutif à la Chambre nationale de l'agriculture, d'échanger sur cette problématique et de relever les difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs dans un contexte marqué par la COVID-19. Il s'agit in fine, d'y apporter des éléments de solutions. Le pays a traversé ou traverse encore trois crises ; COVID-19, crise de l'énergie et crise politique. Indéniablement, elles ont toutes affecté de manière significative les entreprises. De l'avis de Kouamé Beni, face à de telles situations, il faut faire preuve de réactivité, être imaginatif car les crises ne sont pas prévisibles. Il faut s'y préparer afin de les surmonter. D'après une étude réalisée avec l'appui de la Fao (Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui a touché 192 entreprises de valorisation dont 147 PME, il ressort qu'au cours de cette crise sanitaire, 64% d'entre elles n'arrivaient plus à s'approvisionner ; à cause de la COVID-19. Malgré tout, selon Dr Kouassi Flore, secrétaire exécutif à la Chambre nationale de l'agriculture, les PME ont été résilientes. Et ajouter que bien qu'elle ait connu beaucoup de difficultés, la Chambre doit faire en sorte de jouer pleinement son rôle dans la Côte d'Ivoire de 2030. Un rôle qui est en train de se mettre en place et dont le cœur est la transformation des produits agricoles. D'où la création d'une plateforme de partage d'expériences destinée à 200 agro-transformateurs répertoriés sur le territoire national. Comme stratégie de réactivité, cet espace vise à créer les conditions d'une culture de la solidarité plus que nécessaire pour les agro-transformateurs. Reconnaissant certaines difficultés liées à l'approvisionnement Yanignis Sangaté Stéphane, directeur technique d'I2T, a soutenu que les PME ont su les transformer en opportunités. La crise sanitaire a, en effet, permis de développer des projets de recherches tels que les gels bios, tisane thérapeutique, etc., a-t-il affirmé.

Tidiane Boye, représentant de l'Onudi a, quant à lui, proposé l'appui de sa structure non seulement aux entreprises mais aussi au Gouvernement. Soutenant que le développement industriel doit être plus inclusif, il a appelé l'Etat à soutenir les PME. « C'est important que l'État s'associe aux PME. Il est aussi important de créer cette plateforme de gouvernance de crise », dit-il. Mettant en exergue le problème de financements, il a ajouté que cette crise a été instructive parce « qu'il est important pour le pays de renforcer son secteur de transformation ».

TIC, industrie, agriculture, santé…

Les Ministres présentent les opportunités d'investissements aux hommes d'affaires

Devant le chef du Gouvernement, des Ministres ont présenté les atouts du pays, au cours d'un panel.

L'économie ivoirienne a montré sa résilience face à la COVID-19 et aux chocs extérieurs dus à la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Selon la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire a réussi à dégager un taux de croissance de 7 % en 2021, bien au-dessus de celui de 6.2% en 2019.

Cependant, pour poursuive son développement économique, le pays a besoin d'investissements dans divers domaines. C'est tout le sens de la plénière sur le thème: « Investir en Côte d'Ivoire », le vendredi 28 octobre 2021, à l'occasion de la dernière journée du forum des acteurs économique dénommé CGECI Academy.

En présence du Premier Ministre, ce fut le grand oral des Ministres de la Communication et du Développement Numérique, Amadou Coulibaly; de la Construction, du logement et de l'urbanisme, Buno Koné ; du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME, Souleymane Diarrassouba et du directeur général de l'Autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique, Assane Coulibaly représentant le Ministre de la Santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle.

Sans détour, Amadou Coulibaly a appelé les opérateurs économiques de l'espace francophone à venir investir en Côte d'Ivoire. « Venez investir en Côte d'Ivoire, un pays qui a de l'électricité de qualité, avec un taux moyen de coupure de 17 heures par an. La locomotive de l'Uemoa a réussi à assurer une couverture nationale d'électricité à 80% de sa population. En outre, le pays a de l'eau. Le taux de couverture en zone urbaine est de 80% et 70% en zone rurale », a affirmé le porte-parole du Gouvernement.

Présentant les atouts en matière d'économie numérique, le premier responsable de l'administration de la Communication et du développement numérique a relevé que le pays qui est en quête

d'une inclusion numérique attache du prix au développement des infrastructures dans ce domaine. Car, a insisté Amadou Coulibaly, il s'agit de faciliter la connectivité à chaque Ivoirien et assurer la souveraineté nationale. Dans cette optique, le pays attend un investissement d'environ 2000 milliards F CFA.

Pour rassurer les investisseurs, le Ministre a souligné que le développement numérique doit se faire dans un environnement sécurisé, en luttant contre la cybercriminalité. C'est ce qui explique la mise en route prochaine d'une agence dédiée à la lutte contre la sécurité numérique.

Ces nombreux atouts de l'industrie ivoirienne

Le Ministre du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME a, également expliqué aux hommes d'affaires de l'espace francophone plusieurs raisons objectives pouvant permettre d'investir en Côte d'Ivoire. Selon Souleymane Diarrassouba, l'un des atouts phares de son pays, l'agriculture, a mis en place une seconde phase du Programme national d'investissement agricole (Pnia) qui nécessite un investissement de 12000 milliards F Cfa. « L'Etat compte sur le privé pour investir et contribuer au développement agricole », a-t-il ajouté. Il a fait savoir que la construction des agropoles, la création de projets en vue de la sécurité alimentaire, la transformation des produits agricoles sont entre autres secteurs qui attendent ces investissements. « Au niveau des ressources halieutiques, 86% des produits halieutiques sont importés ; ce qui coûte plus de 400 milliards F CFA par an. L'objectif est de produire 500 mille tonnes de poissons. Dans le domaine du riz, la Côte d'Ivoire importe 1,4 million de tonne de riz soit 450 milliards F par an. Concernant le cacao où le pays est le premier producteur mondial de fèves avec 2,2 millions de tonnes par an, il ne transforme actuellement que 30%. L'ambition, a-t-il précisé, est de parvenir à 50% à l'horizon 2025. Quant à l'anacarde, en 2021, le pays ne transforme actuellement que 14%. Dans le domaine du caoutchouc, la Côte d'Ivoire rêve d'aller à la deuxième transformation. C'est dire que le potentiel est là », a-t-il insisté.

Les multiples offres d'affaires du secteur de l'habitat

Le Ministre de la Construction, du logement et de l'urbanisme n'a pas manqué de relever un problème qui touche à l'ensemble des Etats du continent. « La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du continent s'urbanisent. Le pays enregistre un taux de 52% d'urbanisation. La capitale économique ivoirienne comprend sept millions d'habitants sur seize millions de populations urbaines », a souligné Bruno Koné. Il a déploré les conséquences dues à cette situation qui ont trait, notamment à l'assainissement, la mobilité et au logement. Pour ce faire, le Ministre avance que son pays veut mettre en place une gestion plus efficace du cadre urbain qui permet aux populations de mieux vivre. Ce cadre, a-t-il déclaré, repose sur quatre piliers majeurs qui peuvent attirer des investissements.

Le premier point concerne tout ce qui est lié à la chaîne des matériaux de construction. « Il y a des besoins importants dans toute la chaîne d'approvisionnement des matériaux (peinture, carrelage…) qui peuvent justifier l'implantation d'unités industrielles », a-t-il avancé.

Le deuxième aspect est relatif à la création de villes nouvelles. « Face à l'insuffisance et aux difficultés à vivre dans certains quartiers, nous avons décidé d'œuvrer à l'implantation de villes nouvelles. Il y a trois sites (Jacqueville, Bassam et Anyama). Ce sont des projets qui mobilisent des ressources (Au plan économique, juridique, technique…)», a-t-il affirmé, tout en lançant un appel au Secteur Privé.

Il y a en sus, a énuméré M. Koné, la production de logement. « Nous connaissons un déficit de 600 mille logements. Nous produisons entre 20 mille et 30 mille logements par an. L'idée c'est de produire entre 50 mille et 60 mille logements tous les ans. C'est un défi pour l'Etat pour effacer l'empreinte des bidonvilles. C'est une opportunité pour les hommes d'affaires. L'Etat a des mesures incitatives (dispositif fiscal, accompagnement au niveau des Voiries et réseaux et divers) », a-t-il fait observer.

Le dernier aspect relevé par le Ministre est la rénovation urbaine. « Nous avons une dizaine de sites identifiés que nous comptons traiter dans l'intérêt des populations qui vont leur permettre de mieux se loger», a-t-il annoncé.

200 milliards F CFA attendus par l'industrie pharmaceutique

Le directeur général de l'Autorité ivoirienne de régulation Pharmaceutique a dit aux investisseurs que l'industrie pharmaceutique ivoirienne a un gap de financements estimé à 200 milliards F Cfa pour redynamiser et concrétiser les besoins du secteur ainsi qu'un besoin de 150 milliards F Cfa pour créer le hub pharmaceutique par la relocalisation des centrales de distribution. A en croire Assane Coulibaly, la mise en œuvre de la Couverture maladie universelle (CMU) va faciliter l'accès aux médicaments à un tiers de la population et accroître par ricochet la demande de médicaments. D'où la nécessité d'investir pour produire des médicaments au plan local. En sus, a-t-il fait savoir, des facilités sont octroyées aux firmes pharmaceutiques, à travers l'annexe fiscale 2019 et le code des investissements.

CGECI Academy 2022 | 10 ans D'IMPACT | Prospérons ensemble | LA REF RENCONTRE DES ENTREPRENEURS FRANCOPHONES

THÈME

QUELS PARTENARIATS POUR VALORISER LE POTENTIEL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE?

27>28 OCTOBRE 2022

SOFITEL ABIDJAN HÔTEL IVOIRE

www.forumcgeciacademy.com

Développement du Secteur Privé

Patrick Achi exhorte les pays francophones à jouer en équipe

Le chef du Gouvernement ivoirien a mis les opérateurs économiques et les Etats de l'espace francophone, devant leur responsabilité de construire une union économique viable, à même de contribuer à l'essor du Secteur Privé.

Un plaidoyer pour inverser la tendance. Le Premier Ministre ivoirien a saisi l'opportunité de son discours de clôture, lors de la CGECI Academy, le 28 octobre 2022, pour appeler les entreprises de l'espace francophone à affronter solidairement les défis du moment. « Nous devons regarder le monde d'aujourd'hui, celui de demain avec espoir et faire une lecture de notre passé commun, non comme un handicap, mais plutôt comme une voie de la providence, dont il faut savoir urgemment tirer le plus grand profit », a exhorté Patrick Achi.

Pour le chef du Gouvernement, dans ce monde globalisé, le développement n'est possible que dans un élan de solidarité et d'union. C'est pourquoi, il a incité les pays qui ont en commun la langue française, puissent travailler ensemble. « Les hommes d'affaires de l'espace francophone doivent jouer en équipe commerciale et économique, prospecter et prospérer en commun, marcher et accélérer ensemble, pour in fine gagner en mousquetaires ; un pour tous et tous pour un », a insisté Patrick Achi.

C'est la raison pour laquelle, il s'est réjoui de la dynamique impulsée par la Rencontre des entrepreneurs francophones (REF) et l'Alliance des patronats francophones.

« Faire grandir la Francophonie économique, c'est aujourd'hui savoir saisir une triple opportunité historique : la première, elle est géopolitique (…) ; la deuxième, est productive (…) ; la troisième et dernière opportunité de la Francophonie économique, c'est celle du combat de la nouvelle modernité.», a-t-il soutenu. Ce d'autant plus que, a relevé le Premier Ministre, le dynamisme démographique des pays francophones est un facteur de puissance et de rayonnement, une richesse potentielle incomparable qu'il faut nécessairement parvenir à transformer.

Le disant, Patrick Achi rejoint la position de Louise Mushikiwabo, secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Celle-ci a égrené les nombreux atouts de l'espace francophone au plan économique. « La francophonie économique est un formidable marché, un vaste réseau d'expertises. C'est un ensemble qui produit 16% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, tient 14% des ressources énergétiques et réalise 20% du commerce des marchandises dans le monde », a-t-elle déclaré.

Le chef du Gouvernement ivoirien a particulièrement insisté sur le rôle important que l'Afrique aura à jouer dans cette perspective. Le continent noir, a-t-il déclaré, « devient une terre d'inspiration, un monde d'invention (…). Une industrie qui fera rayonner la culture en langue française, notamment dans les décennies à venir et dans laquelle les entrepreneurs de la Francophonie doivent prendre toute leur place ». A l'en croire, mieux faire grandir la Francophonie économique, c'est donc aussi, naturellement, tirer pleinement partie de la marche de l'Afrique vers le progrès.

M. Achi a reconnu, toutefois, la part de responsabilité des Etats, de la sphère francophone, qui ont parfois péché par timidité ou naïveté. Cependant, a-t-il affirmé : « aujourd'hui, il est donc clair que la participation massive de l'État, au cours de la phase d'amorçage d'une entreprise, non pas dans une logique de rentabilité mais dans une optique de structuration de l'écosystème, est capitale dans bien des économies ». Aussi, s'est-il félicité des propositions qui ont pu être débattues durant les deux jours d'échanges entre opérateurs économiques, comme la création d'une Banque publique d'Investissement dans chaque espace francophone afin de tenir compte de l'hétérogénéité des pays composant la Francophonie ou la création d'une Banque de développement de la Francophonie économique avec une offre diversifiée et un guichet unique.

L'ambition de transformer la francophonie en une organisation économique majeure, est en marche.

Francophonie économique

Geoffroy Roux de Bezieux et Jean-Marie Ackah réaffirment la volonté des chefs d'entreprises de travailler ensemble

Le chef du Gouvernement ivoirien a mis les opérateurs économiques et les Etats de l'espace francophone, devant leur responsabilité de construire une union économique viable, à même de contribuer à l'essor du Secteur Privé.

La francophonie est un espace viable au plan économique. Elle représente 16% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, comporte 14% des ressources énergétiques et réalise 20% du commerce des marchandises dans le monde. Face aux enjeux de la globalisation des marchés, les patronats de cet espace de 300 millions d'habitants ont décidé de transformer ce territoire en un marché porteur pour les entreprises.

A l'issue des deux jours de travaux de la CGECI Academy, le président de l'Alliance des patronats francophones, par ailleurs président du Mouvement des entreprises de France (Medef), Geoffroy Roux de Bezieux et Jean-Marie Ackah, président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), également vice-président de l'Alliance, sont montés au créneau.

Sans détour, ils ont réaffirmé la nécessité et la volonté des chefs d'entreprises de l'espace francophone de travailler ensemble. Selon le président du patronat ivoirien, la participation de 400 chefs d'entreprises à la CGECI Academy, a permis d'intensifier les échanges entre les hommes d'affaires de différents pays et de prendre des contacts.

Tout en insistant sur les opportunités de tisser des partenariats gagnant gagnant entre chefs d'entreprises de ce territoire, Jean-Marie Ackah a souligné que les nombreuses menaces auxquelles fait face le monde peuvent se transformer en avantages. Pour lui la langue est un moyen qui facilite les affaires. « Autant les francophones aiment faire des affaires entre eux, des lusophones aussi peuvent travailler de concert grâce à la langue », a-t-il expliqué.

M. Ackah a ajouté que l'Alliance des patronats francophones étant une initiative d'opérateurs économiques, elle est donc basée sur une approche pragmatique. C'est pourquoi, il a exhorté les entreprises à rechercher des partenariats gagnant gagnant au profit de leurs entreprises.

Geoffroy Roux De Bezieux a fait observer que les chefs d'entreprise de l'espace francophone n'ont certes pas le pouvoir de décision pour prendre des mesures de coopération au sein dudit espace. Cependant, a-t-il argumenté, si les chefs d'entreprises sont unis, ils peuvent influencer les décisions prises par les chefs d'Etat. Il a insisté sur le fait que cette rencontre des chefs d'entreprises n'exclut en rien la possibilité des opérateurs économiques de travailler dans d'autres unions économiques.

Le président du Medef a félicité le patronat ivoirien pour la qualité de l'organisation du forum d'Abidjan.

Rappelons que ce sont 400 chefs d'entreprises venus de plusieurs pays francophones d'Afrique, d'Europe et du Canada qui ont participé à la 10è édition de la CGECI Academy.

10è édition de la CGECI Academy

Des propositions pertinentes pour valoriser le potentiel des entreprises en Afrique

Un sentiment du devoir accompli. Les membres de la CGECI avec à leur tête, le l'ex-président du Patronat ivoirien, Jean-Marie Ackah, avaient le sourire aux lèvres, à l'issue des deux jours de travaux. Et pour cause, 400 chefs d'entreprises présents à ces assises ont salué le succès de cette 10è édition, et annoncer des résolutions pertinentes.

Le contexte économique international et régional est peu favorable. Au plan international, l'évolution défavorable de l'environnement géopolitique et la persistance de l'inflation ont amené la Banque mondiale à revoir à la baisse ses prévisions de la croissance de l'année 2022 et de l'année prochaine. En outre, au niveau régional, les dernières prévisions indiquent un ralentissement de la croissance de l'Afrique subsaharienne.

En dépit de cette situation, le patronat ivoirien garde espoir et incite les entreprises à changer de paradigme pour renouer avec la prospérité.

C'est dans cette optique que la 10è édition du forum économique annuel de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI Academy) a mis un point d'honneur sur la nécessité pour le Secteur Privé d'explorer de nouveaux horizons, conquérir de nouveaux marchés d'exportation et diversifier ses importations en Afrique et dans le reste du monde.

C'est tout le sens de l'invitation, par la CGECI, d'une trentaine d'organisations membres de l'Alliance des patronats francophones, lors de l'édition 2022 de la CGECI Academy.

A l'issue de ces assises, le président du comité scientifique, Lucien Agbia, a égrené les 24 principales résolutions arrêtées, devant contribuer à booster les activités des entreprises de cet espace.

Il s'agit notamment d'encourager les PME de l'espace francophone à investir et co-investir pour créer de la valeur. En clair, il s'agit désormais pour les entreprises de l'espace francophone de nouer des partenariats gagnant-gagnant en vue de l'essor de leurs activités. Dans ce sens, les acteurs ont demandé le renforcement des politiques publiques qui stimulent l'innovation et l'inclusion des populations défavorisées (femmes, jeunes et handicapés) sur toute la chaine d'accompagnement (pré-incubation, incubation et accélération).

En outre, les acteurs du Secteur Privé sensibilisent les PME et TPE à investir dans les pays francophones en corrigeant la perception du « risque Africain ». Il importe de relever que la francophonie, c'est un ensemble qui produit 16% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, tient 14% des ressources énergétiques et réalise 20% du commerce des marchandises dans le monde. C'est donc un marché important de plus de 300 millions d'habitants qui offre de nombreuses opportunités.

En sus, les opérateurs économiques préconisent de renforcer l'Etat de droit pour sécuriser les investissements et accroitre les performances des entreprises.

Enfin, ils demandent aux différents pays d'affirmer une volonté politique forte pour le développement industriel.

Pour atteindre les meilleurs résultats des différentes résolutions, les entreprises affirment qu'elles ont besoin d'évoluer dans un environnement sécurisé. C'est pourquoi, elles ont demandé de faire de la sécurité et de la stabilité politique, la priorité des actions et programmes des Etats dans l'espace francophone.

Lecture des recommandations au terme de la 10ème édition de la CGECI Academy par M. Lucien Agbia, président du Comité scientifique de la CGECI Academy

La CGECI Academy a tenu ses assises les 27 et 28 octobre 2022 autour du thème : **« QUELS PARTENARIATS POUR VALORISER LE POTENTIEL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE ? »**

Elle comportait 22 sessions constituées de panels, master class et conférences et a vu l'intervention de brillants et éminents panélistes venus d'horizons divers tant du secteur privé que du secteur public.

Cette édition qui représentait les 10 ans de la CGECI ACADEMY a permis de faire le bilan des thématiques abordées dans les éditions antérieures pour évaluer les progrès réalisés.

La CGECI ACADEMY 2022 avait également comme invité l'Alliance des patronats francophones dont le circuit a permis de discuter des différentes formes de partenariats dans l'espace francophone.

Les principales résolutions issues des travaux sont les suivantes :

1. Renforcer les politiques publiques qui stimulent l'innovation et l'inclusion des populations défavorisées (femmes, jeunes et handicapés) sur toute la chaine d'accompagnement (amorçage, incubation et accélération) afin de bâtir un écosystème entrepreneurial solide.
2. Renforcer la compréhension des enjeux du secteur privé par les services publics, et améliorer la mise en œuvre des résolutions validées dans le cadre du dialogue secteur privé/secteur public par l'établissement d'un système de suivi-évaluation et la mise en place de mécanismes de contrôles des mesures prises.
3. Renforcer l'état de droit et l'environnement des affaires afin de sécuriser les investissements et accroitre les performances des entreprises opérant sur le continent.
4. Affirmer une volonté politique forte pour le développement industriel à travers des mesures incitatives et l'amélioration des conditions de production (accès au foncier, facilités d'importation de matériel, fiscalité locale et à l'export, accès à une main d'œuvre qualifiée… etc.).
5. Améliorer la vitesse de réaction et la capacité d'anticipation des États face aux crises, afin d'apporter des solutions appropriées pour les populations et le secteur privé.
6. Mieux accompagner les banques afin qu'elles aient une meilleure compréhension des enjeux et besoins des entreprises, grâce à des formations, et des visites d'insertion sur le terrain.
7. Encourager les entrepreneurs africains à sortir de leurs frontières nationales pour investir dans d'autres pays grâce à des politiques publiques convergentes et à des partenariats, joint-venture avec d'autres acteurs de la sphère francophone notamment.
8. Accélérer le projet de labellisation des entreprises locales, notamment en matière de respect des ODD, afin de mieux structurer l'écosystème et de faciliter l'accès aux financements, et réfléchir à des normes adaptées à notre écosystème.
9. Améliorer l'accès des entreprises aux financements longs pour favoriser le développement des projets industriels et à forte valeur ajoutée, grâce à une meilleure information des entreprises sur les options disponibles, et un assouplissement de la règlementation financière.
10. Optimiser le schéma fiscal, en particulier pour les startups et PME / PMI, pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises dans les secteurs porteurs identifiés.
11. Réduire notre dépendance technique à l'extérieur, en encourageant la fabrication de nos propres équipements industriels grâce à des partenariats ou des co-investissements qui favorisent les transferts de compétence.
12. Renforcer l'éducation financière des populations et spécifiquement celle des entrepreneurs en s'appuyant sur l'écosystème des incubateurs, accélérateurs et cabinets de conseil.
13. Renforcer la profondeur du marché financier par la promotion d'outils financiers alternatifs, et pousser à l'ouverture de compartiments spécifiques aux PME pour leur permettre de diversifier leurs sources de financement.
14. Favoriser la disponibilité et l'accès à des bases de données économiques et financières à travers l'espace francophone, en s'appuyant sur les plateformes mises en place ou en cours de mise en place par l'APF et l'OIF.
15. Sensibiliser les PME et TPE à investir et co-investir dans les pays francophones du continent en corrigeant la perception du « risque Africain » par le partage des success stories africaines et l'application des meilleures pratiques.
16. Identifier les secteurs prioritaires dans lesquels l'État doit renforcer l'accompagnement des start-ups et établir une cartographie secteurs/ startups.
17. Faire du programme de construction des champions nationaux une priorité des États, avec des mécanismes clairs de suivi de la mise en œuvre des actions en faveur des secteurs prioritaires sélectionnés.
18. Créer au sein de l'espace francophone, un cadre d'échange pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des technologies, notamment en accélérant la mise en place du visa d'affaires francophone.

Pour atteindre les meilleurs résultats de ces résolutions, les entreprises ont besoin d'évoluer dans un environnement sécurisé C'est pourquoi, il faut faire de la sécurité et de la stabilité politique, la priorité des actions et programmes des états dans l'espace francophone.

La 10ème édition de la CGECI Academy couplée à la première Rencontre de travail de l'Alliance des Patronats Francophones aura certainement marqué les esprits, de par la qualité des thèmes débattus lors des panels mais également la présence des acteurs économiques et des intellectuels de grande dimension. Nous vous proposons un arrêt sur images de quelques moments forts du Forum économique.

L'Alliance des Patronats Francophones (APF) a tenu sa première Rencontre tournante en terre ivoirienne couplée à la 10ème édition de la CGECI Academy

Le Vice-Président de la République, **S.E.M. Tiémoko Meyliet Koné** a honoré de sa présence l'édition 2022 de la CGECI Academy

L'ouverture de la CGECI Academy 2022 s'est faite par une coupure de ruban en présence des officiels dont la SG de la Francophonie, **Louise Mushikiwabo**

Le Prix du Meilleur Entrepreneur de l'année a été décerné à **M. Sebatien Kadio-Morokro**, DG de Petro Ivoire, ici représenté

Le Prix du jeune Entrepreneur de l'année a été décerné à **Mme Yao Colombe Djrebo** avec son entreprise Smart Fint. Elle a remporté le Grand prix de la Business Plan Competition (BPC) doté d'un chèque de 10 millions FCFA et d'un trophée

L'ancien Président de la CGECI, **M. Jean-Marie Ackah**, a reçu un trophée en reconnaissance de tous les efforts qu'il a consentis pour positionner l'Organisation patronale à son niveau actuel

Hackathon

La valorisation des innovations technologiques a mis aux prises 5 universités

Co-organisée par la CGECI, le GOTIC et le club des DSI, la troisième édition de l'African Digital Week (ADW 2022), a débuté par une session dédiée aux jeunes talents, qui s'est tenue le 25 novembre 2022 à l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC), sise à Treichville. Cette journée a été marquée, outre un panel sur les nouveaux métiers du digital pour une Afrique augmentée, par le lancement de l'African digital hackathon (Ad'Hac 2022), un concours destiné à valoriser les innovations des étudiants qui suivent des formations dans les filières technologiques.

La compétition qui s'est déroulée en moins de 48h, les 25 et 26 novembre 2022, à l'ESATIC, à Treichville zone 3, a opposé 5 équipes de différents établissements d'enseignement supérieur retenues à l'issue d'un appel à candidatures. Notamment une équipe de l'INPHB de Yamoussoukro, une équipe de l'ENSIT (Groupe La Farandole), deux équipes de l'ESATIC et une équipe de l'Université Virtuelle d'Abidjan (UVA). Il s'agissait pour les étudiants de coder, innover et apporter des solutions dans un temps record à des problèmes identifiés. Les résultats ont été rendus publics au cours de l'ADW 2022.

Le thème retenu pour cette première édition était « L'utilisation du Machin Learning pour détecter des anomalies dans un système d'information ». Les compétiteurs devaient tester un environnement et voir les différentes anomalies pour y parer, bien sûr en tenant compte de la sécurité.

Cette édition de l'ADW dédiée également à la jeunesse numérique a permis de mettre en exergue des talents qui ont trouvé des solutions innovantes sur des sujets ponctuels, des sujets d'entreprises. La compétition a offert un cadre qui a permis aux entreprises de mettre en avant des problématiques auxquelles elles sont confrontées. L'objectif pour les participants au hackathon a été d'y trouver des ébauches de solutions.

Cette compétition visait à promouvoir les jeunes talents tout en traduisant la volonté du Patronat ivoirien de bâtir un écosystème du numérique capable de prendre en charge l'ensemble des défis de la 4e révolution industrielle, avec des outils comme la cyber-sécurité, le Machin Learning et l'Intelligence artificielle.

Un spécialiste du digital, Africain Security Market qui était le sponsor du hackathon, accompagnera les équipes retenues pour les faire monter en compétence. Elle les aidera dans leur ascension dans le monde professionnel. Il rêve pour les prochaines éditions, de la participation d'équipes de la sous-région.

Notons que c'est l'équipe de l'INPHB de Yamoussoukro qui a été classée vainqueur de l'Ad'Hac 2022. Les résultats ont été communiqués à l'issue d'un pitch auquel les différentes équipes se sont adonnées au cours de l'ADW au Boulay Beach Resort (BBr).

Economie numérique

L'Afrique veut repenser son modèle de développement à la lumière du potentiel du secteur

Placé sous le thème : « L'Afrique augmentée: DEEP DIVE», l'African Digital Week 2022 (ADW 22) s'est déroulé en deux phases. La première a eu lieu le 25 novembre par le lancement de l'African digital hackathon (Ad'Hac 2022) au sein de l'ESATIC, la prestigieuse école d'ingénierie en TIC, et la seconde s'est ouverte le 28 novembre 2022, au Bouley Beach resort (BBr) par les réflexions autour de la thématique du forum. Ce fut en présence d'autorités ivoiriennes représentées par le Directeur de l'Economie numérique, George Bra, représentant du Ministre de la Communication et de l'Économie numérique, Amadou Coulibaly.

Les réflexions qui ont eu lieu ont permis d'explorer les axes stratégiques qui permettront à l'Afrique de s'approprier résolument et fondamentalement le digital comme catalyseur de développement économique.

L'objectif des organisateurs était d'aller plus loin que ce qu'ils ont fait jusque-là et cela s'est traduire au cours des trois jours de travaux par des ateliers pratiques, des workshops, des expériences réussies en matière de transformation digitale, des expériences qui n'ont pas forcement eu les résultats escomptés. « Il est important de connaitre cette industrie et de comprendre tous les développements qui sont en train de se faire. Nous ne devons pas rester en marge de ces grands bouleversements qui ont lieu au niveau mondial », avait relevé Gertrude Koné Douyéré, Présidente de la Commission Economie numérique et Entreprise digitale de la CGECI, pour qui, la COVID-19 a amené l'Afrique à aller très vite mais que cela n'était pas suffisant pour combler la fracture numérique.

Ainsi, à travers des ateliers pratiques, des workshops, et des échanges d'expériences en matière de transformation digitale, l'African Digital Week 2022 a fait le tour de différents secteurs rattachés au digital, à savoir : l'Intelligence Artificielle ; la 5G, l'IoT, Industrie 4.0, santé connectée ; Blockchain, Cryptomonnaie NFT, Cybersécurité ; RSE, Green Tech, Agri tech ; Ethique, Data Privacy ; La souveraineté Numérique ; le Cloud Computing ; la Finance Digitale ; les Compétences et Capital humain.

Par ailleurs, le thème de cette édition a traduit la ferme conviction du Secteur Privé ivoirien que l'accélération de l'économie numérique en Afrique augmenterait la capacité du Continent à réaliser les Objectifs du Développement Durable, à l'horizon 2023 et peut-être même avant si des efforts sont redoublés. L'immersion dans les expériences des uns et des autres ainsi que dans les chantiers de digitalisation en cours devrait ouvrir de nouveaux horizons en facilitant les échanges de bonnes pratiques et les partenariats en la matière et susciter des réflexions sur les voies les meilleures pour traduire dans les faits le formidable potentiel de développement du numérique en Afrique.

Notons que le forum a été co-organisé de concert par la CGECI, l'Union Nationale des Entreprises de Télécommunication (UNETEL), le Groupement des Opérateurs des TIC, et le club des DSI. C'est le grand rendez-vous africain du numérique en Côte d'Ivoire ayant pour but de mobiliser, valoriser et mettre en réseau les acteurs du digital en Afrique dans le cadre d'échanges autour d'une thématique d'actualité ou impactant l'avenir de l'Afrique.

30 personnalités du monde du numérique distinguées

30 personnalités du monde du Numérique en Côte d'Ivoire ont été honorés par le Comité d'organisation de la 3ème édition de l'Africa Digital Week (ADW), pour leur contribution à l'expansion du Digital en Côte d'Ivoire.

Cette distinction a été faite au cours de la cérémonie de clôture de l'ADW 22. Le Président du Comité d'Organisation, M. Mohamed Touré et de la Directrice Exécutive de l'Union Nationale des Entreprises de Télécommunication (UNETEL), par ailleurs, Présidente de la Commission Economie Numérique et Entreprise du Digital (CENED), Mme Gertrude Koné Kouassi, ont décidé au nom de l'ensemble de l'équipe, d'honorer ces Hommes du Numérique en Côte d'Ivoire, qui ont su impulser l'amour et la passion du Digital à la jeunesse ivoirienne.

Ce sont entre autres le Président Directeur Général de Brandon & Mcain, M. Ahmed Cissé ; M. Ahonzo Koblé, Ingénieur Informaticien; M. Aly Touré, Conseiller Technique en Charge du Système Informatique de la CNPS ; M. Alexis Delaoue, DG de Teximum.com ; M. Bruno Nagbagné Koné, Ministre ivoirien de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ; M. Christian Roland, Directeur Associé/Co-Fondateur de AOS ; M. Adama Sidibé, PDG de Computec Technology ; M. Kouadio Loukou, PDG de ENETEL ; M. Patrick Brou, Administrateur, 1er Vice-Président du GOTIC; M. Patrick M'bengue, PDG de Inova et ancien Président du GOTIC; M. Abraham Djekou, Conseiller Technique au Ministère ivoirien de la Communication et de l'Economie Numérique.

Renforcement du partenariat économique

Les réflexions menées sur la levée des barrières pour faire davantage de « business »

Le premier Business Forum Union Européenne - Afrique de l'ouest autour du thème «Transformation des économies d'Afrique de l'ouest à travers un partenariat renforcé entre les secteurs privés européen et ouest-africain », tenu en Côte d'Ivoire a réuni 664 participants issus des secteurs privés européen et Ouest-africain, des représentants de haut niveau des institutions politiques et d'autres parties prenantes.

Ce Forum a permis d'échanger sur la nécessité du développement des chaines de valeurs prioritaires pour répondre aux défis de la transformation structurelle des économies ouest-africaines, mais également de nouer de solides partenariats d'affaires entre les secteurs privés des deux régions d'une part et, entre les secteurs privés et les représentants des Gouvernements.

Le Business Forum s'est déroulé pendant deux (02) journées et a été marqué par des panels de haut niveau, des tables rondes, des rencontres d'affaires (B2B et B2G).

Des panels qui ont permis d'échanger sur des propositions de solutions en vue de renforcer le partenariat entre l'UE et l'Afrique de Ouest et d'adresser le bilan du partenariat entre ces deux régions. Des attentes ont également été exprimées à l'issue de ce forum afin d'explorer les perspectives de développement des secteurs privés européen et ouest africain.

Des perspectives liées au renforcement du partenariat entre l'AO et l'UE autour des Chaînes de Valeurs prioritaires. Pour ce faire, les participants ont retenu que les Etats Ouest africains et Européens ont besoin d'un partage de technologies nouvelles et de compétences dans le cadre du développement des partenariats liés aux chaines de valeurs. Ce qui implique la prise en compte de la nécessaire industrialisation de la région Ouest africaine et la promotion du secteur de l'industrie lourde (nécessaire pour combler par une offre locale et le besoin en infrastructure).

Les participants ont également abordé quelques aspects de la mise en œuvre de

l'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire en Côte d'Ivoire et au Ghana. Il est ressorti des échanges que les APE offrent aux entreprises ouest africaines la possibilité de maintenir un accès privilégié au marché européen, en permettant à la Côte d'Ivoire et au Ghana, seuls pays où il y a une mise en œuvre effective de l'Accord, de bénéficier d'un accès préférentiel au marché européen. De plus, ils offrent la possibilité d'accéder à coûts réduits à la matière première non communautaire nécessaire au développement de chaînes de valeurs régionales et d'ajouter de la valeur aux produits de la région en vue de leur commercialisation sur le marché régionale et européen.

Selon certains participants qui ont échangé sur la question, de par leur structuration et des instruments qui y sont associés, l'APE dans sa mise en œuvre permet aux entreprises régionales de bénéficier d'un appui pour leur mise à niveau en vue de les rendre plus compétitives.

Au cours de ce Forum, qui était avant tout, celui des affaires, des cadres de rencontres ont été aménagés pour permettre aux Hommes d'affaires venus d'horizons divers d'étoffer leurs carnets d'adresser et/ou de nouer des contacts essentiels qui leur seraient utiles dans leurs perspectives de développement.

Face aux défis de la mondialisation

Les acteurs économiques décidés à aller en rang serré

Après les discours officiels d'ouverture du Forum Business, les intervenants, au nombre de six au panel de haut niveau, ont livré leur compréhension du slogan de cette initiative qui était « Allons Ensemble » et exprimé leurs attentes de ce forum.

Pour les uns, cette expression se résume en un travail du Secteur Privé européen et de celui de l'Afrique de l'Ouest, main dans la main, en nouant des partenariats durables et gagnants-gagnants. C'est la connaissance du « terrain », c'est-à-dire des problèmes socioculturels et institutionnels du marché de l'Afrique de l'Ouest (AO) par les entreprises européennes car elles possèdent la technicité et non l'expérience du marché local. « Allons Ensemble » signifie la réorganisation des secteurs productifs de l'Afrique de l'Ouest (une meilleure segmentation) ; la facilitation des investissements au niveau juridique ; le renforcement du capital humain (main d'œuvre plus qualifiée) ; le développement des industries pharmaceutiques (résiliences contre les éventuelles crises sanitaires) et le renforcement du climat sécuritaire.

Pour d'autres panelistes, le vocable « Allons Ensemble » réside essentiellement dans l'ouverture et la participation des entreprises locales au capital de leurs partenaires européens. Pour d'autres encore, notamment l'ex-Président de la CGECI, il s'agit ni plus ni moins de ce que devrait être une relation pérenne entre les Secteurs Privés local (AO) et européen car, pour le Président de la CGECI, « en travaillant ensemble, on va loin ».

Ce relent collaboratif entre les Secteurs Privés de la sous-région et de l'Europe mis en exergue par tous les participants a été également celui développé par l'ex-Président de la Banque Ouest-Africaine de Développement.

Attentes à l'issue de ce forum

Au cours de ce panel de haut niveau, il a été exprimé les attentes des acteurs économiques. Celles-ci se résument aux aspects suivants : Faire évoluer cette initiative en proposant d'autres éditions du Business Forum AO – UE avec une fréquence annuel ; Présenter les potentialités du marché local et Présenter les opportunités qu'offre la sous-région.

A l'issue des échanges, les panelistes ont jugé de la pertinence de tisser des liens forts et durables en saisissant les opportunités d'investissements, en développant et valorisant les potentialités du marché local, en renforçant le capital humain, en se faisant mutuellement confiance et surtout en partageant et intégrant les valeurs apprises de chacun des pôles (UE et AO) dans les stratégies d'investissements et de développement.

Aussi, des recommandations ont-elles été faites. Par exemple, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora de Côte d'Ivoire, Kandia Kamara, au nom de tous les participants de ce panel auquel elle a pris part, a tenu essentiellement à exhorté les entreprises locales (AO) présentes et l'ensemble des convives du Forum à saisir les opportunités d'investissements qui s'offriraient aux entreprises.

A ce panel, outre la présence de la Ministre Kandia Kamara ; l'ex-Président de la CGECI, Jean-Marie Ackah et du Président de la BOAD, Mark Ekué, il a été enregistré la participation de l'ex Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, S.E.M. Jobst Von Kirchmann; le Représentant du Président de la Commission de la CEDEAO, M. Mamadou Traoré ; le Président de la Chambre de Commerce Européenne, M. Jean Albedola

Ce panel a été animé par Mme Désyrée Fouqueray, ancien Administrateur à la CGECI et présentement Présidente de la Commission et Emploi de la CGECI.

Développement des chaînes de valeur régionale
Quelques propositions ébauchées

Le développement des chaines de valeur a été l'un des sujets majeurs de ce Forum. Le panel qui en était dédié a porté précisément sur le thème suivant : « Quel accompagnement pour le développement des chaines de valeur en Afrique de l'Ouest». Les échanges qui ont eu lieu ont porté sur plusieurs points importants: Les défis liés au développement des chaînes de valeurs en Afrique de l'Ouest; Le renforcement des partenariats non seulement entre les pays Ouest Africains, mais aussi entre la CEDEAO et l'UE ; Les solutions d'accompagnement pour favoriser le développement des chaînes de valeur et la transformation économique en Afrique de l'Ouest.

Les échanges ont mis en évidence en ce qui concerne les défis, l'existence de barrières réglementaires, qui ralentissent le développement des chaînes de valeur, la problématique de l'identification effective des chaînes de valeur commune aux différents pays de la CEDEAO. Les panélistes ont relevé sans l'élan des discussions, la nécessité de consolider le développement des chaînes de valeur sur le long terme.

Quant aux renforcements des partenariats, il a été noté que les Etats Ouest-Africains ont besoin davantage de collaboration pour faciliter les échanges entre eux, et créer un environnement propice à l'Investissement Direct Etranger.

Un clin d'œil a également été fait au principe de partage des technologies nouvelles et de compétences dans le cadre du développement des partenariats.

Dans le fil des échanges, des solutions ont été proposées pour favoriser le développement des chaînes de valeur et la transformation économique en Afrique de l'Ouest.

Aussi, il a été recommandé, outre la nécessité de parvenir à l'identification des chaînes de valeurs communes telle que susmentionnée, de faire le diagnostic au niveau régional de ces chaînes de valeur à travers des études puis identifier les maillons sur lesquels, il faut insister pour créer plus de valeurs ; de faire une cartographie des chaînes de valeur de la CEDEAO ; d'améliorer davantage l'industrialisation des pays de l'UE, de mettre en place des mesures de protection au sein de la CEDEAO pour faciliter la production, la commercialisation mais aussi les exportations des produits tant dans l'Afrique de l'Ouest qu'en Europe,…

Notons que ce panel auquel ont pris part des Experts des secteurs de banque d'affaires, de l'Administration publique et de partenaire technique, a été modéré par M. Yousouf Carius, DG Pulsar Partners.

Accord de Partenariat Economique

Défis et Opportunités pour l'accès aux marchés de la CEDEAO et de l'UE

Les problématiques en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE), notamment les défis et les opportunités pour l'accès aux marchés de l'Union Européenne et des pays de l'Afrique de l'Ouest, ont donné lieu à un cadre d'échanges entre experts de la question.

Ces échanges ont relevé quelques actions entreprises dans la mise en application de l'APE intérimaire (APEI) en Côte d'Ivoire. Ce faisant, il a été rappelé que la 3ème phase de libéralisation a été entamée et se poursuit jusqu'en 2024. Elle concerne environ 1050 produits.

Concernant les défis évoqués, les participants ont noté le caractère crucial de la mise en œuvre de l'APEI, qui nécessite que trois défis majeurs soient relevés : la consolidation de l'intégration régionale, le rapprochement des législations et la diversification d'offre productive.

S'agissant des opportunités, les participants ont évoqué le facteur lié à la facilitation des échanges, à l'amélioration des capacités de production des entreprises, etc.

Des recommandations ont été faites par les participants, il s'agit de sauvegarder l'Union douanière afin de la préserver de l'implosion que pourraient provoquer les distorsions commerciales, Améliorer l'environnement des affaires afin de rendre la région plus attractive aux investissements étrangers, appuyer et accompagner la région en termes de renforcement de capacités des administrations et des entreprises pour qu'elles puissent profiter pleinement de cet Accord.

Ce panel a été modéré par M. Gnassounou Viwanou, Ex- Sous-Secrétaire Général ACP. Les intervenants a ce cadre d'échanges et de discussions étaient M.Fadiga Kaladji, représentant du Ministre du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME de Côte d'Ivoire; M Byron Isy, Deputy Director of Nigerian Investment Promotion Commission ; M. Touré Fama, Président de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest ; M. Konzi Tehi, Commissaire en charge du Commerce de la CEDEAO.

Investir en Afrique de l'Ouest

La destination Côte d'Ivoire vendue aux hommes d'affaires européens

L'exhortation des investisseurs à privilégier la Côte d'Ivoire comme destination de choix était au centre du panel, qui avait pour thème : « Opportunités dans un pays de référence en Afrique de l'Ouest », très animé du reste par les contributions du Commissaire de l'UEMOA, Paul Kofi Koffi ; du Directeur Général du Plan, Marcellin Cissé ; de la Directrice Générale Adjointe du CEPICI et du Coordinateur du GIZ à Abidjan, René Megela.

Cette rencontre d'échanges, modérée par Mme Rose Don Mello, Directrice Exécutive de l'UGECI, a porté sur : Les dispositifs mis en œuvre par les autorités Etatiques pour favoriser les investissements; les dispositifs mis en œuvre par le GIZ (structure de coopération allemande) pour favoriser les investissements ; les mécanismes d'accompagnement au niveau de l'Afrique de l'Ouest et l'état des lieux des investissements en Côte d'Ivoire.

Au cours des discussions, sur la question des dispositifs mis en œuvre par les autorités étatiques pour favoriser les investissements, il est ressorti que depuis à peu près une dizaine d'années, la Côte d'Ivoire a mis en place des réformes structurelles. Parmi ces réformes, il y a l'établissement d'un nouveau code des investissements et des codes qui régissent certains secteurs pour améliorer leur attractivité, et la construction des infrastructures de bases.

Les panelistes ont fait allusion au Plan National de Développement (PND) dans lequel il a été pris en compte du développement de grappes industrielles dont l'Agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie textile, les matériaux de construction.

Dans la dynamique d'œuvrer à mettre en place un tissu industriel important pour le pays, les panelistes ont affirmé la nécessité du renforcement de la production d'énergie, du développement de zones industrielles ; faire plus d'effort au niveau des réformes fiscales, et du paiement des dettes pour permettre aux entreprises privées de se développer sur le territoire.

Par ailleurs, au cours des échanges, un état des lieux des investissements privés en Côte d'Ivoire a été fait. Le panorama qui a été présenté est le suivant : la croissance de ces investissements sont passés de 616 à 6 800 Milliards FCFA entre 2012 et 2021. Plus de 3 600 Milliards FCFA d'investissement qui ont été agréés entre 2016 et 2021 dont 48% d'Investissements Directs Nationaux et 58% d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Le Centre de Promotion des Investissement de Côte d'Ivoire (CEPECI) a constaté une croissance en proportion des Investissements Directs Nationaux par rapport aux IDE. 30% des IDE venait des autres pays africains.

Au niveau régional, c'est-à-dire de l'UEMOA, la promotion des investissements a été faite principalement à travers la mise en place de pôles de compétitivité, de l'élaboration de codes communautaires et de codes des marchés publics. L'UEMOA prône également la subsidiarité des Etats pour permettre aux pays membres de se concentrer sur le développement de secteurs sur lesquels ils sont moins avancés comparativement aux autres. Elle prône la complémentarité et la solidarité entre Etats pour éviter des concurrences malsaines dans l'attraction des investissements.

Quant aux actions de la GIZ pour favoriser les investissements, il y a l'apport des informations nécessaires pour investir. Ces informations sont non fournies dans des livres qu'elle a établies comme « Le guide de l'investisseur », ou encore les rapports des différentes études de marchés qu'elle réalise. La GIZ travaille aussi avec le Secteur Privé pour favoriser le développement des PME, et aussi la création d'emplois.

Au terme des échanges, quelques recommandations ont été faites, il s'agit entre autres de : Moderniser et digitaliser les services publics et faciliter encore plus la création d'entreprises et d'encourager les entreprises étrangères a travaillé de concert avec des entreprises locales.

Accès au financement

Les entreprises exhortées à explorer des solutions innovantes

Le panel sur « Accès au financement » était visiblement très attendu par les participants, qui ont montré un intérêt certain pour la problématique, en se mobilisant fortement au Palais des Congrès du Sofitel Hôtel Ivoire. Au cours des échanges, les panelistes ont évoqué les limites des financements classiques qui, selon eux, enregistrent un dysfonctionnement parce qu'ils ne prennent en compte que la dimension macroéconomique. Autrement dit, ces financements sont plus accessibles qu'aux grandes et très grandes entreprises. Pour les experts, cela est dû à l'environnement plutôt risqué, qui est à la base des taux d'intérêt élevés des prêts accordés aux PME et TPE.

Les financements traditionnels portent exclusivement sur certains secteurs clés dits pourvoyeurs de croissance économique, ce qui contraste souvent avec la réalité du « terrain » et des grandes et très grandes entreprises. Bien que la microfinance existe pour le financement des PME et TPE, elle prête à des taux très élevés en raison du risque que ces catégories d'entreprises représentent. En outre, les populations dites risquées (les femmes, les jeunes et les mono entreprises) sont pratiquement exclus du processus de financement des projets.

Par ailleurs, pour les spécialistes du financement bancaires intervenant sur le panel, l'accès au financement classique ne marche pas pour des entreprises de moyenne et petite taille à cause de l'asymétrie de l'information, l'incompréhension entre les banques prêteuses et les entreprises demandeuses ; la faiblesse du capital humain (main d'œuvre pas très qualifiée) ; le climat sécuritaire instable et la corruption.

En plus de la problématique de l'accès aux financements classiques, ils ont analysé les financements innovants comme alternative très intéressant. Et en la matière, on peut citer entre autres l'affacturage et la BRVM.

Les financements innovants fonctionneront que si : la segmentation des secteurs dits pourvoyeurs de développement est effectuée, le système réglementaire devient plus efficace et transparent (réduction de la corruption), le climat sécuritaire et sanitaire est plus stable, des critères d'éligibilités plus souples et prenant en compte les PME et TPE, une main d'œuvre plus qualifiée et dynamique, etc.

Au cours des échanges, les panelistes ont relevé l'importance de l'accompagnement du Secteur Privé notamment les structures représentant les intérêts des entreprises dans l'accès au financement des entreprises.

Par exemple, selon les panelistes, les Organisations patronales doivent: faire des plaidoyers auprès des agences Gouvernementales dans l'intérêt de leurs membres en général et des PME et TPE en particulier; renforcer les liens avec le secteur public ; organiser des forums d'affaires ouest africains et européens et accroître la confiance avec leurs membres.

Le panel sur l'accès au financement était modéré par Stanislas Zézé, (PDG de Bloomfield Investment). Il avait pour invités Jane Feehan (Directrice de la Représentation Régionale pour l'Afrique de L'Ouest de la Banque Européenne d'Investissement) ; Daouda Coulibaly, (Président de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA) ; Mme Fatoumata Sissoko-Sy, (Directrice Régionale Afrique de l'Ouest de PROPARCO) ; Bernd Tilemann, Directeur Régional de la DEG (Institution financière allemande en charge du financement d'entreprises privées).

Partenariat CGECI - CAPC
Une dynamique de coopération renforcée

Depuis la fin des indépendances, les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie ont toujours été fructueuses. De ces relations, des ententes économiques ont été amorcées, faisant ainsi, de l'Algérie le 1er importateur du café de Côte d'Ivoire. Plus de 60 ans après, les secteurs privés économiques, au constat du flux d'affaires jugé insuffisant (environ 100 millions USD) entre les deux pays, veulent faire fructifier l'héritage laissé par les pères fondateurs, en se donnant les moyens d'œuvrer en synergie dans le cadre d'une coopération économique renforcée, gagnant-gagnant.

La visite effectuée du 19 au 23 Juillet 2022, par une délégation restreinte de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire-Patronat Ivoirien pilotée par son ex-Président, M. Jean-Marie ACKAH, à l'invitation de la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC) et de son Président M. AGLI SAMI, avait un but exploratoire, pour mieux préparer le rapprochement des secteurs privés des 2 pays.

Il s'est agi d'une mission de travail et d'échanges, dont le but sera d'organiser à court terme des relations d'affaires autour de liens denses et solides entre hommes d'affaires algériens et ivoiriens. A moyen terme, cette relation d'affaires devra se traduire par la mise sur pied d'un Conseil d'Affaires Algéro-ivoirien, toujours sous le sceau du critère gagnant-gagnant pour chacune des parties, qui, du reste, le co-présidera.

La mission à proprement dite co-préparée par la CGECI et la CAPC, avec l'assistance de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Algérie s'est déroulée pendant 4 jours. Elle a été organisée autour de rencontres institutionnelles (5) et de visites d'entreprises (5).

Les rencontres institutionnelles

La rencontre avec le Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations a permis à la délégation de noter la forte volonté d'ouverture de l'Algérie vers le reste de l'Afrique Subsaharienne, et notamment la Côte d'Ivoire. Pour le Ministre, la relation économique entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie, n'a pas encore délivré son plein potentiel, et il appartient d'une part aux Etats de faciliter la relation bilatérale économique, et d'autre part aux organisations patronales, CGECI et CAPC, d'explorer et de proposer tous les mécanismes qui sauront profiter de cette dynamique institutionnelle, en faveur des secteurs privés ivoiriens et algériens. Les présidents de la CGECI et de la CAPC ont exprimé une vision commune. Pour le Président de la CGECI, il faut favoriser la création de hubs d'affaires entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie vers la CEDEAO et la ZLECAf.

La délégation de la CGECI emmenée par son ex-Président, M. ACKAH a rencontré le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural en compagnie du Président de la CAPC et de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Algérie.

A cette occasion, l'ex-Président de la CGECI a indiqué que le caractère agricole de l'économie ivoirienne (25% du PIB) constituait un juste motif de cette rencontre, en vue d'apprendre auprès d'une Nation agricole plus industrialisée, surtout à un moment où il y a une forte volonté d'intensification et de développement industriel de l'économie ivoirienne.

Le Ministre en charge de l'Agriculture, M. Mohamed Abdelhafid Henni, a indiqué que l'Agriculture algérienne représente 13.4% du PIB, et arrive à couvrir 70% des besoins locaux.

Le Ministère dispose de 13 instituts de recherche technologique, qui suivant les domaines est capable d'analyser les produits importés et exportés en ligne avec les normes d'alimentation mondiale. Dans le cadre du projet de sécurité alimentaire, le Ministère a également mis en place une banque de semence (243 variétés) dont le but sera d'assurer localement la mise à disposition de semences, tout en limitant son importation.

En Algérie, 90 à 99% de l'agriculture est aux mains des producteurs locaux. Pour le Ministre, l'agriculture doit être sacralisée pour lui permettre de tenir son rôle de garant de la sécurité alimentaire.

A la question de savoir comment la sécurisation foncière est réalisée en Algérie, le Ministre Mohamed Abdelhafid Henni a indiqué que cette politique trouve son origine sous l'occupation où de nombreuses terres étaient sous domination coloniale. L'Etat algérien a ensuite procédé au rachat de 2,5 millions d'hectares par expropriation afin de les redistribuer, tout en les conservant dans son patrimoine, pour assurer la sécurité alimentaire et l'autonomie vis-à-vis de certaines cultures.

A ce sujet, le Ministre a indiqué à la délégation ivoirienne que le prochain Plan de Développement de l'Agriculture, en cours de validation, vise en premier lieu à atteindre l'autosuffisance totale en matière de production du blé dur et de l'orge, et à augmenter sensiblement la production du blé tendre.

Afin de faciliter l'investissement dans l'agriculture, une agence l'ODAS, a été créée pour accompagner les méga projets d'exploitation agricole, pour une superficie minimale de 500 ha. Le rôle de cette agence sera de dégager des actions d'appui et de renforcement de la dynamique de l'investissement dans les filières stratégiques dans les wilayas du Sud et ce, pour répondre aux besoins de la consommation nationale et partant, réduire la facture des importations.

L'ODAS doit, à travers son guichet unique, être au service des investisseurs en leur apportant toute l'assistance nécessaire pour l'accomplissement de l'ensemble des démarches inhérentes notamment au raccordement en énergie et aux forages. Le bilan à ce jour fait état de 140 projets d'investissements accordés.

La délégation de la CGECI a été reçue par le Ministère de l'Industrie représentée par son Secrétaire Général. La visite s'est faite en présence de M. SAMI AGLI, Président de la CAPC et de S.E.M. VOHO SAHI Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Algérie.

Au cours de cette rencontre, le Chef de Cabinet du Ministre algérien de l'Industrie a souligné tout l'intérêt de la réforme du code de l'investissement qui a été bâti pour favoriser l'investissement étranger.

Pour sa part, le président de la CGECI a à nouveau signalé la volonté pour le Secteur Privé ivoirien de combler le gap économique au regard de l'entente diplomatique et politique existant entre les deux pays. Il a indiqué avoir été très impressionné par le savoir-faire technique et technologique de l'industrie algérienne, tenue par des algériens et algériennes hautement qualifiés.

A sa suite, la Directrice de l'Agence de Promotions des Investissements a passé en revue les principaux avantages du nouveau code : garantie totale de l'investissement, réforme du management en charge de la promotion de l'investissement, plateforme électronique dédiée à l'investisseur, création de zones franches dédiées, etc…

La délégation de la CGECI emmenée par son ex-Président, M. ACKAH Jean-Marie a rencontré le Président le Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE), la 4e Institution politique d'Algérie, très sollicitée sur les questions économiques par le Président de la République algérienne. Elle est dirigée par le Professeur Sidi Mohammed Bouchenak Khelladi.

Le Président du CNESE a relevé la volonté du Chef de L'Etat et de son Gouvernement de créer toutes les conditions pour faciliter les investissements étrangers en Algérie, tant du point de vue de l'environnement des affaires que de la sécurisation des investissements.

Il a exhorté les parties à aller encore plus vite, pour permettre au potentiel du flux d'affaires entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire de révéler tout son dynamisme.

Dans la dynamique des rencontres, délégation ivoirienne a rendu visite à la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI)

Démembrement du ministère du commerce et de l'industrie, la CACI représente les intérêts généraux des secteurs du commerce, de l'industrie et des services en Algérie. La CACI est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle est organisée autour d'un réseau national de 7 établissements reliés avec 46 Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) locales, 600 employés, 200 élus.

Lors de l'entretien, il a été surtout question de poursuivre la réflexion sur les voies et moyens qui permettraient au commerce entre les deux pays de prendre un nouvel envol. A cet effet, la perspective de la mise en place d'un conseil d'affaires, est apparue comme une première étape essentielle.

Les visites de la délégation ivoirienne au Secteur Privé algérien

Au cours de cette mission, le fait majeur a été la signature entre la CAPC et la CGECI d'un MOU, le 19 juillet qui consacrait la volonté des deux parties de se rapprocher, en vue de mieux développer les affaires entre leurs communautés d'entrepreneurs.

La signature a eu lieu au Siège de la CAPC devant plusieurs de ses membres, et de la Coalition du Patronat Algérien. Au cours de cette cérémonie, le livre blanc sur l'économie algérienne et le livre blanc de l'industrie en Côte d'Ivoire ont été présentés par les parties.

Le Président de la CGECI a réitéré son souhait qu'au regard à la qualité des relations historiques et politiques entre les deux pays, les échanges commerciaux se multiplient et s'accroissent, au-delà des 108 millions USD généralement constatés. Pour lui, d'une part, la Côte d'Ivoire avec 30 millions d'habitants et 40% du PIB de l'Union monétaire ouest-africaine, la classant troisième économie de la CEDEAO, et l'Algérie, d'autre part, acteur énergétique de premier plan à l'échelle africaine, marché de plus 40 millions d'habitants, disposant d'un outil industriel émergent et compétitif dans différents secteurs d'activité, constituent un axe majeur en matière de coopération et de partenariat bilatéraux à dynamiser. Il s'agit donc de le transformer en réalité en travaillant à corriger les faiblesses constatées et confirmées pendant le séjour de la délégation ivoirienne en Algérie.

Le Président de la CAPC, M. AGLI SAMI a exprimé à son tour la disponibilité du Secteur Privé algérien à accompagner les partenariats d'affaires, annonçant dans ce cadre, la visite en Octobre 2022 de plus de 50 entreprises algériennes à la recherche de partenaires en Côte d'Ivoire.

L'ex-Président de la CGECI a aussi signé le livre d'or de la CIPA, la Confédération des Industriels et des producteurs algériens, membre éminent de la Coalition du Patronat Algérien.

INTERVIEW

Jean-Marie Ackah, Président sortant de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire

« Il est temps de partager les avantages comparatifs des uns et des autres »

Au mois de juillet 2022, une délégation restreinte de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire - Patronat Ivoirien conduite par son Président, M. Jean-Marie ACKAH, s'est rendue en Algérie, à l'invitation de la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC) et de son Président M. AGLI SAMI. Cette mission avait un but exploratoire, pour **organiser à court terme des relations d'affaires autour de liens denses et solides entre hommes d'affaires algériens et ivoiriens. Au cours du séjour algérien de la délégation du Patronat Ivoirien,** le Président de la CGECI s'est ouvert au quotidien algérien d'information générale.

Nous vous proposons l'intégralité de cet entretien.

Vous êtes le président de la Confédération générale des entreprises de Côte-d'Ivoire (CGECI). Vous venez d'effectuer, pour la première fois, à la tête d'une délégation d'opérateurs ivoiriens une visite de travail en Algérie à l'invitation de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC). A quoi ce séjour vous a-t-il servi ?

Cette visite de trois jours nous a permis de faire connaissance avec des parties représentatives du tissu économique et entrepreneurial algérien. En termes de mission exploratoire, elle n'était pas suffisamment longue pour nous afin de connaître la réalité profonde de ce tissu, mais c'est la première du genre à rassembler en Algérie des opérateurs algériens et ivoiriens sur des projets de coopération économique et commerciale. Elle ne sera pas la dernière et de ce que nous avons vu et entendu durant notre séjour nous a déjà permis d'avoir une idée intéressante du potentiel économique et industriel algérien et des pistes à explorer pour renforcer les relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire, qui, pour l'instant, se limitent, pour la première, à la vente de produits pétroliers et de cimenterie essentiellement et, pour la deuxième, et pour plus de 80%, à la vente de café. Si notre présence en Algérie était à l'initiative de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), ses dirigeants ont eu la belle inspiration d'élargir les contacts et les discussions avec d'autres organisations patronales algériennes et d'avoir été bien reçus au plus haut niveau des ministères du Commerce et de l'Industrie ainsi qu'au Conseil national économique, social et environnementale (CNESE). Nous avons eu des échanges forts instructifs et très enrichissants qui ont été couronnés par des visites sur le terrain où nous avons été à la rencontre sur sites de quelques acteurs représentatifs de l'entreprenariat industriel algérien avec lesquels on a discuté sur leur expérience et leur savoir-faire dans les domaines qui les concernent.

M. **Jean-Marie Ackah,** ex-Président de la CGECI

Entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire, les échanges ne sont pas importants. Ils sont estimés à quelque 108 millions de dollars annuellement. Ils se limitent à quelques produits comme vous venez de le signaler. Pourquoi cette insuffisance alors que les deux pays sont en mesure de développer de vigoureux courants d'affaires ?

Ce chiffre autour de 100 millions de dollars n'est pas suffisant, en effet. Il ne l'est pas par rapport au potentiel économique des deux pays, l'Algérie et la Côte d'Ivoire. Il ne l'est pas par rapport à la qualité des relations historiques et politiques qu'ils

partagent depuis les premières années de nos indépendances. La Côte d'Ivoire est un pays de 30 millions d'habitants. Il représente à lui seul 40% du PIB de l'Union monétaire ouest-africaine, la zone Umoa. Il est classé troisième économie de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la Cedeao, après le Nigeria et le Ghana. L'Algérie est un acteur énergétique de premier plan à l'échelle africaine. C'est un marché de plus 40 millions d'habitants. Il dispose d'un outil industriel émergent et compétitif dans différents secteurs d'activité. Les deux pays disposent donc d'un potentiel significatif en matière de coopération et de partenariat bilatéraux. Il s'agit de le transformer en réalité en travaillant à corriger les faiblesses que nous avons constatées et confirmées lors de notre séjour en Algérie.

Quelles sont les causes de ces faiblesses ? Comment y remédier ?

Avant de répondre à votre question, j'aimerais préciser que la faiblesse des échanges économiques et commerciaux n'est pas exclusive à l'Algérie et à la Côte d'Ivoire, mais qu'il s'agit d'une réalité africaine. Le niveau des échanges interafricains est extrêmement faible, à peine 10%. A 25%, il est l'un des plus élevés en Côte d'Ivoire en raison de ses échanges avec la zone ouest-africaine. Cette réalité va changer avec l'intérêt croissant des pays du continent les uns pour les autres. Elle va changer à la mise en œuvre de la Zone africaine de libre-échange, la ZLECAf, dont les opportunités vont créer, consolider et renforcer les liens et les courants d'affaires entre les Etats membres. J'aimerai indiquer, également, que malgré les quelque 100 millions de dollars d'échanges entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire, que nous considérons comme non significatifs, notre pays est, par rapport à l'Algérie, le premier partenaire africain du sud du Sahara. Il s'agit, maintenant, pour les deux pays, de renforcer cette relation en faisant en sorte que les opérateurs ivoiriens et algériens se voient plus souvent, se connaissent mieux et identifient les champs qui leur sont mutuellement profitables. Nous, partie ivoirienne, pensons que le chiffre de 100 millions s'explique par la méconnaissance et le manque d'information du potentiel qu'offre le marché algérien. Nos collègues algériens, également, n'ont pas une connaissance totale des réalités et des atouts du tissu économique et du marché ivoiriens. Il s'agit alors de travailler pour que les deux parties bénéficient de l'information nécessaire pour se rapprocher davantage l'une de l'autre et développer des courants et des liens d'affaires qui peuvent être multiples et dans différents domaines d'activité.

Un exemple à citer ?

Oui, à titre d'illustration, je rappelle que l'Algérie développe aujourd'hui une industrie des pneumatiques à travers les activités de l'entreprise privée IRIS. Je crois savoir que cette PME achète sa matière première en Asie et en Malaisie en particulier, loin de ses terres et à des coûts, j'imagine, importants. Je rappelle aussi que la Côte d'Ivoire est le premier producteur africain de caoutchouc naturel, le latex, et elle occupe le 4e rang mondial. Elle livre sa matière première aux grands du secteur des pneumatiques en Amérique, en Europe, à des groupes comme Michelin, Goodyear et d'autres. Pourquoi elle ne le ferait pas à l'Algérie, qui est un pays presque voisin ? La réponse à cette question viendra par une meilleure connaissance de ce que font les opérateurs industriels des deux pays. Elle viendra par la multiplication du genre de visites et de rencontres que nous venons de faire en Algérie. A ce titre, je vous informe qu'une délégation de chefs d'entreprise et opérateurs économiques algériens est attendue à Abidjan à la fin du mois d'octobre prochain. Ce sera une occasion pour eux aussi de mieux connaître le tissu économique ivoirien et les opportunités qu'ils peuvent trouver en Côte d'Ivoire soit en termes de matières premières, soit en termes de produits finis ou pour créer avec leurs partenaires ivoiriens des joint-ventures. Les deux parties ont un savoir-faire qui leur permet de créer des sociétés mixtes dans certains domaines comme l'agro-industrie. Il est temps de partager les avantages comparatifs des uns et des autres.

Avec la CAPC, vous avez signé un mémorandum d'entente. A quoi ce document va-t-il servir ?

Le mémorandum d'entente que nous avons signé avec la CAPC vient couronner les contacts préalables que nous avons eus avec la Confédération. Il vient confirmer la vision commune que nous avons de la complémentarité des marchés algérien et ivoirien et de la nécessité de renforcer les relations économiques entre les deux pays dans beaucoup de domaines d'activité industrielle et entrepreneuriale. Ce désir de renforcement est justifié et encouragé par le cadre institutionnel propre aux deux pays. Il s'agit maintenant de réaliser ce désir et le mémorandum fait figure de chemin à suivre par étapes. La première étape est d'échanger l'information économique et constituer une base documentaire permettant aux opérateurs des deux pays de connaître dans le détail le réel et le potentiel qu'ils peuvent exploiter et valoriser. Nos collègues algériens doivent nous dire quelles sont les industries porteuses, quels sont les domaines de compétences profitables aux deux parties. Nous, en retour, il faut que nous soyons en capacité de leur fournir une photographie de l'économie ivoirienne, quels sont les objectifs stratégiques inscrits dans le plan de développement du Gouvernement ivoirien qui peuvent les guider dans leurs affaires et dans leurs investissements, quelles sont les industries que le Gouvernement ivoirien souhaite développer et qui pourraient intéresser les opérateurs algériens. Cela, nous allons le mettre en œuvre dès notre retour à Abidjan. La deuxième étape est de créer un conseil d'affaires algéro-ivoirien qui va servir de tableau de bord et d'outil de pilotage, si j'ose dire, de mise en œuvre du processus de rapprochement entre les entreprises ivoiriennes et algériennes, en les accompagnant et en les aidant à mieux connaître les secteurs portés par l'Etat et à identifier ceux portés par le privé.

Le Nigeria est aujourd'hui le premier partenaire de la Côte d'Ivoire. Serait-il un modèle pour les échanges futurs entre votre pays et l'Algérie ?

Avec le Nigeria, nous avons une relation économique davantage caractérisée en valeur absolue par les échanges énergétiques et les produits pétroliers. Ce n'est donc pas forcément un modèle pour les échanges que nous voulons avec l'Algérie. Les PME algériennes disposent d'une expérience et d'un savoir-faire que nous avons constaté lors de notre visite et nous pensons qu'elles sont en mesure de produire pour le marché ivoirien des produits manufacturés dont il a besoin, développer des liens d'investissement dans différents secteurs hors hydrocarbures et créer des sociétés mixtes. Sachant que nous avons avec la Cedeao et la zone Umoa l'un des espaces économiques les plus aboutis en Afrique, la Côte d'Ivoire pourrait même servir de plateforme ou de hub aux entreprises algériennes qui auraient l'appétit de s'intéresser à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. La perspective de la ZLECAf, qui sera avant tout une opportunité pour développer des formes de partenariat et de coopération sous-régionaux - car il sera difficile de faire des affaires avec l'ensemble des 52 pays membres -, servira de moteur accélérateur. Nos Gouvernements suivront.

In Reporters

Lutte contre le travail des enfants

Le Secteur Privé Ivoirien s'engage à lutter contre le travail des enfants

Le phénomène du travail des enfants est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement et les entreprises depuis plus de vingt ans maintenant. Les entreprises déploient beaucoup d'efforts en vue de réduire l'impact négatif de ce phénomène sur leur business. Toutefois, les défis liés au travail des enfants persistent et accentuent la pression qu'exercent, les investisseurs, les syndicats, les ONG et les consommateurs sur les entreprises pour qu'elles évitent d'avoir des situations de travail des enfants et y remédient le cas échéant.

Photo de famille

Selon les dernières estimations 2020 produites par l'OIT et l'UNICEF, près de 160 millions d'enfants travaillent dans le monde. 79 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux qui compromettent leur santé, leur sécurité ou leur développement moral. Avec un enfant sur cinq qui travaille, l'Afrique est la région du monde où la prévalence est la plus élevée en chiffres absolus et en pourcentage, suivie de l'Asie et du Pacifique. L'Afrique subsaharienne se distingue comme étant la Région où le pourcentage et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont le plus élevés.

Les menaces liées au travail des enfants persistent et s'accentuent ces dernières années du fait de l'émergence de législations contraignantes sur la diligence raisonnable des entreprises dans les pays importateurs. Le cacao est particulièrement mis en cause dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

Sous l'impulsion de deux Sénateurs Américains les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et l'industrie du cacao et du chocolat ont signé en 2001 le protocole Harkin-Engel à travers lequel les acteurs se sont engagés à réduire de 70% les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2020.

Une étude de l'Université de Chicago, indique que les engagements pris dans le protocole de Harkin-Engel ne seront pas atteints quand bien même des progrès aient été constatés.

Des pressions médiatiques entamées depuis fin 2018, dénoncent les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture et met au banc des accusés des entreprises.

C'est dans ce contexte que l'Union Européenne y compris certains Etats du continent qui reçoivent le flux le plus important de cacao ivoirien (environ 70%), s'activent à prendre des mesures contraignantes sous la pression de leurs consommateurs. Le rapport « Towards sustainable cocoa supply chains: Regulatory options for the EU », réalisé avec l'aide de l'Union Européenne, illustre les prochains défis auxquels pourraient faire face le Secteur Privé ivoirien (en particulier celui du cacao) qui exporte vers l'Union Européenne.

Le 23 février 2022, l'Union européenne (UE) a adopté la proposition de directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable, qui vise à engager une plus grande responsabilité des entreprises dans le respect des droits de l'homme et les impacts environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Elle prévoit également d'interdire l'importation dans l'UE de produits associés à la déforestation, obligeant les entreprises à apporter la preuve que leur production ne contribue pas à la dégradation de l'environnement.

En Côte d'Ivoire, le cacao reste la mamelle de l'économie nationale avec près d'un million de planteurs pour plus de 5 millions de personnes qui en bénéficient. Selon

l'enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (2013), réalisée avec le soutien du BIT :

- 28,2% (soit un peu moins de deux millions d'enfants soit précisément 1 994 593) d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont engagés dans des activités économiques dont 53,4% dans l'agriculture et 35,6% dans les services ;
- 1 424 996 enfants, soit 20.1% sont dans un travail à abolir ;
- 539 177 enfants, soit 7,6% sont impliqués dans un travail dangereux.

L'enquête nationale sur les pires formes de travail des enfants (2011) réalisée par l'Institut National de Statistique (INS) a révélé que 73,5% des garçons sont des enfants qui travaillent dans l'agriculture contre 35,2% des filles.

Les travailleurs migrants, y compris les enfants victimes de la traite, sont impliqués dans l'exploitation minière artisanale et l'agriculture, comme le confirme la recherche sur la dynamique de la migration et du travail forcé dans l'industrie cacaoyère ivoirienne menée par Anti-Slavery International (2010).

Les causes du travail des enfants sont de plusieurs ordres. Et se rapportent principalement à :

- La structure de l'économie qui est essentiellement informelle (94%) qui constitue un terreau pour le travail des enfants (la transformation économique structurelle une réponse au travail des enfants) ;
- Les enfants de moins de 16 ans se retrouvent précocement sur le marché du travail ;
- Les utilisateurs de la main d'œuvre enfantine, notamment les enfants de 16 à 18 ans, les exposent à des conditions dangereuses ;
- Les parents, les membres de la communauté et d'autres personnes ne respectent pas le statut et/ou les droits des enfants de moins de 16 ans en matière de travail ;
- Les structures en charge de la lutte contre le travail des enfants ne disposent pas de capacités pour prévenir, répondre et réprimer le travail des enfants.

Bien d'autres causes sous-jacentes liées aux enfants (quête de mieux être pour eux et pour leurs famille, sorti précoce du système éducatif, quête d'autonomie, abandon précoce de la cellule familiale, influence de leurs pairs qui mènent des activités lucratives etc), celles qui sont liées aux parents (contraintes imposées aux enfants de travailler, la dislocation et/ou la fragilisation de la cellule familiale, les fonctions parentales mal ou non assumées, la non intégration des enfants dans des activités contribuant à leur développement (scolarisation, activités ludiques etc.), l'ignorance de l'intérêt des structures de développement de l'enfant, les violences et abus subis par les enfants, l'ignorance et le non-respect du statut et/ou des droits de l'enfant, le manque d'alternatives de survie ou les conditions de travail non décentes, le faible niveau d'alphabétisation, la non déclaration des enfants à l'état civil dans les délais ou la non-participation aux opérations spéciales d'enregistrement, la faible capacité des ménages à faire face aux chocs socio-économiques

M. **Stéphane Aka-Anghui,** Directeur Exécutif de la CGECI

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet ACCEL AFRICA (Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaines d'approvisionnement en Afrique financé par les Pays Bas. Avec le soutien du Bureau International du Travail (BIT), la CGECI s'est engagée au nom du Secteur Privé, à accompagner ses groupements professionnels et entreprises membres dans le renforcement de leurs capacités dans les actions de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

ACCEL AFRICA, un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants

Accélérer l'Action pour l'Elimination du Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL Africa) est financé par le Gouvernement des Pays-Bas. C'est un projet Régional du BIT qui couvre six (6) pays dont la Côte d'Ivoire. Il vise l'accélération de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique. Les chaines d'approvisionnement concernées en Côte d'Ivoire sont le cacao et l'or.

Pour ce faire, le projet a identifié trois résultats qui portent sur (a) les politiques publiques et la bonne gouvernance ; (b) des solutions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants ; et (c) le partenariat et le partage des connaissances entre les acteurs de la chaîne logistique mondiale travaillant en Afrique.

L'approche du projet inclus l'appui aux mandants de l'OIT en vue de renforcer leurs capacités et institutionnaliser en leur sein les solutions novatrices de lutte contre le travail des enfants.

En ce qui concerne le projet mis en œuvre par la CGECI suite à la signature d'un accord d'exécution avec le BIT en juillet 2021, il vise trois objectifs stratégiques à savoir:

- Mettre en place un cadre durable (Plateforme/ Réseau) pour traiter de la lutte contre le travail des enfants au sein de la CGECI ;
- Renforcer les connaissances et les capacités des entreprises en matière de lutte contre le travail des enfants et en matière de droits de l'homme en vue d'améliorer les pratiques ;
- Renforcer les capacités de dialogue et promouvoir les partenariats publics/ privés en matière de lutte contre le travail des enfants.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un Comité de Pilotage et un Comité Opérationnel ont été mis en place.

La CGECI s'engage : Principales Actions de la CGECI en matière de lutte contre le travail des enfants

En sa qualité de mandant constitutionnel de l'Organisation Internationale du Travail et membre de l'Organisation Internationale des Employeurs, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) participe régulièrement au processus d'élaboration des conventions et recommandations de l'OIT. En l'espèce, la CGECI a participé aux travaux qui ont abouti à l'adoption des conventions n° 138 et 182 de l'OIT portant respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En sa qualité de membre du Conseil National de Suivi des Actions de Lutte contre le travail des enfants (CNS) présidé par la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Madame Dominique Ouattara, la CGECI participe régulièrement aux travaux de cette instance et aux travaux ayant abouti à l'élaboration des différents plans d'actions nationaux de lutte contre le travail des enfants. Le Patronat est également un acteur majeur de la mise en place de la législation du travail. A cet effet, la CGECI a participé à l'élaboration de la loi portant Code du Travail et à ses décrets d'application. Elle a notamment contribué à la mise en place de textes règlementaires portant sur la détermination de liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et sur la liste des travaux légers contribuant à la socialisation des enfants. En outre, la CGECI est membres du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants.

Au-delà de son action institutionnelle, la CGECI s'est particulièrement engagée dans le Réseau Mondial de l'OIT de la lutte contre le travail forcé en y adhérant et en prenant une part active dans les actions de l'Alliance 8.7 des Objectif du Développement Durable. La cible 8.7 des objectifs de développement durable vise à éliminer le travail des enfants d'ici 2025, et le travail forcé d'ici 2030. Dans ce cadre, la CGECI a réalisé un podcast avec le BIT sur le lien entre le travail forcé et le travail des enfants.

Dans cette initiative, le Président de la CGECI a été au rang des personnalités du monde qui ont lancé un appel à l'action pour l'élimination du travail des enfants. En effet, à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination du travail des enfants tenue en juin 2021, le Président de la CGECI a lancé un appel en ces thèmes : « Le Travail des enfants, celui qui porte atteinte à la santé, à l'éducation de l'enfant et anéantit tout son potentiel d'être un acteur de développement de demain, est une négation du travail décent. Il nous faut, dans un effort conjugué impliquant Gouvernement-Employeurs et Travailleurs, promouvoir des milieux de travail respectueux des droits de l'Homme et qui, au nom de la responsabilité sociale des entreprises, contribuent à l'épanouissement et au bien-être des populations, particulièrement des enfants ».

Dans le cadre du projet Accel Africa à proprement parlé, les initiatives prises jusque-là ont permis de :

- Mettre en place le Comité de Pilotage composé de représentants des principaux Groupements Professionnels dont les membres sont impliqués dans les actions de lutte contre le travail des enfants à savoir l'UGECI, le GEPEX, l'UNEMAF et le GPMCI. Un comité opérationnel composé de membres de l'équipe technique de la CGECI a été mis en place également ;
- Une formation en ligne a été organisée, du 18 au 29 octobre 2021 sur « les entreprises responsables et les Normes Internationales du Travail » avec le soutien du Centre OIT/Turin. Elle a impliqué 24 entreprises ;
- Un document de planification des activités a été élaboré et adopté avec le BIT ;
- Un consultant a été recruté. Il met actuellement en œuvre le premier objectif stratégique qui porte sur la création d'un Réseau des Entreprises impliquées dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que son plan d'actions ;
- Une équipe de consultants a été recrutée par le BIT qui conduit l'étude sur les besoins en renforcement des capacités des organisations professionnelles et des entreprises membres.

Une initiative pour accompagner le Secteur Privé par un appel à la mobilisation des entreprises avec une forte implication du BIT

En s'engagent dans la mise en œuvre du projet ACCEL AFRICA, la CGECI entend permettre à ses membres de renforcer leurs capacités sur la problématique de lutte contre le travail des enfants et du travail forcé mais surtout créer un vaste réseau de collaboration, de partage de connaissances et d'expériences en mettant en avant les avantages qu'offre le digital. Les entreprises, groupements ou coopératives agricoles, qu'ils relèvent du secteur de cacao, de l'or ou d'autres secteurs notamment palmier à huile, hévéaculture ou fruitier sont instamment encouragés à s'associer à l'action en cours. Notre responsabilité sociétale et surtout les exigences de notre compétitivité nous l'exigent.

Bon à savoir : informations clés ou infographie sur le travail des enfants au niveau national et dans les pays concernés par le projet

1. Podcast du Président de la CGECI
2. Missions de sensibilisation
3. Réunion du comité de pilotage
4. Atelier de validation de l'étude pour la mise en place du réseau des entreprises engagées contre la lutte du travail des enfants et le travail forcé

De g. à d. Mme **Leatitia Ouattara,** Vice-Présidente du GPMCI et Dr. **Martin N'Guettia**, Directeur de la Luttre contre le Travail des Enfants

Lancement de la plateforme de lutte contre le travail des enfants

M. **Edouard Ladouyou,** Chef du Département Capital Humain et Relations Sociales, CGECI

La plateforme humanitaire de lutte contre le travail des enfants lancée en présence de tous les acteurs

Les entreprises qui opèrent en Côte d'Ivoire font face aux défis liés au travail des enfants et au travail forcé. Certaines chaînes d'approvisionnement de premier plan telles que le Cacao subissent de fortes pressions liées au travail des enfants.

Face à ces défis persistants actuels et futurs, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a envisagé la mise en place d'un cadre au sein du Secteur Privé, regroupant les entreprises de tout secteur et de toute taille, en vue de combler les lacunes en matière de lutte contre le travail des enfants et de travail forcé et préparer le Secteur Privé à y faire face.

L'objectif général est de présenter officiellement le Réseau des Entreprises en Côte d'Ivoire sur le travail des enfants, le travail forcé et son plan d'actions.

C'est tout le sens de la cérémonie de présentation du réseau de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, tenue le 24 juin 2022 à la Maison de l'Entreprise d'Abidjan-Plateau.

Madame Sophie De Connick, représentante du Directeur du bureau pays de l'OIT, spécialiste des principes et droits fondamentaux au travail, a souligné que le réseau d'entreprises mis en place constitue un formidable instrument pour mobiliser le Secteur Privé et l'aider à jouer pleinement son rôle dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé en Côte d'Ivoire.

Le Directeur Exécutif de la CGECI, Monsieur Stéphane Aka-Anghui quant à lui a rappelé l'engagement du Patronat ivoirien sur la question, en soulignant qu'à travers cette initiative, la CGECI ne fait que réaliser l'une de ses missions.

Mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, a-t-il dit, s'avère donc une urgence qui requiert la collaboration de tous : Gouvernement, Employeurs et Travailleurs. C'est d'ailleurs pour lui la raison pour laquelle la CGECI, avec le soutien de l'OIT, met en œuvre le projet ACCEL AFRICA ou « Accélérer l'élimination du travail des enfants en Afrique ».

A en croire M. Aka-Anghui, la cérémonie qui a porté sur le lancement de la plateforme dénommée : « Initiative du Secteur Privé ivoirien pour la lutte contre le Travail des Enfants et le travail forcé-ITEF », a pour objectif de valoriser la contribution des Organisations professionnelles et des entreprises du Secteur Privé dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Il a aussi fait savoir qu'au-delà des filières du cacao et de l'or visées par le projet, l'action est destinée à l'ensemble du Secteur Privé, notamment celui du secteur agricole.

Le ministère de l'Emploi était également représenté au cours de cette cérémonie. Ainsi, au nom du Ministre Adama Kamara, M. Ebénezer Ago, Inspecteur Général du travail audit Ministère a laissé entendre que la lutte contre le travail des enfants représente un levier important d'amélioration de la durabilité économique ivoirienne. Il a fait savoir que la mise en place de ce réseau d'entreprises épouse la vision du Gouvernement qui est de faire de la collaboration et de la coopération, de moyens efficaces pour atteindre des objectifs communs de lutte. Il y attache du prix d'autant plus que la lutte contre ce fléau est un critère d'éligibilité aux programmes d'investissement du Millenium Challenge Corporation (MCC).

Au-delà des prises de paroles des officiels à cette cérémonie, deux panels ont également meublé cette cérémonie de lancement.

Panel 1 : Dix ans après l'adoption des Principes Directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, quels défis pour le Secteur Privé en Côte d'Ivoire

Ce panel modéré par M. N'dri Koffi, a permis de faire l'état des lieux.

Mme Sylvia Possenti qui intervenait pour le compte de l'OIT a rappelé le contexte dans lequel est née cette volonté et a invité les acteurs du Secteur Privé à l'intensifier. Elle a appelé à l'adoption de pratiques responsables et durables en matière de lutte contre le travail des enfants. Conformément à la déclaration tripartite sur la politique sociale et au principe directeur des Nations Unies, en particulier la mise en œuvre de la fédération de Durban, implique que les acteurs du Secteur Privé et les Organisations des petits producteurs prennent des mesures dans le domaine des compétences pour travailler en collaboration avec le Gouvernement et l'Organisation des travailleurs. Pour elle, le Secteur Privé peut accompagner les politiques telles que l'éducation et la protection sociale, en indiquant que les Secteurs public et privé peuvent travailler ensemble, pour un plan national de lutte contre le travail des enfants.

Quel est l'apport au niveau de la société civile dans le secteur du cacao ?

C'est à cette question qu'a tenté de répondre Mme Alexandra Azaud de la fondation International Cocoa Initiative (ICI). Dans son intervention, elle a souligné que par la volonté des industriels du cacao, le rôle de la fondation a été d'assainir les chaînes d'approvisionnement. La vision de ICI, qui mène des activités en Côte d'Ivoire depuis 2007 est de contribuer à créer un univers contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement notamment dans l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire. De manière constante, ICI milite pour la protection des droits humains.

Quant à M. Massimo Scalorbi qui représentait l'Union européenne, a indiqué l'institution est dans une dynamique de transition vers l'économie globale (qui prend en compte les aspects social et environnemental), une durabilité économique dans toutes ses dimensions. Les Etats de l'UE, selon M. Scalorbi, sont fortement impliqués dans la lutte contre le travail des enfants. Il en veut pour preuve la réglementation par exemple sur les produits zéro déforestation, l'accord tripartite de l'OIT sur les orientations entre les responsabilités des entreprises internationales en termes de politiques sociales. Pour réussir le pari, telle est sa volonté, il faut que les entreprises s'engagent à respecter strictement les droits de l'homme.

Panel 2 : Engagement du Secteur Privé en matière de lutte contre le travail des enfants et la prévention du travail forcé : comment faire mieux et innover ?

Modéré par Mme. Laetitia Gadegbeku Ouattara, Vice-Présidente du GPMCI, ce panel a réuni Dr. Martin N'guettia, Directeur de la Lutte contre le travail des enfants et en visioconférence Mmes Rita Yip, pour l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et Katherine Torres pour le bureau de l'OIT Genève.

Il s'est agi essentiellement pour les intervenants d'appeler le Secteur Privé à prendre toute sa place dans la politique de mise en œuvre des mécanismes de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Cela peut passer par des appuis financiers aux acteurs dans la mise en œuvre.

Présentation et lancement officiel du réseau

L'ITEF a pour vocation également de faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics sur les attentes du Secteur Privé et contribuer au système de rapportage, notamment dans le cadre du contrôle des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Selon M. Edouard Ladouyou, Chef de Département Capital humain et Relations sociales de la CGECI, dans sa présentation de la charte de la plateforme, la finalité est de positionner la Côte d'Ivoire comme une destination responsable. Il a révélé que l'ITEF compte déjà, comme membres, deux (02) Organisations patronales (CGECI, FIPME), huit (08) Groupes professionnels et 28 entreprises, coopératives ou associations de coopératives. Un chiffre appelé à évoluer dans les jours à venir.

Le site de l'ITEF est consultable au www.itef.CGECI.com

Green Business Forum

Ce qu'il faut retenir

La quinzième session de la Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) s'est tenue à Abidjan, au mois de mai 2022.

Légende

La quinzième session de la Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) s'est tenue à Abidjan, au mois de mai 2022.

Le thème de la COP15 « Terre. La vie. Héritage : de la rareté à la prospérité », a été un appel à l'action pour s'assurer que la terre, la bouée de sauvetage sur cette planète, continue de profiter aux générations présentes et futures.

La COP15 a réuni des dirigeants de Gouvernements, du Secteur Privé, de la société civile et d'autres parties prenantes clés du monde entier pour faire progresser la future gestion durable de l'un de nos biens les plus précieux : la terre.

Cette COP était un moment clé dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Elle s'est appuyée sur les conclusions de la deuxième édition des Perspectives foncières mondiales et a offert une réponse concrète aux défis interconnectés de la dégradation des terres, du changement climatique et de la perte de biodiversité alors que nous entrons dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

La sécheresse, la restauration des terres et les catalyseurs connexes tels que les droits fonciers, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes figurent parmi les principaux points à l'ordre du jour de la Conférence. Grâce à ses décisions adoptées par les 197 Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la COP15

a galvanisé des solutions durables pour la restauration des terres et la résilience à la sécheresse, en mettant fortement l'accent sur l'utilisation des terres à l'épreuve du temps.

Le Abidjan Legacy Program à l'initiative de la Côte d'Ivoire

Le Abidjan Legacy Program à l'initiative de la Côte d'Ivoire a été l'un des sujets phare de la COP15. Sous la direction du Président Alassane Ouattara, un ambitieux programme multipartenaires, dit Abidjan Legacy Programme (Programme Héritage d'Abidjan), a été lancé lors de la COP15 de la CNULCD, afin de stimuler la durabilité environnementale à long terme dans les principales chaînes de valeur tout en protégeant et restaurant les forêts et les terres et améliorant la résilience des communautés face au changement climatique.

Le Programme Héritage a exhorté les Etats parties à réévaluer et à renforcer leurs chaînes de valeur de produits de base en vue de la durabilité, de la résilience et d'une transition durable desdites chaînes de valeur en Côte d'Ivoire et au-delà. A côté de ce sujet phare, il était aussi question de redynamiser le projet de la grande muraille verte.

En effet, l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), est une réponse africaine aux défis de désertification, de dégradation des terres et de changement climatique. Elle est une volonté politique des Chefs d''État et de Gouvernement des Etats sahélo-sahariens exprimée en 2005 au Burkina Faso.

L'Initiative vise à la restauration et la gestion durable des terres dans la région sahélo-saharienne. La zone d'intervention dédiée à la Grande Muraille Verte, s'étend sur une longueur d'au moins 7000 km entre Dakar et Djibouti.

L'IGMV doit intensifier les activités de réhabilitation et de restauration en vue d'atteindre les objectifs de 2030.

Le Green Business Forum

La Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD) a organisé, les 10 et 11 mai 2022, au Sofitel, Hôtel Ivoire à Abidjan, un Green Business Forum conduit par le Secteur Privé.

Ce forum était organisé conjointement, avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire et les représentants du Secteur Privé (CGECI et CEPICI), le World Business Council on Sustainable DeveloPMEnt, (WBCSD), la CCI, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et PMECI.

L'objectif de cette rencontre était de réunir autour d'une table les experts de la finance verte et les acteurs du secteur public et privé ivoirien pour discuter, de façon concrète, d'une part comment la finance verte peut aider à financer les grands projets d'investissements comme ceux du PND 2021-2025 et d'autre part comment le Secteur Privé ivoirien (Grandes Entreprises et PME) doit procéder pour mobiliser les ressources de la finance verte.

Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Identifier les faiblesses et besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux tant du secteur public que du Secteur Privé (Gouvernements, multinationales, ETI, PME, Start up) en termes de finance climatique ;
- Définir des actions qui peuvent exercer un effet de levier, mobiliser des fonds concessionnels et privés de manière efficace, et limiter les risques dans les interventions du Secteur Privé.

L'ouverture du GBF a débuté par une série d'allocution prononcée successivement, par la représentante du Secrétaire Exécutif de l'UNCDD, puis le mot de bienvenue du Président Jean-Marie ACKAH, au nom de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), organisation patronale du Secteur Privé ivoirien et enfin le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME qui a déclaré l'ouverture de cette importante rencontre.

Dans son propos, le Président Jean Marie Ackah a souligné l'importance de cette opportunité pour le Secteur Privé du monde entier de discuter et échanger sur des approches et des expériences en matière de gestion durable des terres et de pérennité des chaines de valeur. Il s'agit surtout de trouver ensemble, les voies et moyens pour exploiter de manière vertueuse, les opportunités qu'offrent aux entreprises, la transition vers la durabilité et la neutralité des terres pour les principaux produits de base dont le mode de production a accéléré la déforestation et la dégradation des sols.

En effet, la gravité de la situation n'échappe plus à personne et indique à quel point il est urgent d'agir, Gouvernements, entreprises, sociétés civiles, partenaires financiers et techniques. Plus de 40% des terres du globe sont dégradées. Une situation qui affecte 4 milliards de personnes et devrait coûter, selon les estimations, 23 000 milliards de dollars d'ici 2050.

Les rencontres se sont déroulées en plusieurs étapes et étaient animées par des experts de la finance verte, autour de plusieurs thèmes en rapport avec le thème général du Green Business Forum :

Le thème du premier panel : « Quelles stratégies de mobilisation de la finance verte pour le développement économique de la Côte d'Ivoire ? »

Bien que le financement soit disponible auprès des institutions internationales, ainsi que les financements de sources privées, des difficultés, défis et barrières persistent pour le Secteur Privé.

Il s'agissait de :

- Permettre aux participants d'être au même niveau d'information sur la finance verte en Côte d'Ivoire, comparée aux autres pays.
- Présenter la situation de la mobilisation de la finance verte en Côte d'Ivoire comparée aux autres pays.
- Montrer les principales contraintes limitant la mobilisation de ces ressources par les structures ivoiriennes.

Le deuxième panel : « Quels financements verts pour accompagner la Côte d'Ivoire dans les grands projets d'investissements et la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021 – 2025 et de la Stratégie CI 2030 ? »

L'objectif global du PND 2021-2025, est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce plan d'un montant de 59 000 milliards FCFA, avec une contribution du Secteur Privé d'environ 75%, est structuré autour des six (06) piliers dont le Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.

L'impact escompté du PND 2021-2025 est de renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne. Ainsi, la mobilisation des capacités, de l'expertise et des investissements du Secteur Privé dans les projets climatiques en Côte d'Ivoire est plus que nécessaire. Au-delà du PND 2021-2025, le Secteur Privé accompagne aussi l'Etat de Côte d'Ivoire dans la réalisation de projets économiques majeurs.

Il s'est agit donc, au cours de ce panel, de discuter de :

- La mise en place des systèmes permettant la limitation des risques liés aux investissements touchant les aspects climatiques pour faciliter les lignes de crédits ;
- La facilité de lignes de crédit vertes pour les PME, les ETI et en particulier pour les grandes entreprises qui tiennent compte de l'empreinte carbone dans la gestion de leurs activités ;
- La mise en place d'un Fonds de garantie et/ou d'investissement et/ou de prise de participations.

Le troisième panel : « Quels accompagnements des PME, des ETI et de l'écosystème pour la mobilisation des fonds verts ?

Il s'agissait ici de :

- Identifier les difficultés rencontrées par les PME, des ETI et de l'écosystème dans la mobilisation des fonds verts ;
- Mettre en exergue les risques et obstacles aux flux des capitaux d'investissement auxquels font face les secteurs publics et privé ;
- Présenter les types de sources de financement mobilisés actuellement en Côte d'Ivoire pour l'action climatique ;
- Comment renforcer les capacités des PME, des ETI et de l'écosystème pour la mobilisation des ressources ?
- Les guichets de financement répondent-ils aux besoins des PME locales (offre vs demande) ?
- Quel environnement règlementaire pour accompagner les PME, des ETI et de l'écosystème à la mobilisation des ressources ?

Les conclusions de la COP15 Abidjan Business Forum devront faire l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres pour la mise en œuvre de l'Abidjan Legacy Program.

Au-delà de cette volonté affichée, même si les ressources financières sont mobilisées et disponibles, il n'en demeure pas moins vrai que leur accessibilité reste freinée par :

- La méconnaissance des mécanismes de tirage ;
- La complexité des procédures ;
- Le niveau de compétence de bon nombre d'acteurs dans le montage des dossiers de financement.

Aussi, au terme de ce forum, les faiblesses et besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux tant du Secteur Public que du Secteur Privé (Gouvernements, multinationales, ETI, PME, Start up) en termes de finance climatique ont été identifiés;

Des actions qui peuvent exercer un effet de levier, mobiliser des fonds concessionnels et privés de manière efficace, et limiter les risques dans les interventions par le Secteur Privé doivent être définies.

La mise en place de partenariats avec le Secteur Privé pour mobiliser les fonds verts et le captage des opportunités d'investissement ;

Accompagner les acteurs en renforçant leur capacité en vue de répondre durablement aux attentes d'une population de près de 9 milliards de personnes à l'horizon 2050.

Les principaux résultats espérés à l'issue de la COP 15

Les résultats de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP15) de la CNULCD comprennent une série de décisions adoptées par les 196 pays et l'Union Européenne qui sont des Parties à ce traité majeur des nations Unies sur la gestion des terres afin de :

- Restaurer un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030
- Renforcer la préparation, la réponse et la résilience à la sécheresse ;
- Protéger l'utilisation des terres contre les effets du changement climatique ;
- Affronter des risques croissants de catastrophes tels que les tempêtes de sable et de poussière ;
- Aborder la désertification et la dégradation des terres en tant que facteurs de déplacement et de migration forcées ;
- Renforcer les droits fonciers et l'égalité des sexes en tant que facteurs importants pour une restauration efficace des terres, et Promouvoir des emplois décents basés sur la terre pour les jeunes et renforcer la participation des jeunes au processus de la CNULCD.

En plus des décisions officielles de la COP15, deux déclarations politiques ont été émises, à savoir :

- l'Appel d'Abidjan lancé par les chefs d'État et de Gouvernement participant au sommet ;
- la Déclaration d'Abidjan sur l'égalité des sexes pour une restauration réussie des terres, issue du Caucus sur le genre présidé par la Première Dame de Côte d'Ivoire Dominique Ouattara.

La quinzième session de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification est la première réunion des trois Conventions de Rio qui s'est tenue en 2022. La quinzième session de la Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique et la vingt-septième session de la Conférence des parties (COP27) de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques se sont réuni cette même année respectivement, à Kunming, en Chine, et à Sharm El-Sheikh, en Égypte.

Au cours du sommet des chefs d'État, le président Ouattara a également lancé le Programme de l'héritage d'Abidjan, qui vise à stimuler la durabilité environnementale à long terme dans les principales chaînes de valeur en Côte d'Ivoire, tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres, et en améliorant la résilience des communautés face au changement climatique.

Capital-investissement

Un secteur d'activités en plein développement en Côte d'Ivoire

Le capital investissement ivoirien se porte relativement bien, et a surtout fait des progrès notables, depuis une dizaine d'années. Les acteurs actifs sur le marché sont passés à une trentaine, dont une vingtaine ayant des équipes sur place, les autres effectuant des voyages fréquent (fly-in, fly-out, surtout depuis la réouverture post Covid des frontières aériennes). Il y a 20 ans, il y avait seulement 3 acteurs actifs sur le marché. Les montants investis ont considérablement augmenté, et contribuent au développement du Secteur Privé, à la création d'emploi, et de façon non négligeable à une meilleure gouvernance des entreprises.

Ce texte est une contribution de Jean-Marc SAVI de TOVE, Cofondateur d'ADIWALE Partners, société de gestion de fonds de private equity basée à Abidjan, il est un bon connaisseur de l'écosystème. Il donne un large aperçu du dynamisme de ce marché.

Etant donné que nous parlons de capital investissement (aussi appelé le private equity, à l'inverse du public equity c'est à dire les marchés cotés), les données de marché sont généralement plus difficiles à collecter, et n'ont certainement pas beaucoup de valeur lorsqu'elles sont annuelles. C'est un métier où les acteurs réfléchissent et agissent dans la durée. L'ordre de grandeur pour une donnée de marché de qualité est de 5 années ou plus.

L'association ivoirienne des investisseurs en capital (A2IC) existe depuis seulement quelques années et va sûrement collecter et publier les données du secteur dans le futur. L'association africaine, l'AVCA (Africa Private Equity and Venture Capital Association) publie déjà depuis une quinzaine d'années des données, qui sont d'ailleurs de plus en plus fiables et qui nous donnent une idée du positionnement de la Côte d'Ivoire par rapport à l'Afrique et par rapport aux voisins ouest africains.

Selon les données de l'AVCA, sur la période 2016-2021, l'Afrique de l'Ouest a attiré 7,2 milliards de dollars d'investissement provenant d'acteurs du private equity. Le nombre de transactions était de 416. Le montant investi est en baisse par rapport aux 10,2 milliards de dollars investis sur la période 2014-2019, pre-Covid. La baisse s'explique par la crise liée au Covid, mais aussi par les difficultés qu'a connu le Nigéria en particulier (baisse des cours du brent de pétrole pre Covid, et dévaluation subséquente et violente du Naira).

La Côte d'Ivoire a attiré 11% des montants investis et 8% du nombre de transactions sur 2016-2021. C'est une performance appréciable, d'autant qu'il y a eu un rattrapage important par rapport au Nigéria et au Ghana, les deux leaders de la région. Pour donner une idée plus précise du chemin parcouru, sur la période 2014-2019, la Côte d'Ivoire avait attiré seulement 3% des montants totaux investis en Afrique de l'Ouest et 11% des transactions. Le Nigéria était bien sûr en tête, avec 68% des montants et 55% des transactions. Les chiffres correspondant pour le Ghana étaient de 22% et 20%. L'on voit sur le graphique que les 2 leaders ont perdu du terrain sur la dernière période de publication. Il y a donc eu des transactions de plus grosse taille en Côte d'Ivoire, ce qui est un signe que les acteurs panafricains du secteur y sont plus actifs, et surtout que les entrepreneurs comprennent de plus en plus l'opportunité de croissance plus rapide et plus pérenne qu'offre le private equity. Sur les 5 dernières années, on a vu des acteurs comme Adenia, Méditerrania, DPI, SPE investir dans le pays. De plus gros acteurs comme Helios ont

aussi fait des investissements et des désinvestissements, moins visibles, car les actifs acquis étaient panafricains et non liés uniquement à la Côte d'Ivoire.

Les secteurs qui ont le plus attiré de capitaux sur la période ont été le secteur financier, le FMCG (biens de consommation à rotation rapide) et la distribution, ainsi que le secteur industriel.

Une des difficultés majeures de l'industrie du capital investissement est que nous avons peu d'acteurs locaux et peu de capitaux locaux investis

dans le secteur en Côte d'ivoire. La dépendance vis-à-vis de capitaux étrangers reste trop forte. Les capitaux locaux existent, mais ont tendance à financer essentiellement les émissions de dette publique et l'immobilier. C'est probablement plus facile à appréhender que le capital investissement, mais je reste fondamentalement persuadé que le Secteur Privé est plus créateur de richesse que ne peut l'être un Etat, aussi vertueux soit-il. C'est le rôle du Secteur Privé que de créer de la richesse. C'est aussi un impératif de diversification et de soutenabilité pour nos capitaux longs (fonds de retraites, assurance, etc) que d'aller chercher des rentabilités supérieures aux 6% que les Etats de l'UEMOA peuvent offrir à un investisseur. Le secteur du capital-investissement commence à prendre son envol dans la région, et cela devrait coïncider avec une participation plus active des institutionnels locaux et régionaux. Le sujet du manque d'acteurs locaux va se résorber aussi avec le temps car il y a de plus en plus de jeunes qui font leurs classes dans des structures panafricaines ou internationales, et qui auront la fibre entrepreneuriale nécessaire pour monter leurs propres fonds. C'est le pari qu'a fait Adiwale Partners. Nous sommes probablement la première structure de capital investissement basée à Abidjan et qui soit créée sans sponsor. Au-delà de l'expérience de ses cofondateurs, le critère d'indépendance, notamment dans la prise de décision d'investissement du gérant est un des éléments clés d'appréciation de nos investisseurs, qui nous ont confié presque 40 milliards CFA à gérer pour un premier fonds. Nos investisseurs incluent des institutions internationales de développement : BAD, BOAD, BII (Grande Bretagne), IFC, ainsi que des investisseurs privés européens et américains.

Le private equity ivoirien va continuer à se développer rapidement dans les années à venir, d'autant qu'une de ses composantes, le venture capital a enfin trouvé son envol, cette fois-ci avec des capitaux provenant en bonne partie d'acteurs de la Silicon Valley, plutôt que des fonds provenant d'institutions internationales de développement. Le thème principal est d'accompagner des entreprises en création, qui, par la technologie, arrivent à résoudre les problèmes quotidiens de nos populations (transfert d'argent, transport et logistique, alimentation, habillement, etc). C'est ainsi que des structures inconnues il y a quelques années sont arrivées à lever des sommes très importantes en un rien de temps. La plus emblématique étant la sénégalaise « Wave ». Le marché ivoirien est potentiellement plus grand que celui du Sénégal pour attirer ce genre de capitaux, mais me semble avoir un écosystème de start ups beaucoup moins profond à ce stade.

L'autre élément d'optimisme est qu'il semble que les entreprises du pays acceptent plus de croître au-delà des frontières ivoiriennes, vers d'autres pays, essentiellement de l'UEMOA. Cela leur apporte une taille effective ou potentielle qui attirera plus de fonds de capital investissement. Quand vous regardez la plupart des acteurs de notre secteur, ils investissent des tickets minimums de 10 milliards CFA par transaction. Adiwale Partners investit entre 2 milliards CFA et 5 milliards CFA par transaction.

La taille « élevée » des transactions est d'ailleurs une des principales critiques faites par les entrepreneurs à notre égard. Le fait est que sans un modèle subventionné, il est difficile pour le private equity de faire des transactions de très petite taille (avec un petit fonds sous gestion), le gérant de fonds lui-même devant alors se poser la question de sa propre soutenabilité. C'est la tryptique bien connue des gérants de fonds : fonds sous gestion/frais de gestion/taille de l'équipe de gestion. Ce sujet restera probablement une arlésienne, malgré les efforts des gouvernants et des partenaires au développement pour y pallier.

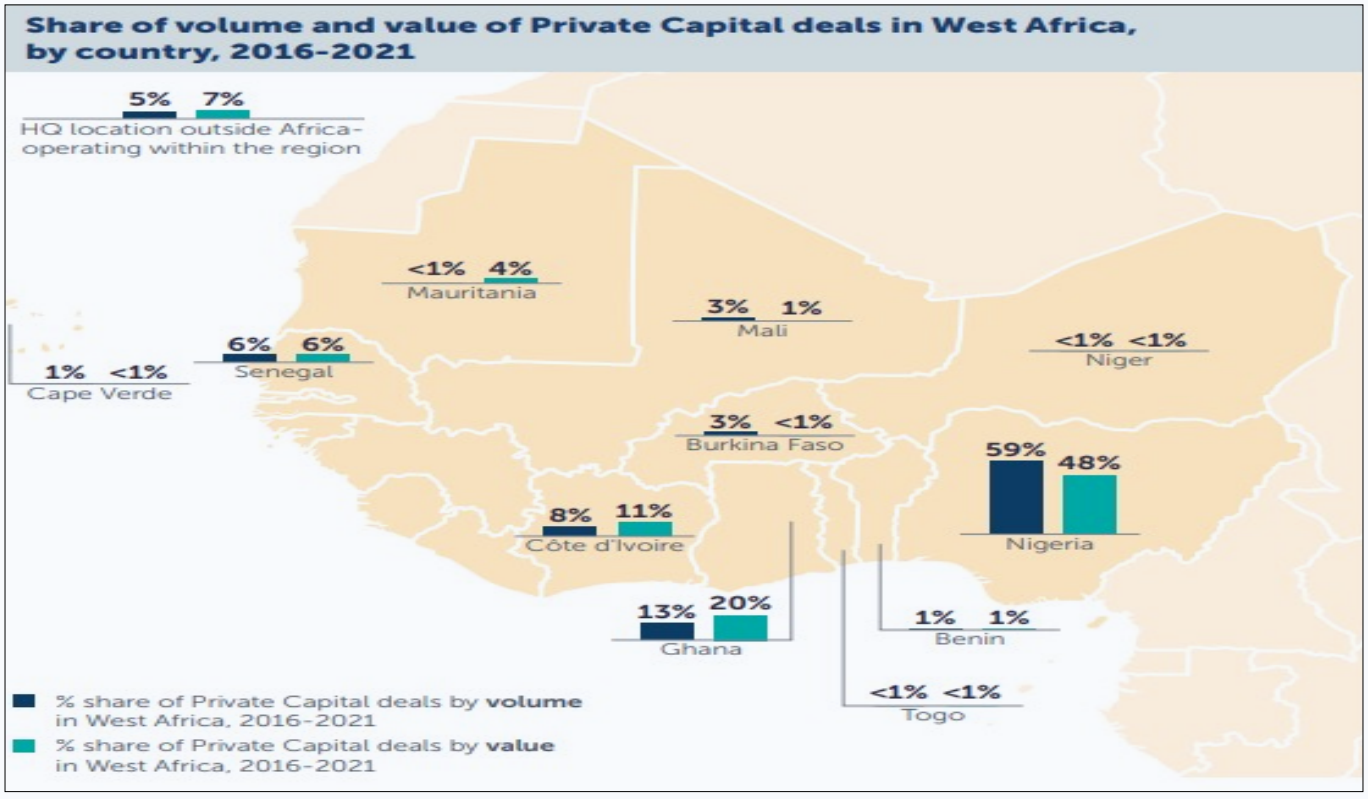

Secteurs Banane et sucre

Deux filières fortement perturbées par un nouvel environnement commercial

Un nouvel environnement commercial a fortement perturbé les filières banane et sucre en Afrique et les a contraintes à accroitre leur compétitivité. Elles y ont été aidées par l'Union européenne. Pour la Côte d'Ivoire, c'est davantage la banane que le sucre. Ce texte est une contribution extérieure qui nous situe sur les réalités actuelle des deux secteurs économiques et les enjeux.

La "guerre " de la banane éclate en 1993 lorsque l'Union européenne (UE) intègre le grand marché unique européen, met en place Organisation Commune du Marche de la Banane (OMCB) et accorde un régime douanier préférentiel aux pays Afrique-Caraibes-Pacifique (ACP). Les bananes des ACP sont alors exportées sur le marché européen sans droits de douane contrairement à leurs concurrentes, les bananes "dollar", en provenance des pays d'Amérique Latine. Démarre alors l'un des plus longs conflits commerciaux de l'histoire récente entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine, soutenus par les Etats-Unis. Il prend fin en 2009 avec un accord signé entre les parties à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Accord qui va bouleverser l'accès des pays ACP au marché européen, premier marché mondial en progression continue et qui absorbe la majorité des bananes ivoiriennes. En effet, progressivement, les pays ACP vont perdre leur avantage préférentiel en Europe avec la baisse graduelle des droits de douanes imposés a la banane dollar. Ainsi, les bananes des pays d'Amérique centrale et latine, déjà majoritaires en Europe, vont gagner des parts de marché a la faveur de prix très compétitifs lies à la taille de leurs exploitations et a une forte productivité. Consciente de l'impact de ces évolutions sur les filières banane des pays ACP, l'UE les a accompagnées à travers les Mesures d'Accompagnement de la Banane (MAB), mises en œuvre à partir de 2013, dotées pour la Cote d'Ivoire d'environ 45 millions d'euros sur 7 ans et demie.

Un appui qui s'est articulé autour de l'accroissement de la compétitivité, notamment par le renforcement de l'appareil de production, mais aussi l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et la diversification des débouchés. Il a globalement porté ses fruits. Mais les défis demeurent encore nombreux pour la banane africaine. Si la bataille des tarifs est perdue, amplifiée par la chute des prix sur le marché européen, d'autres volets peuvent permettre à la banane africaine, en particulier ivoirienne, de tirer son épingle du jeu. Cela passera par la conception d'une filière plus durable et plus verte avec la mise en avant des labels

Bio et Fairtrade ainsi que la certification de management de la qualité et de l'environnement (ISO 14000 et 9000), mais aussi le développement des marchés intérieurs et régionaux et la création de valeur ajoutée en transformant une partie de la production en farine ou jus. Cette filière doit être également soutenue au niveau national par une fiscalité adaptée a sa compétitivité.

Le sucre moins impacté

Pour le sucre, la fin du protocole sucre et les réformes successives du régime sucrier ont eu également des répercutions sur les pays ACP, l'Europe étant leur plus grand marche d'exportation. La Cote d'Ivoire n'exporte pas de sucre mais a bénéficié depuis 2007 d'un appui de l'UE qui s'est élevé a environ FCFA 20 milliards pour accroitre la compétitivité des quatre complexes sucriers, qui sont des bassins d'emplois importants, et qui doivent faire face à des importations de sucre à bas prix des grands pays producteurs. Aujourd'hui, la production de sucre couvre environ 80% des besoins nationaux. Mais dans le cadre de contrats plan avec l'Etat, les deux industriels, la Sifca et la Somdiaa, se sont engagés à investir pour accroitre la production et parvenir à l'autosuffisance du pays en sucre en 2025.

Outre l'amélioration de la compétitivité, le soutien européen s'est articulé autour de la gestion environnementale de l'industrie sucrière via notamment la gestion et le traitement des eaux de process, l'appui aux plantations villageoises pour pérenniser la canne villageoise et mieux organiser les producteurs mais aussi aux riverains des complexes sucriers dans leurs conditions de travail et de vie ainsi que le renforcement institutionnel.

La filière banane en Cote d'Ivoire

Premier exportateur africain en Europe avec 432 mille tonnes exportées en 2020

Contre une production de 445 450 000 tonnes en 2019, la filière banane représente 8% du Pib agricole ; 5,4% du Pib national ; 4,5% de parts du marché européen, soit l'équivalent de 432 mille tonnes.

Le Secteur génère 15 mille emplois directs et 35 mille emplois indirects, pour un chiffre d'affaires de FCFA 145 milliards. Le marché sous-régional absorbe 67 mille tonnes.

Environ 7000 hectares situés dans la région sud-est du pays près d'Abidjan avec des facilites portuaires, notamment un terminal fruitier.

Stratégie nationale du développement du numérique 2021-2025

Les grands enjeux de la digitalisation de l'économie ivoirienne

Faire de la Côte d'Ivoire le Hub Digital de l'Afrique de l'Ouest, telle est l'ambition pleinement affirmée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement M. Patrick ACHI. Fort de cette ambition, une stratégie nationale de développement du numérique à l'horizon 2025, élaborée sous la houlette du ministère en charge de l'Economie Numérique, a été adoptée lors du conseil des Ministres du 22 décembre 2021. Ce Plan va amener le Gouvernement à engager 32 reformes et réaliser 96 projets sur la période 2021-2025 pour un investissement de 2 000 milliards francs CFA. Suivons cette contribution de M. Mohamed Touré, DG Sqorus West Africa, Membre de la Commission Economie Numérique et Transformation Digitale de la Confédération Génération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire

Pour donner une impulsion à la croissance économique du pays cette stratégie nationale s'articulera autour de sept piliers fondamentaux qui sont :

- Les infrastructures numériques,
- Les services numériques,
- Les services financiers numériques,
- Les compétences numériques,
- L'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique,
- L'innovation,
- La cybersécurité et la confiance numérique.

Chaque pilier correspond à un ensemble de projet qui impliquera des réformes.

Pilier 1 : Les infrastructures numériques

Le pilier stratégique « Infrastructures numériques » a pour objectif de déployer des infrastructures numériques capables de fournir sur le territoire national un accès abordable et inclusif aux services numériques à haut et très haut débit pour tous. Pour se faire un ensemble de réformes et de projets sont nécessaires dont certains sont déjà en cours de réalisation.

Ainsi, ce sont 11 réformes qui permettront :

- De réduire la fracture numérique territoriale en matière de réseaux à haut et très haut débit,
- De vulgariser les TIC afin de favoriser l'inclusion numérique,
- De renforcer la concurrence sur le marché de détail du haut débit fixe,
- De mettre en place des dispositifs réglementaires pour une meilleure régulation du secteur.

Par ailleurs, des projets relatifs aux infrastructures numériques seront exécutés de façon concomitante avec lesdites reformes. Ces projets seront regroupés sous quatre orientations majeures à savoir :

- Orientation 1 : Assurer la couverture du territoire en réseaux à haut et très haut débit,

- Orientation 2 : Promouvoir l'accès à l'Internet à haut et très haut débit,
- Orientation 3 : Renforcer l'infrastructure numérique de l'administration,
- Orientation 4 : Promouvoir l'accès aux services postaux.

La mise en œuvre des réformes et la réalisation des projets contribueront de manière significative à l'accroissement de la maturité numérique de la Côte d'Ivoire. En effet, la couverture du territoire national par les réseaux numériques, l'Internet à haut et très haut débit devraient permettre de réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales et permettre à l'ensemble des populations de bénéficier d'une meilleure qualité de service. En plus, elle fournira aux entreprises les moyens nécessaires pour booster leur compétitivité et augmenter la productivité de l'administration.

Pilier 2 : Les services numériques

Le pilier relatif aux services numériques vise la mise en place d'une

administration connectée au service des citoyens et des entreprises ainsi que la diffusion des services numériques inclusifs dans les secteurs économiques prioritaires. A cet effet, sept réformes et une trentaine de projets sont envisagés.

Ces réformes consistent à :

- L'élaboration d'un plan directeur de rationalisation des plateformes et d'infrastructures numériques publiques,
- L'actualisation du code postal,
- L'adoption d'une norme d'accessibilité aux contenus numériques,
- La création d'un cadre réglementaire favorisant le développement et le financement de l'entreprenariat féminin,
- La mise en place d'un cadre commun de gouvernance et d'accompagnement des services numériques en application de l'ordonnance N°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- L'établissement d'une stratégie nationale des Données et du Cloud,
- La création d'un cadre législatif adapté pour le partage des données spatiales entre institutions.

Quant aux projets sur les services numériques, ils se déclinent en trois grandes orientations que sont :

- Orientation 1 : Renforcer la capacité technique et opérationnelle de l'Administration,
- Orientation 2 : Dématérialiser les procédures administratives,
- Orientation 3 : Accélérer la transformation numérique dans les secteurs prioritaires.

En fait, la mise en œuvre des différentes réformes et projets identifiés sous ce pilier permettra concrètement de dématérialiser les procédures administratives, d'améliorer la productivité de l'administration avec une réduction des coûts et des délais des transactions et opérations administratives. Le plan d'action prévoit de surcroît l'utilisation des TIC pour accroître la productivité dans les secteurs économiques prioritaires et favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans la société.

Pilier 3 : Les services financiers numériques

L'objectif spécifique du pilier « services financiers numériques » est d'accroître la contribution des services financiers numériques à l'inclusion financière des populations et au développement du commerce électronique. Il s'agit en clair d'utiliser le réseau de la Poste de Côte d'Ivoire et sa proximité avec les populations rurales pour contribuer à l'accroissement du taux de bancarisation avec des solutions de porte-monnaie électronique qui peuvent être rapidement déployées à grande échelle avec des coûts de transaction très faibles et donc adaptés aux petits flux financiers des populations des zones rurales.

Les réformes relatives aux services financiers numériques s'énoncent en termes de :

- Renforcement du cadre juridique et règlementaire du commerce électronique et des services financiers mobiles, notamment en ce qui concerne la numérisation des paiements Gouvernementaux,
- Simplification des conditions d'accès aux ressources permettant la fourniture des services financiers numériques.

Les douze projets relatifs aux services financiers numériques sont regroupés sous deux grandes orientations :

- Orientation 1 : Améliorer l'inclusion financière,
- Orientation 2 : Promouvoir le commerce électronique.

La réalisation des réformes et projets identifiés sous le plan d'action « Services financiers numériques » devrait permettre d'accroître de manière significative le développement des services financiers numériques avec le positionnement de la Poste de Côte d'Ivoire comme opérateur majeur aussi bien sur le marché des services financiers numériques que comme moteur principal du développement du commerce électronique en Côte d'Ivoire.

Pilier 4 : Les compétences numériques

L'axe sur « les compétences numériques » vise le développement des compétences numériques par le renforcement de la formation professionnelle et l'opérationnalisation des compétences acquises pour impulser la créativité et les innovations. Le Plan d'action intègre l'introduction rapide du numérique comme objet d'apprentissage dans les curricula de formation et sa généralisation au cycle supérieur comme prérequis pour disposer des capacités d'adaptation et atteindre les performances attendues de l'économie numérique.

Les réformes liées à cet axe portent sur :

- La définition de lignes directrices de développement des compétences numériques générales et spécialisées dans les politiques d'éducation, de systèmes d'apprentissage public-privé et industriel en mettant l'accent sur la parité du genre et l'équité spatiale,
- La mise à jour du référentiel des métiers du numérique pour une meilleure employabilité des diplômés.

Pour l'axe des compétences numériques, il est prévu vingt-sept projets regroupés en trois orientations :

- Orientation 1 : Répondre à la demande de compétences du marché du numérique,
- Orientation 2 : Sensibiliser et former à la cybersécurité,
- Orientation 3 : Renforcer les compétences numériques de la population.

La prise en compte des nouveaux métiers et de l'évolution de la demande en compétences spécialisées des entreprises du secteur de l'économie numérique passe par une participation plus marquée des entreprises dans la définition des contenus des curricula et dans l'encadrement des futurs diplômés.

En définitive, les réformes et projets identifiés sous le pilier stratégique « Compétences numériques » permettront de combler le déficit de compétences dont l'économie numérique a besoin pour son développement. En plus, les compétences des populations pour une utilisation accrue et responsable des technologies numériques seront améliorées.

Pilier 5 : L'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique

Le pilier 5 consiste à créer un environnement des affaires propice à l'investissement, l'entreprenariat et l'innovation dans l'économie numérique. Les réformes et projets correspondant à ce pilier stratégique ont pour objectif de soutenir le développement d'un Secteur Privé local innovateur et compétitif afin d'accroître la contribution du numérique

au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

En termes de réformes, il s'agit de :

- Rendre le cadre institutionnel, réglementaire et fiscal propice aux investissements privés dans le numérique, en particulier dans l'offshoring,
- Adopter des textes pour faciliter l'accès des entrepreneurs numériques locaux aux marchés publics et renforcer leurs liens avec les entreprises déjà établies et les sociétés étrangères,
- Mettre en place des mesures fiscales et financières pour faciliter l'accès au crédit des TPME/PME du numérique,
- Réformer le cadre juridique du VITIB et actualiser la convention avec l'État,
- Créer un fonds pour investir dans les startups et PME, stimuler l'octroi des marchés et soutenir leur développement,
- Créer un cadre pour rendre le marché Ivoirien plus attractif pour les Fonds de Private Equity internationaux et défiscaliser les équipements terminaux numériques.

Le pilier « environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique » porte en son sein dix projets, suivant deux grandes classifications :

- Orientation 1 : Améliorer l'environnement de soutien au Secteur Privé local,
- Orientation 2 : Promouvoir le développement d'une industrie nationale de l'économie numérique.

En termes d'impact, il s'agira concrètement de créer en Côte d'Ivoire un écosystème attrayant pour l'investissement privé national et international basé sur un cadre réglementaire propice à l'innovation, prendre des mesures d'incitations financières favorables à l'entreprenariat et une fiscalité avantageuse. De plus, pour faire de la Côte d'Ivoire le hub numérique de l'Afrique de l'Ouest francophone, il est envisagé de déployer les infrastructures et les services dédiés autour du VITIB afin de susciter l'installation des entreprises privées nationales et internationales dans la zone franche. Enfin, pour que la Côte d'Ivoire devienne la destination préférée de l'offshoring en Afrique sub-saharienne francophone, il est impératif de passer par le développement d'une proposition de valeur distinctive pour capter une part significative du marché mondial de l'offshoring. Ce domaine est en constante croissance, créateur de valeur, et pourvoyeur de nombreux emplois.

Pilier 6 : L'innovation

La vision à ce niveau est de promouvoir une industrie du numérique propice à l'innovation et la création de valeur. Elle se traduit en réformes et projets élaborés concomitamment.

En termes de réformes, il est question dans ce pilier de :

- L'opérationnalisation de la stratégie nationale de l'innovation dans le domaine du numérique,
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale pour le développement des technologies de la 4ème révolution industrielle (5G, Intelligence Artificielle, Internet des Objets, Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée),
- L'adoption d'une loi sur la programmation de la recherche et l'innovation technologique,
- L'adoption d'une loi portant promotion des Startups,
- La mise en place d'un fonds d'appui à la recherche et au développement,
- L'établissement d'un cadre de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle dans le domaine du numérique,
- L'opérationnalisation du Fond Ivoirien de l'Innovation (FII),
- La création d'un prix national de l'innovation du numérique et
- L'adoption d'un décret de mise en œuvre de l'e-Constat Auto.

En ce qui concerne les projets relatifs à l'innovation, ils se déclinent en deux grandes orientations :

- Orientation 1 : Établir un mécanisme d'appui à la veille et à l'innovation dans les technologies disruptives,
- Orientation 2 : Promouvoir les activités de recherche et de développement dans les secteurs prioritaires.

Les réformes et projets identifiés ci-dessus ont pour objectif de promouvoir l'innovation afin d'exploiter de manière optimale le potentiel et les opportunités offertes par le secteur de l'économie numérique.

De manière spécifique, le plan d'action vise à implémenter et promouvoir les technologies de la quatrième révolution industrielle (Internet des Objets, Big Data, registres distribués, Cloud computing) dans les secteurs prioritaires pour améliorer leur productivité.

Pilier 7 : La cybersécurité et la confiance numérique

L'objectif affiché de ce pilier stratégique est de renforcer la sécurité des infrastructures techniques afin d'assurer leur disponibilité et garantir l'intégrité, la confidentialité et l'authenticité des données qui circulent dans le cyberespace ivoirien.

Les réformes relatives à la cybersécurité visent principalement :

- L'optimisation du cadre légal,
- L'institution d'une autorité en charge de la cybersécurité,
- L'intégration des dispositifs internationaux sur la cybersécurité,
- Le renforcement de la confiance des utilisateurs du cyberespace ivoirien en élaborant une stratégie de protection des données pour protéger le cyberespace, les systèmes d'information nationaux et les infrastructures critiques.

Ces réformes sont accompagnées par 21 projets sur relatifs la cybersécurité selon trois grandes orientations :

- Orientation 1 : Amélioration des capacités de détection et de réponse aux incidents de cybersécurité en vue de protéger le cyberespace,
- Orientation 2 : Renforcement de la confiance des utilisateurs dans l'utilisation des services et transactions en ligne,
- Orientation 3 : Renforcement de la coopération nationale et internationale en matière de cybersécurité.

De manière spécifique, le plan d'action vise à préserver la souveraineté numérique de la Côte d'Ivoire sur le cyberespace international en assurant sa protection par des mesures à la fois légales, organisationnelles et opérationnelles pour apporter une réponse coordonnée en cas d'incidents et prévenir les crises éventuelles.

Les réformes et projets liés à cet axe stratégique traduisent la volonté du Gouvernement ivoirien de positionner la cybersécurité comme une priorité avec un renforcement du dispositif et de la gouvernance en vue d'améliorer la coordination des interventions en la matière.

Regards croisés sur une spécialiste des soft skills, Miss Laurence N'GUESSAN, fondatrice du Cabinet de formation LOLA WISE, Prix de la BPC 2016

Miss Laurence N'GUESSAN est une jeune entrepreneure ivoirienne très active dans la transformation de compétences et la formation. Elle a un parcours assez hybride, économiste à la base. Son background s'est soldé d'une maitrise en Sciences économiques (Paris 10 Nanterre) et d'un Master en économie (University of Junia). Après ces deux parcours universitaires français et américain, et surtout après avoir travaillé aux Etats-Unis et en Angleterre, la jeune Laurence N'GUESSAN a mis en place en 2015 un Cabinet de formation pour la croissance des entreprises. Elle est devenue une actrice très appréciée au sujet des soft skills sur le management des équipes. Le Cabinet Lola Wise, un véritable outil pour la croissance des entreprises et de leurs équipes. Il permet le développement du capital humain pour des entreprises plus performantes. Fruit de la CGECI, le Prix de la BPC 2016 exhorte le Patronat ivoirien de continuer à faire confiance en la jeunesse et d'encourager tout ce qui est Recherche et Développement. Car la Côte d'Ivoire regorge beaucoup de talents. Pour elle, le soutien de la CGECI peut créer des champions nationaux et de belles surprises à l'international. Son cabinet de formation LOLA WISE est une structure assez inhabituelle où l'on est à la fois dans l'expérimentation et dans la créativité. Qui est cette jeune entrepreneure ivoirienne, d'une part Prix BCP 2016 de l'entrepreneuriat féminin et de l'innovation, et d'autre part dotée d'une grande capacité d'adaptation et d'un haut niveau d'autonomie ?

A la découverte de la jeune entrepreneure Miss Laurence N'GUESSAN

Jeune entrepreneure et engagée dans le coaching et la formation. Son cabinet de formation accompagne énormément les entreprises dans les cas de parcours de formation ; de transformation de l'efficacité managériale, de l'efficacité commerciale, de l'efficacité au niveau de la relation clients. A la base, Miss Laurence N'GUESSAN a un profil d'économiste, elle a travaillé plusieurs années avant de se reconvertir dans sa passion : transfert de compétences et la formation. Membre entrepreneure, coach formatrice et mère de deux garçons, Miss Laurence N'GUESSAN est la Directrice du Cabinet de formation Lola Wise.

Prix BPC 2016, une forme de créativité qui ouvre beaucoup plus de portes

La jeune Laurence N'GUESSAN a obtenu le Prix de l'entrepreneuriat féminin et de l'innovation (BPC 2016). Quelle satisfaction ? Ce fut pour elle une grande fierté et une joie surtout c'était le début en tant qu'entrepreneure. Elle a démarré tout juste avec un projet innovant de e-commerce. Le soutien d'une Institution comme la CGECI a été pour elle un buste, tant pas par le volet monétaire, mais par la reconnaissance, l'accompagnement et les opportunités qui ont suivi, parce que c'est également de la crédibilité. Le Prix BPC 2016 est vu par elle, comme une forme de créativité qui ouvre beaucoup plus de portes.

Un parcours hybride, expérience et retour dans le Secteur Privé

Laurence N'GUESSAN possède un Master en économie à University of Junia aux Etats-Unis après un parcours en France pour une Maitrise en Sciences économiques à Paris 10 Nanterre. Elle objectivait faire un PhD, mais elle a compris que ce n'était pas forcement pour elle. Parce qu'elle se voyait travailler sur des questions macro-économiques de développement. Laurence N'GUESSAN a travaillé aux Etats-Unis et en Angleterre avant de rentrer en Côte d'Ivoire. Et elle pensait travailler dans le Secteur Privé avec les diplômes obtenus.

Voilà comment est-ce qu'elle s'est construit progressivement sa carrière avec en tête les problématiques économiques de développement du continent africain.

Elle réalise enfin qu'il faut beaucoup travailler sur l'humain. Voilà comment est-ce qu'elle commence avec des activités qu'elle fait en marge de son poste d'entreprise. Ce sont des afterworks, de célébrations de l'excellence et du leadership. On parlait de comment est-ce que le continent pouvait aller de l'avant plus vite, plus fort dans différents secteurs. Donc, l'on y invite des speakers qui parlaient de challenges surtout parler de leurs rêves pour le continent. Ces afterworks sont appelés : « Meet and Great Africa ». Donc c'est crescendo qu'elle a construit son parcours : Constat, Problèmes, Solutions. Elle a commencé cet Afterwork en 2013, et elle voyait que les gens ont véritablement soif de ce type d'évènement là inspirationnel et surtout de transformation. Elle s'était dit un évènement, c'est court et c'est éphémère. Et donc, ça ne suffit pas pour opérer une transformation. Il faut des ateliers, du brainstorming, peut-être du coaching et de la formation. Voilà comment progressivement l'idée de construire ce Cabinet de formation Lola Wise a pris forme, et elle et son équipe de travail y sont depuis plusieurs années.

Comment décrire la phase de croissance ?

Les débuts ont été difficile. L'entrepreneuriat, peu importe le domaine et le secteur, ce n'est pas une question de vitesse. C'est un marathon. La première difficulté, c'est trouver les clients. Souvent, on sous-estime cette phase-là, le client ne vient pas parce que vous avez créé une entreprise, vous avez un registre de commerce en main. Il va arriver parce qu'il a confiance en ce que vous lui proposez. Il a confiance parce que vous lui présentez un portefeuille client qui le rassure. L'entrepreneuriat, c'est un peu un cercle vicieux, parce que les gens s'attendent à voir qui sont vos clients. Il faut avoir des stratégies pour survivre et surtout des stratégies pour avoir les premiers clients.

Le deuxième problème, c'est la trésorerie. Il faut pouvoir supporter toutes les charges. Laurence N'GUESSAN est passée par là, des moments de stress, d'abandon, les finances personnelles, les économies de plusieurs années de travail sont rentrées dedans. On se dit, un jour l'entreprise va rembourser. On se bat durement. Les trois premières années, Laurence N'GUESSAN ne s'était pas payée de salaires. Pour elle, quand on se lance, et on a six mois d'économie c'est extrêmement dangereux. Mais Laurence N'GUESSAN avait un peu plus. Elle sollicitait tout ce qu'elle pouvait familles, amis et tous pour pouvoir atteindre sa vitesse de croisière.

Sept années de management responsable

L'année 2015 marque la date de création de son Cabinet de formation Lola Wise. A sept ans d'expérience, son Cabinet continue de prospecter avec différentes stratégies. Il y a une plus grande confiance dans ce que sa Structure fait. Pour Laurence N'GUESSAN, Il faut toujours mettre la satisfaction du client en priorité. Il faut toujours se poser la question, est ce que les services proposés sont suffisamment pertinents pour retenir le client dans la durée ; et aussi pour fidéliser les accompagnements qu'on propose, et surtout en terme de contenu de formation que ce soit dans la forme et dans le fond.

Ce qu'est l'entrepreneuriat pour le Prix BPC 2016 ?

L'entrepreneuriat, c'est un combat de boxe où tu peux tomber à tout moment. Tout peut arriver à tout moment. Laurence N'GUESSAN argue qu'on doit être en permanence en train d'optimiser la trésorerie, parfaire ses offres, être dans son lobbying pour obtenir des clientèles et avoir une offre irrésistible. A en croire, le Prix BPC 2016 de l'entrepreneuriat féminin et de l'innovation, l'entrepreneuriat rend créatif, vif d'esprit. On arrive à déclencher son potentiel et à se surpasser. Et c'est là que les choses deviennent magnifiques. Pour elle, lorsqu'on est allé en entrepreneuriat pour de bonnes raisons, et pas par effet de mode et de suivisme, on rentre dans une phase de plénitude.

Conseils aux entrepreneurs animés par l'abandon

La plupart des entrepreneurs qui ferment, c'est pour des questions de trésorerie. Il ne faut pas le faire avec amertume. Être dans une phase d'amertume, c'est se déconstruire. Pour Laurence N'GUESSAN, ce n'est pas la bonne attitude pour ceux qui veulent arrêter. Elle exhorte tous à faire un bilan sincère de votre activité. Et de ne pas rejeter la faute sur l'environnement, sur les circonstances, sur un collaborateur, sur des clients ou sur l'Etat…

Très proche de son équipe de travail

Travailler en équipe, c'est essentiel pour la jeune chef d'entreprise. Au niveau du Cabinet de formation Lola Wise, c'est encore une petite équipe et une jeune équipe. Les travailleurs sont encore dans une phase d'apprentissage et en phase d'accorder leur diapason. Ils sont beaucoup dans la co-création. Selon Laurence N'GUESSAN, pour travailler dans son Cabinet, il faut avoir un esprit ouvert, il faut être d'une grande capacité d'adaptation et avoir un niveau d'autonomie intense. Sa structure est assez inhabituelle où on est beaucoup dans l'expérimentation et dans la créativité.

Des ambitions pour l'avenir

Laurence N'GUESSAN veut continuer à faire de son Cabinet, un outil pour la croissance des entreprises et de leurs équipes. Elle et son équipe de travail voudraient véritablement parfaire cette mission qu'ils se sont donnée : développer les hommes et les entreprises. C'est le cœur du métier. Ils voudraient accentuer cela en Côte d'Ivoire et étendre à la sous-région. En somme, leur métier c'est le développement du capital humain pour des entreprises performantes. Comme grand axe de formation, le Cabinet a le management des équipes ; Laurence N'GUESSAN et son staff sont spécialisés sur les soft skills, sur l'efficacité opérationnelle, sur l'accélération commerciale, sur le perfectionnement des relations clients.

Encrage dans la sous-région

Le Cabinet de formation Lola Wise a des clients dans la sous-région. C'est-à-dire en Guinée et au Togo.

Hobbies

C'est une passionnée du transfert de compétences et la formation. Spécialiste des soft skills et du management des équipes

Relations avec la CGECI

Une relation avec la CGECI assez particulière. Laurence N'GUESSAN est un enfant de la CGECI, elle n'est pas juste une lauréate. Elle apprend énormément à regarder ces grands chefs d'entreprise, ces doyens qui font tourner la CGECI. Elle souligne que quand on est entrepreneur, c'est inspirant et motivant d'appartenir à une communauté. Ça donne du carburant, pour dire qu'un jour l'on pourra arriver à la vitesse de croisière et aussi il y a également de potentiels mentors. Pour les jeunes entrepreneurs, c'est essentiel d'avoir des mentors pour de grands challenges. Après le Prix BPC, Laurence N'GUESSAN a eu un parcours de formation. Ce renforcement de capacités entrepreneuriales lui a permis d'ajuster beaucoup de choses dans son Cabinet et de mettre en application ce qu'elle a appris. Elle est un produit de la CGECI, elle a le mentorat, elle a l'inspiration dont tout entrepreneur a besoin. Il y a aussi le réseau dans lequel on peut surfer. C'est une communauté qui l'accueilli très tôt quand elle démarrait, c'est une très belle opportunité pour la jeune entrepreneure.

PRIX D'EXCELLENCE 2022 / CATÉGORIE FEMME

Maimouna Sissoko, Administrateur Général - La Tulipe FOOD

« Les femmes doivent croire en leur rêve et ne pas baisser les bras »

Madame Maïmouna Sissoko est Administrateur Générale de La Tulipe Food. Une entreprise qui connait une croissance remarquable ces dernières années. Ce qui lui a valu d'être honorée par l'Etat de Côte d'Ivoire, qui lui a remis cette année, le Prix d'Excellence du Chef d'entreprise, catégorie femme.

Félicitations pour le Prix que vous avez reçu. Comment avez-vous réussi à vous démarquer dans un secteur aussi concurrentiel que le vôtre ?

Je voudrais tout d'abord remercier Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire pour cette distinction inattendue qui honore mon entreprise et surtout l'ensemble des femmes et hommes qui l'animent au quotidien par leur travail rigoureux et leur loyauté sans concession vis-à-vis de ma modeste personne et des valeurs de La TULIPE FOOD. Merci également à la CGECI qui nous a accueilli parmi ses membres et encouragé notre candidature à ce Prix National de l'Excellence 2022.

La Tulipe Food est une entreprise citoyenne créée il y a un peu plus de 4 ans pour réaliser l'importation et la distribution de produits alimentaires congelés notamment les abats de bœuf et de mouton ainsi que le poisson. Dès le début, nous avons fait le choix stratégique de n'importer que des produits de qualité supérieures acheminés et conservés dans des conditions conformes aux normes internationales, afin de répondent aux attentes d'une clientèle de grossistes et de petits détaillants à qui nous garantissant à la fois la qualité du produit, la traçabilité de sa provenance, un accueil chaleureux, la célérité des opérations de ventes et livraisons et surtout des conditions tarifaires raisonnables pour le plus grand bien des masses populaires constituant les consommateurs finaux à qui je dis aussi merci. Ajouté à cela, notre intégrité et notre solvabilité nous ont permis d'établir une bonne réputation tant auprès des fournisseurs internationaux (abattoirs et traders) et des agences d'assurance crédit export que des institutions financières locales qui, après avoir éprouvé notre sérieux dans l'utilisation et le remboursement des premières avances de microcrédit et mésofinance, nous ont ouvert au financement bancaire pour soutenir la croissance de nos opérations et la diversification progressive de notre intervention sur toute la chaine de valeur.

Dans la phase d'expansion d'une entreprise, il y a souvent des difficultés. En avez-vous rencontré dans votre secteur d'activités ? Si oui lesquelles ?

A l'instar de tous les autres industries du Secteur Privé, notre segment d'activité n'échappe pas aux difficultés usuelles de la création, du lancement effectif, du développement et du maintien à flot d'une entreprise commerciale en Côte d'Ivoire.

S'agissant d'importations et de commercialisation en gros puis détail, il se pose naturellement le double problème de l'accès difficile au financement

Mme **Maimouna Sissoko**, Administrateur Général - La Tulipe FOOD

adéquat des approvisionnements (achat de produits, frêt, droits de douanes, taxes et prélèvements obligatoires divers) et de l'indisponibilité des devises ; ce qui rend encore plus chères ces importations avec un effet que nous nous obligeons à limiter sur le prix de vente aux clients.

Ce même problème de financement se pose aussi lorsqu'il s'agit de se doter des infrastructures nécessaires à la croissance et l'expansion de son entreprise : la construction ou la location de chambres froides pour la bonne conservation des produits, la dotation en matériels de manutention et logistiques et la mise en place d'une plateforme ou d'un réseau de distribution locale et national pour réduire les frais d'acheminement des produits vers le consommateur final.

Il est donc évident que le coût élevé du financement de l'expansion et l'accès limité audit financement sont de très forte barrière d'entrée mais à cela s'ajoutent malheureusement la complexité de certaines procédures administratives qui retardent et parfois entravent le déploiement efficient de nos opérations en raison de leur manque de pragmatisme.

Si nous avons réussi à conquérir la confiance de partenaires financiers et des établissements de crédit, nous restons confrontés à ces difficultés dont la solution relève de l'Autorité Publique et de sa bonne volonté souveraine.

Nous gardons la foi et ce Prix nous donne un meilleur espoir.

Quelles sont, selon vous, les mesures immédiates que l'Etat peut prendre pour encourager l'émergence des Champions nationaux ?

N'étant pas habilitée à parler au nom du Secteur Privé ni même de notre corporation dont je suis membre, je ne peux que me permettre ces quelques commentaires.

Il faut déjà souligner que notre segment d'activité est peu connu du grand publics malgré sa forte contribution à l'alimentation de la Nation, en palliant par l'importation le déficit de production alimentaire locale face.

Avec des centaines de milliards de FCFA d'importations annuelles en se référant aux statistiques officielles des Douanes, notre secteur contribue de façons significatives au budget de l'Etat donc effectivement, il peut s'en dégager de véritables Champions nationaux.

Ce qui illustre bien la vision portée par la CGECI et son Président Jean-Marie ACKAH qui soulignait que « Les entreprises qui ont le potentiel d'être des Champions nationaux et régionaux doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique de la part des Etats car elles jouent un rôle fondamental dans la transformation économique et la création de prospérité. »

Je ne vais donc pas prétendre recréer la roue avec des idées inédites mais je me contenterai de plaider auprès de nos Décideurs pour une meilleure observation des PME locales et entrepreneurs nationaux qui affichent de bonnes performances, des ambitions bien structurées et des valeurs recommandables.

Que l'Etat ivoirien nous accorde sa précieuse caution comme l'ont fait d'autres pays pour soutenir l'expansion internationale de leurs entreprises nationales au point de venir nous concurrencer chez nous.

Vos ambitions à court, moyen et long terme

Notre PME est encore jeune malgré nos résultats aujourd'hui appréciés. Nous travaillons à améliorer notre organisation interne, notre gouvernance et l'adéquation de nos opérations aux standards internationaux reconnus et recommandés. Cela assurera la consolidation de la position de La TULIPE FOOD sur nos différents segments de marchés et nous donnera la base nécessaire à l'intégration graduelle de notre chaîne de valeur. OBJECTIF : optimiser nos coûts de revient et disposer d'une réserve de marge suffisante pour offrir à la population ivoirienne et sous-régionale toujours plus de produits, de meilleurs services et la garantie du juste prix pour une qualité alimentaire incontestable.

Pour réaliser notre ambition, nous espérons obtenir des solutions financières sur-mesure et bénéficier des dispositions (fiscales et administratives) incitative à l'investissement et à l'emploi.

Des conseils pour les entreprises qui aspirent à réussir dans leur secteur d'activités ?

En vérité, rentrée de France en 2009 après des études supérieures approfondies et une belle expérience dans le secteur des Télécoms, sur inspiration de ma mère, je me suis lancée dans le domaine en commençant par la simple vente de cartons de congelés puis l'importation du premier conteneur pour mon propre compte.

C'est au fil des années de dur labeur, d'apprentissage continu et de sacrifices souvent douloureux que j'ai forgé ma passion et mon professionnalisme dans ce métier.

La juste ambition et le courage de défier la bien normale peur de l'échec ont permis de réaliser mon rêve grâce aussi au soutien de mon époux, de nos enfants et de nos proches à qui je dédie ce Prix.

A défaut de conseil, je me contenterai de résumer ici ce que m'a permis d'arriver à ce stade :

- Avoir un projet d'entreprise clair qui ne vise pas la richesse immédiate mais plutôt la réponse à un ou deux besoins identifiés dans la population cible ;
- Ecrire ce projet et bien identifier les eceuils et risques susceptibles de conduire à l'échec et anticiper les solutions ;
- Avoir la passion de ce que l'on veut entreprendre pour ne pas céder au découragement quand le succès se fait attendre mais toujours foncer avec foi et clairvoyance ;
- Être soi-même convaincue de son projet et avoir suffisamment de courage pour convaincre vos partenaires d'affaires et votre partenaire de vie ;
- Être déterminé et avoir la volonté de travailler plus que les autres ;
- Avoir la compétence dans son secteur d'activité et toujours chercher à l'approfondir par de la formation et des conseils auprès de modèles de réussite, la bonne gestion et d'une manière générale, le bon sens commun ;
- Rester toujours sérieux et intègre dans ses voies (disposition particulièrement importante quand il s'agit d'une femme) ;
- S'entourer des bonnes personnes aux vibrations positives déterminées à vous apporter leur capacité toute fois que cela serait possible mais aussi à vous contester lorsque vous semblez être dans l'erreur.

Je vais conclure par un appel aux femmes. Comme vous avez pu le constater lors de votre visite, le personnel de notre entreprise est composé à environ 40% de jeunes dames dont je fais personnellement la promotion afin que demain, elles deviennent aussi des expertes de notre Secteur voire des cheffes de leur propres entreprises qui seraient clients ou prestataires de La TULIPE FOOD. Et si un jour, elles deviennent des concurrentes, j'en tirerai la satisfaction d'avoir créé l'émulation gagnante car il y a encore beaucoup de place à prendre pour des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

28 Groupements et Associations

+ de 4000 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 400 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

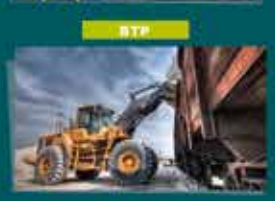

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) est la principale organisation patronale de Côte d'Ivoire.

Elle fédère plus de **4 000 entreprises** à travers **28 Groupements professionnels et Associations,** de tous les secteurs d'activités: agriculture, BTP, pétrole, mines, énergie, industrie, agro-industrie, commerce, finance, agro-alimentaire, télécoms, grande distribution, conseil, formation, TIC et services.

Les membres de la CGECI contribuent à l'économie ivoirienne pour :

- plus de **18 000 milliards FCFA** de chiffre d'affaires;
- plus de **80% de contribution** aux recettes de l'État ;
- plus de **400 000 emplois**.

Elle a pour mission de :

- Représenter les entreprises, défendre et promouvoir leurs intérêts.
- Apporter à ses membres tous concours et services nécessaires au renforcement de leur capacité. A ce titre, la CGECI a mis en place un Département des Services à Valeurs Ajoutées, destiné à offrir des services pour accompagner leur développement.
- Offrir aux Groupements, Associations et entreprises membres un cadre de rencontre, d'échanges et de concertation.

La Maison de l'Entreprise, centre de développement des affaires du Secteur Privé Ivoirien, demeure le cadre propice pour cette mission.

- Offrir à ses membres des services d'information, de veille et de conseil.
- Faire du dialogue social le moteur du développement économique et social.

La CGECI couvre à travers ses membres tous les secteurs d'activités (industrie, commerce, services et agriculture...).

La CGECI est un acteur majeur pour la représentation des entreprises et elle demeure aujourd'hui l'interlocuteur principal des pouvoirs publics, des organisations syndicales de travailleurs et de nombreux tiers : partenaires au développement, organisations internationales (OIE, BIT, FOPAO,…), Organisations Patronales régionales et internationales (FOPAO, GICAM, CGM, MEDEF,…) pour des sujets portant sur :

- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- La compétitivité des entreprises ;
- La promotion du dialogue entre les partenaires sociaux ;
- Le développement du Secteur Privé ;
- La création de richesse par la promotion des initiatives privées, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Contactez-nous

Ahmed CISSE, Président

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

" LA MAISON DE L'ENTREPRISE "
Siège social du World Trade Center en Côte d'Ivoire

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau
«La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01
Tél.: +225 27 20 330 200 | Fax : +225 27 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE
"Le Patronat Ivoirien"

GRATUIT | N° 032 | JANVIER-MARS 2023

La Tribune du Patronat

LE MAGAZINE DU SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN

www.cgeci.com

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CGECI ©

PROMOTION DE CHAMPIONS NATIONAUX

LE PRÉSIDENT ALASSANE OUATTARA APPORTE SON SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

- Le Président de la CGECI et son prédécesseur reçus en audience
- Le message du Président de la République aux chefs d'entreprises
- Le Président du Patronat échange avec le Vice-Président de la République

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022

- SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL
- LE PATRONAT FACE AU SÉNAT

Dialogue Public-Privé

Le Président du Patronat échange avec le Vice-Président de la République

Le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, Ahmed Cissé s'est entretenu, ce 1er février au Palais présidentiel à Abidjan , avec le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet Koné. De sources proches du Patronat ivoirien, Ahmed Cissé a remercié le Vice-Président "pour toutes les actions du Gouvernement en faveur du Secteur privé afin de le rendre dynamique".

Pour le Patronat ivoirien, depuis quelques années, le Dialogue public-privé s'est renforcé à travers des échanges presque dans un intervalle régulier entre l'Etat et le Secteur privé. Par exemple, outre les cadres sectoriels de discussions Etat-Secteur privé, pour la deuxième année consécutive, les organisations les plus représentatives du Secteur privé ont été invitées au Séminaire gouvernemental en novembre dernier. Le dynamisme du dialogue public-privé a permis des avancées et des réalisations dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment de la modernisation de l'Administration et de la mise en œuvre de dispositifs de soutien aux entreprises, qui bénéficient d'un meilleur accès à la commande publique et de l'amélioration des délais de paiement de créances sur l'Etat.

Le Président de la CGECI n'a pas manqué, au cours des échanges, d'exprimer au Vice-Président de la République la disponibilité et l'engagement du Secteur privé à œuvrer aux côtés de l'Etat pour la réussite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Promotion des Champions nationaux

Le Président de la République, Alassane Ouattara : « Il faut que les entrepreneurs ivoiriens aient une place de choix dans notre politique »

Après l'audience qui lui a été accordé, le 1er février 2023, par le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet Koné, le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, M. Ahmed Cissé a été reçu, un jour après, par le Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara. Le Président de la CGECI ne s'est pas rendu seul au Palais présidentiel. Il y est allé avec son prédécesseur, M. Jean-Marie Ackah.

Lors des échanges, le Chef de l'Etat a réaffirmé à ses hôtes la place de choix que devrait occuper le Secteur privé ivoirien dans la création de richesse nationale. « Pour moi, le Secteur privé doit être le moteur de la croissance », dixit le Président de la République Alassane Ouattara. Celui-ci a insisté auprès de ses convives sur la position libérale de la Côte d'Ivoire. Cependant, il s'est dit très favorable aux politiques publiques permettant de mettre en évidence les entrepreneurs ivoiriens : « Il faut que les entrepreneurs ivoiriens aient une place de choix dans notre politique ». Puis, il a relevé à ses invités que son Gouvernement travaille à cela.

Pour le Chef de l'Etat ivoirien, « cela est important, non seulement pour créer une communauté d'hommes d'affaires nationaux capables de tirer le tissu économique vers le haut mais surtout parce que les entrepreneurs ivoiriens sont très compétents et très engagés pour les investissements, les exportations mais également dans la création d'emplois »

Le Président Ouattara a expliqué au Président de la CGECI et à son prédécesseur que « si la Côte d'Ivoire a des critères macroéconomiques particulièrement bons depuis quelques années, c'est en partie grâce au Secteur privé, qui paie ses impôts et qui emploie les centaines de milliers de jeunes. Nous comptons sur notre Secteur privé pour que cela puisse continuer ».

Pour rappel, ces dernières années, le secteur privé a pleinement bénéficié de la sollicitude du Chef de l'Etat. Sous l'impulsion du Président de la République, le Dialogue public-privé s'est considérablement renforcé et par la participation récente, des organisations les plus représentatives du Secteur privé aux sessions 2021 et 2022 du Séminaire gouvernemental.

Cette marque d'attention vis-à-vis du Secteur Privé traduit la volonté de l'Exécutif ivoirien d'instaurer une relation forte et durable avec les Chefs d'entreprises opérant en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, au cours de cette première audience de l'année 2023, les hôtes du Chef de l'Etat n'ont pas manqué de lui exprimer la disponibilité du Secteur privé national à œuvrer aux côtés de l'Etat pour la réussite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Industrialisation de la Côte d'Ivoire

Jean-Marie ACKAH entretient les Sénateurs

A l'invitation du Sénat, le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Jean-Marie ACKAH, était le 04 juillet 2022, devant la chambre haute du Parlement, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, pour une séance d'information sur le thème : « La valorisation des matières premières : quel impact pour l'emploi ? »

Le Président de la chambre haute du Parlement, Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a salué la volonté du Secteur Privé « de conférer une dimension stratégique au Partenariat Public-Privé comme moteur des transformations structurelles et culturelles tant espérées ».

Il s'est réjoui que le Programme national de développement (PND) 2021-2025, qui s'appuie sur un effort massif d'industrialisation, envisage d'opérer une transformation structurelle de l'agriculture. Pilier de l'économie ivoirienne, « elle représentait, en 2019, plus de 25 % du PIB de la Côte d'Ivoire et employait près de 50 % de la population active du pays » et il importe de s'en servir comme base de l'industrialisation du pays.

L'objectif de la rencontre était donc de permettre aux Sénateurs d'être mieux informés sur l'apport du Secteur Privé dans la mise en œuvre de la politique d'industrialisation initiée par l'Etat et axée sur la transformation locale des produits agricoles. Il s'agissait également pour les Parlementaires de recueillir les attentes du Patronat vis-à-vis du Parlement, en vue d'optimiser la contribution du Secteur Privé dans la valorisation des matières premières et la création des emplois nouveaux. Cela passe bien évidemment par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles, l'intégration de l'agro-industrie ivoirienne dans les circuits mondiaux de distribution et de commercialisation.

En réaction, le Président de la CGECI a soutenu dans son propos liminaire que le Sénat pouvait faire beaucoup pour créer les dispositifs et instruments adéquats pour faire aboutir la mission d'intérêt public que l'organisation patronale s'est fixée de contribuer significativement à relever le défi de la transformation structurelle de l'économie nationale par l'industrialisation.

L'apport des Parlementaires est particulièrement attendu dans la mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers, particulièrement la stratégie de développement des « champions nationaux » dont la CGECI s'est dotée, afin que la Côte d'Ivoire dispose, dans chaque domaine d'activité, d'entreprises performantes capables de rivaliser avec les entreprises internationales et de conquérir de nouveaux marchés, à l'ère de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

En plus de ce point, le Président Jean-Marie ACKAH a demandé aux Sénateurs de se pencher également sur la réforme fiscale adoptée depuis des années, mais qui n'est toujours pas appliquée, alors qu'elle aurait permis de développer une vraie fiscalité de développement permettant à l'Etat d'engranger des recettes sans entraver la bonne marche des entreprises. « Nous pensons qu'il faut élargir l'assiette fiscale, notamment en faisant migrer les entreprises de l'informel vers le formel, pour éviter une inflation d'impôts et une forte pression fiscale sur un noyau réduit d'entreprises citoyennes », a expliqué M. ACKAH.

En outre, il a soumis aux Parlementaires la problématique de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance, essentiel pour offrir un cadre propice à l'investissement privé sur lequel l'Etat compte pour booster la croissance économique. « Notre objectif est de toucher du doigt, de la manière la plus concrète possible, nos réalités et nos contraintes d'une part, ainsi que notre analyse des choses d'autre part », a déclaré Jean-Marie ACKAH.

Il a affirmé que dans le livre blanc, le Secteur Privé a identifié 109 actions précises à mettre en place pour déboucher sur une stratégie industrielle cohérente. Ces actions sont assorties d'un chronogramme d'actions à mettre en œuvre graduellement sur la période de cinq ans, afin d'arriver à un résultat probant. Cette stratégie est d'autant plus pertinente que les acteurs du Secteur Privé ont une bonne connaissance des réalités du terrain. Pour lui, toute stratégie n'a de sens que parce qu'elle est mesurable dans le temps. C'est pourquoi il a appelé l'Etat à faire un arbitrage pour faire en sorte qu'on sache ce qui est retenu et quels sont les indicateurs sur la base desquels l'on devrait mesurer le résultat.

sur la contribution du Secteur privé

Faire du code des investissements un levier dynamique

Interrogé sur la transformation du coton et les difficultés pour la Côte d'Ivoire d'approvisionner l'industrie textile locale, il a indiqué que dans son analyse stratégique, la CGECI a identifié la filière coton parmi les sept (07) clusters de développement industriel à créer. Jean-Marie ACKAH a expliqué que dans le secteur du textile, le pays dispose d'atouts énormes qui vont de la disponibilité des matières premières à l'existence d'une base industrielle ancienne et d'un marché de millions d'habitants, qui atteindra bientôt les millions d'habitants, sans compter les possibilités d'exportations sur le marché régional et au-delà, en Afrique et dans le monde.

C'est pourquoi la CGECI pense que la filière doit être traitée de manière spécifique, comme une filière stratégique, un pan important de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Il a interpelé : « Sur la base de ce qui existe, il faut avoir un traitement spécifique de cette filière. Le code des investissements de la Côte d'Ivoire doit permettre de régler ce type de problématique ». Suivant le code, tout investisseur qui monte une industrie à partir d'un milliard de capital a droit à une série d'avantages. Mais dans un secteur où il existe déjà une dizaine d'opérateurs qui se partagent le marché, le Président de la CGECI pense qu'il n'est plus opportun de générer des dépenses fiscales en accordant des exonérations à un 11e opérateur. « Ce qui convient, c'est de faire une politique ciblée pour une telle filière industrielle : les leviers existent pour pouvoir créer un attrait autour de cette filière et amener les investisseurs à relancer les activités pour atteindre le niveau de production que nous avons connu ». Il conseille à l'Etat de réaliser des économies budgétaires sur les industries pour lesquelles il y a un niveau de couverture satisfaisant, pour en contrepartie, affecter l'effort vers les filières stratégiques non encore couvertes. Cela permettrait par exemple d'avoir un plan cohérent qui permette d'accorder des avantages forts à des repreneurs potentiels de Gonfreville, Utexi, Cotivo, etc.

A son sens, elle est judicieuse la répartition budgétaire qui ne concède que 500 milliards Fcfa au pilier 1 du PND 2021-2025 contre 1200 milliards Fcfa au pilier 2 relatif au capital humain. Car l'investissement dans le développement industriel ne devrait pas et se sera pas la chose prioritaire de l'Etat. Il explique que l'Etat a un rôle de définition de stratégie, d'élaboration d'un cadre propice aux investissements privés, dont les porteurs viendront avec des fonds appropriés pour travailler à l'atteinte des objectifs que l'Etat s'est fixé pour sa production industrielle. D'où l'intérêt du livre blanc sur l'industrialisation de la Côte d'Ivoire élaboré par la CGECI et dont les recommandations ont été largement prises en compte dans le PND 2021-2025 en cours d'implémentation. L'Etat, avec les 500 milliards prévus au budget, doit s'atteler principalement à assurer la disponibilité des infrastructures de base industrielle, à travers l'aménagement de zones industrielles accessibles.

La création d'emplois, la pression fiscale et le secteur informel

Jean-Marie ACKAH a réaffirmé la conviction du Secteur Privé de dire que le développement de la Côte d'Ivoire passe nécessairement par l'industrialisation mais non par une augmentation de façon absolue des emplois agricoles. A son sens, la solution passera, dans certaines filières, par une diminution de la population agricole, notamment dans la filière du palmier à huile où il importe plus d'améliorer la productivité qui est seulement 3,5 tonnes à l'hectare à ce jour, pour la porter à 5 voire 6 tonnes à l'hectare comme c'est le cas en Malaisie. Même si la Côte d'Ivoire transformait 100% de sa production de cacao, estimée à 40% de la production mondiale, explique le Chef d'entreprise, cela ne générera pas un million d'emplois. Tout au plus 500.000 ; 10.000 voire 200.000 emplois.

Au-delà, il a affirmé que la mise en œuvre d'une stratégie industrielle cohérente devrait permettre de générer 237 000 emplois sur les 5 ans, loin des 5 millions d'emplois nécessaires pour combler les besoins de la jeunesse. Mais il a fait remarquer que ces emplois directs vont être le catalyseur de multiples autres emplois, qui vont converger autour de l'industrie et qui seront des emplois durables qui vont retenir la jeunesse et l'éloigner de la migration sauvage. « La transformation de nos matières va créer 80 000 emplois supplémentaires. La politique industrielle ne doit pas être ciblée uniquement sur une filière ; elle ne doit pas se limiter à la transformation des matières premières mais s'étendre à d'autres secteurs clés », a déclaré le Président de la CGECI.

Au cours des échanges, il a souligné que l'une des faiblesses de l'économie ivoirienne relevées par les partenaires techniques et financiers, c'est la pression fiscale. « On dit que nous avons en Côte d'Ivoire une pression fiscale faible, de l'ordre de 12 à 15% maximum, là où la norme est de 18% au niveau communautaire. Ce niveau de pression fiscale est trop faible, même plus faible que ceux d'autres pays de la sous-région et nous devons corriger cela. Mais comment y arriver ? », s'est-il interrogé. Pour la CGECI, la Côte d'Ivoire a un niveau de pression fiscale trop bas parce qu'elle a une économie qui se caractérise par « un petit noyau formel qui paie des impôts à un niveau de pression fiscale qui commence à devenir confiscatoire, un niveau donc trop élevé ; avec à côté un pan très large qui, lui, ne paie quasiment pas d'impôts ». Si on veut corriger cela en taxant davantage le noyau formel, a interpellé M. ACKAH, nous aurons le résultat contraire. « On aura de moins en moins de formel et on n'attirera pas d'investisseurs nouveaux, parce qu'on aura un système fiscal trop lourd », a soutenu le premier responsable du Patronat Ivoirien qui a appelé à l'élaboration d'une fiscalité imaginative et adaptée pour juguler ce type de problématique.

La formation professionnelle, la recherche scientifique et les entreprises

La question de l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi est préoccupante car, plus que les exonérations fiscales, ce qui attire les investisseurs privés c'est l'environnement global des affaires, qui inclut la qualité du capital humain disponible. Il a expliqué que la CGECI dispose en son sein d'une Commission spécifique chargée de la formation professionnelle, qui a participé activement à la réforme de l'enseignement technique et travaillé avec le Gouvernement à l'élaboration des branches professionnelles définies à ce jour en Côte d'Ivoire. Toutefois, il a déploré le décalage trop grand entre le moment où on définit une stratégie et le moment où on procède à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Secteur Privé est tellement sensible à ces questions qu'il a décidé d'être actif dans le processus, à travers la formation professionnelle. En effet, dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC), mis en œuvre avec les Américains, il a été initié deux projets de loi portés par le Secteur Privé. L'un porté par l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire (UGECI) et l'autre par le secteur des bâtiments, à travers le Groupement Ivoirien des Bâtiments et Travaux Publics (GIBTP) dont le Vice-Président de la CGECI Philippe EPONON en est le Président. Dans ce cadre, deux centres de métier et de formation professionnelle capables de fournir aux industries du personnel de qualité sortiront de terre, avec des niveaux d'investissement de 8 milliards FCFA chacun, dont 30% seront supportés par le Patronat et le reste par le MCC.

Jean-Marie ACKAH a affirmé que le Secteur Privé n'a nullement l'intention de s'impliquer dans la formation professionnelle qui est de la responsabilité de l'Etat, mais il œuvre autant que possible à la prise en compte de ses attentes et besoins dans l'élaboration des curricula.

Il a ajouté que la recherche est importante pour le Secteur Privé qui doit contribuer plus qu'elle ne le fait aujourd'hui à son financement. Mais il a relevé que la recherche a un coût relativement important et que dans les économies de la taille de la Côte d'Ivoire, il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui ont les capacités financières et techniques pour mettre en œuvre et soutenir la recherche. Dans ce cas, il est important que la recherche scientifique soit mutualisée et c'est ce que l'Etat a toujours fait. Pour lui, cette pratique doit être maintenue, mais il importe de créer les conditions pour une meilleure prise en charge de la recherche scientifique par le Secteur Privé qui, à défaut de le faire au niveau de chaque entreprise, doit commencer à le faire dans chaque filière, par des corporations entières, de façon mutualisée. C'est déjà le cas dans la filière caoutchouc-hévéa par exemple, où la filière fait par elle-même des efforts en matière de recherche scientifique pour l'amélioration de la productivité.

Au-delà, la CGECI encourage l'Etat à mettre en œuvre une politique en matière de recherche scientifique orientée vers les problématiques de l'entreprise. Dans ce sens, l'organisation patronale a établi avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique un partenariat qui lui permet d'accorder des subventions et des prix à des chercheurs Ivoiriens qui travaillent sur les problématiques de recherches appliquées à l'entreprise.

Sur ce point, il pense qu'il faut disposer, à travers la fiscalité, d'un levier essentiel de politique économique pouvant aider à la mise en place de mécanismes pour susciter et mieux réguler la contribution des entreprises en la matière. « On peut réfléchir à des mécanismes adaptés pour soutenir la recherche scientifique, comme on a pu le faire pour certaines activités sportives », a-t-il expliqué. Il a par ailleurs soutenu que nos économies ouest-africaines devraient beaucoup s'inspirer de l'exemple des pays de l'Asie du sud-est, dont la clé du développement industriel sur la qualité de la formation et la recherche scientifique.

L'éclosion des champions nationaux et les relations avec l'Etat

Sur cette question des Champions nationaux, le Président ACKAH a affirmé que le CGECI n'est pas en mesure, en l'état actuel du

processus d'éclosion, de faire un point. La confédération a versé au Gouvernement son analyse, sa vision, à travers un document sur la promotion des Champions nationaux : « Nous analysons cette problématique sous deux angles : la promotion et l'accélération des potentiels champions nationaux ».

Jean-Marie ACKAH a expliqué pourquoi il importe pour la Côte d'Ivoire de préparer un tissu entrepreneurial plus fort pour la Côte d'Ivoire de demain ; ce que le Patronat à travers la CGECI Academy donne aux jeunes des éléments sur la conduite de l'entrepreneuriat, afin de susciter en eux de l'intérêt pour le monde de l'entreprise. Mais plus encore, il importe pour le pays de se doter d'un programme d'accélération des Champions nationaux, comme l'ont fait des pays comme le Nigeria. « La Côte d'Ivoire a un tissu d'entrepreneurs de dimension nationale et régionale qui n'est pas à la hauteur de la place qu'elle occupe dans l'économie de la sous-région. Vous compterez beaucoup plus d'entreprises maliennes, sénégalaises, burkinabè, camerounaises, etc. d'une certaine taille appartenant à des nationaux de ces pays qu'en Côte d'Ivoire », a interpellé le Président du Patronat.

Si l'on doit faire le décompte des entreprises ou des entrepreneurs ivoiriens qui comptent 10 à 50 milliards Fcfa de chiffre d'affaires, ajoute Jean-Marie ACKAH, l'on comptera 2 ou 3 fois moins en Côte d'Ivoire que dans ces pays qui ont des économies de taille moins importante. D'où l'urgence pour la Côte d'Ivoire d'accélérer le processus, surtout dans ce contexte de levée progressive des barrières douanières au sein de la CEDEAO, puis à l'échelle de l'Afrique. Auquel cas, ce sont les entreprises des autres pays qui prendront pied en Côte d'Ivoire pour faire de bonnes affaires, alors qu'il n'y aura pas suffisamment d'entreprises ivoiriennes capables de se déployer ailleurs pour profiter des opportunités de marché qu'offre la zone économique unique.

Le Secteur Privé est toujours en discussions avec le Gouvernement sur ce dossier qui relève d'une volonté politique affirmée. Le Président de la République, Alassane OUATTARA, évoque lui-même cette problématique dans chacune de ses interventions et Jean-Marie ACKAH pense qu'il est temps de passer au stade de la méthodologie de mise en œuvre du programme dont les résultats pourront être observés dans 2 ; 3 ; 4 ou 5 ans.

Autre sujet, le Président de la CGECI s'est réjoui du fait que le Secteur Privé dispose d'un cadre de travail avec le Gouvernement qui fait exemple dans le reste de l'Afrique. Un cadre exceptionnel, un cadre complet élaboré par le gouvernement, avec différents cadres de concertation : le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé présidé par le Premier Ministre, le Secrétariat exécutif du comité de concertation, etc.

Le Secteur Privé se félicite du cadre établi qui permet d'échanger et de porter les préoccupations au Gouvernement. L'année dernière, le Secteur Privé a même été associé au séminaire gouvernemental. « Nous nous parlons. Est-ce que nous nous comprenons toujours ? Pas vraiment. Cela prend du temps mais ce cadre a le mérite d'exister», a déclaré l'invité du Sénat.

Il a plaidé pour que le Gouvernement accorde une oreille attentive au Secteur Privé. Il pense qu'il y a un problème de mise en œuvre des décisions sur lequel les deux parties devront travailler. Il faudra faire en sorte que les réflexions, les échanges et les discussions débouchent sur des programmes bien clairs, avec des process de mise en œuvre bien établis.

Jean-Marie ACKAH a demandé aux Sénateurs de porter le plaidoyer du Secteur Privé sur la mise en œuvre des stratégies adoptées pour entrer effectivement dans une culture du résultat.

Séminaire gouvernemental à Yamoussoukro

Secteur privé et membres du gouvernement échangent sur les leviers d'actions pour accélérer la transformation structurelle de l'économie

Les 12 et 13 novembre, un Séminaire Gouvernemental s'est tenu à Yamoussoukro. Placé sous l'égide du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, sous la présidence du Premier Ministre, avec la participation des membres du Gouvernement et du Secteur Privé national, ce Séminaire Gouvernemental, était consacré au bilan de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement 2022 et à la préparation des priorités du Gouvernement pour l'année 2023. Ce fut l'occasion, pour la seconde fois, pour le secteur privé ivoirien d'exprimer ses attentes sur différents sujets liés à l'environnement des affaires.

Mais avant, à l'ouverture des travaux avec les acteurs économiques nationaux, le Premier Ministre a salué la participation du Secteur Privé, qui témoigne du renforcement du partenariat stratégique Etat/Secteur Privé, afin d'accélérer la transformation de l'économie ivoirienne et la création massive d'emplois pour la population.

Il a rappelé que le Secteur Privé, moteur de la croissance économique, représente aujourd'hui, plus de 2/3 des investissements, plus de 80% des emplois formels dans notre pays. L'ambition est de permettre aux investissements privés d'atteindre 75% du volume global d'investissements et 30% du PIB en 2030.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend poursuivre les réformes majeures visant, notamment à améliorer l'environnement des affaires, l'encadrement et l'appui aux opérateurs privés, la productivité et la compétitivité des secteurs agricoles et industriels, le système financier, la finance inclusive et les infrastructures de soutien à l'investissement privé.

En retour, le représentant du Secteur Privé, M. Jean-Marie ACKA, encore Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) pendant la tenue de l'évènement, a exprimé la disponibilité du Secteur Privé à œuvrer aux côtés du Gouvernement à la construction d'une Côte d'Ivoire émergente, prospère et dynamique.

Il s'est réjoui de la prise en compte des recommandations des Groupes de Travail mis en place à l'issue du précédent Séminaire Gouvernemental, qui ont effectivement débouché sur des résultats concrets et satisfaisants. Il a, en outre, appelé à la dynamisation des cadres d'échanges Etat/Secteur Privé, notamment le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé, ainsi que l'opérationnalisation des cadres de concertation régionaux.

La session d'échanges a porté sur l'état de mise en œuvre des matrices d'actions Etat/Secteur Privé adoptées au cours du séminaire gouvernemental d'avril 2021, l'examen des nouvelles préoccupations du Secteur Privé et les réformes structurelles à mettre en œuvre pour accélérer la transformation de l'économie ivoirienne.

Au titre du bilan de la mise en œuvre des engagements de 2021, des avancées importantes et concrètes sur la résolution des problématiques posées par le Secteur Privé ont été réalisées.

Ainsi, le Secteur Privé s'est félicité de :

- la réduction effective des délais de paiements de factures ;
- l'opérationnalisation effective de l'applicatif E-fournisseur qui a été lancé le 21 septembre 2022 ;
- le lancement du système digitalisé du contrôle fiscal permettant la transparence et la neutralité des contrôles.

Les échanges ont permis d'arrêter de nouvelles préoccupations du Secteur Privé. Elles concernent, notamment :

- la réforme du FDFP ;
- le renforcement de la collaboration Etat/Secteur Privé dans l'élaboration des Annexes fiscales ;
- l'harmonisation de la définition des PME dans les différentes administrations ;
- l'impact des mesures de lutte contre l'inflation sur les entreprises ;
- le financement de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire.

Les points résiduels du bilan 2021 et les nouvelles préoccupations relevées feront l'objet de travaux d'approfondissement dans le cadre du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé.

En ce qui concerne les réformes structurelles, les échanges ont porté sur :

- la réforme fiscale ;
- l'industrialisation de la Côte d'Ivoire ;
- le développement des zones industrielles ;
- la mise en œuvre de la politique de promotion des Champions nationaux.

SYMPOSIUM mine ci

2e édition

30 < 31 MARS 2023

SOFITEL ABIDJAN
Hotel Ivoire

Thème

"Quelle politique de contenu local pour un secteur minier durable et performant ?"

Infoline : 0769005959 / 0103494919

GPMCI

@symposiummineci

@Symposium Mine Côte d'Ivoire

28 Groupements et Associations

+ de 4 000 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 400 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

BTP

CONSEIL & FORMATION

INDUSTRIE & ENERGIES

TÉLÉCOMS & TIC

MINE

PETROLE

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI

ANESPLACI
Association Nationale des Établissements Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Ladji BAKAYOKO
Tél.: 27 22 52 46 73

APBEFCI
Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Jérôme EHUI
Tél.: 27 20 32 20 08 / 27 20 32 68 42

APCI
Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Diakité Coty IBRAHIM
Tél.: 27 20 21 42 43

APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 27 20 30 25 30

APCCI
Association des Producteurs de Ciments de Côte d'Ivoire
Président
Khalid IBEN KHAYAT
Tél.: 27 21 24 62 00

ASA-CI
Association des Sociétés d'Assurance en Côte d'Ivoire
Président
Mamadou G. K. Koné
Tél.: 27 22 48 81 12 / 27

CCIFCI
Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 27 21 25 82 06

CCIL-CI
Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 27 21 26 22 12

Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Président
Me Fulgence AHOBO BESSE
Tél.: 27 20 32 11 47

FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Valasiné DIARRASSOUBA
Tél.: 27 21 22 08 06

FENAPEPS-CI
Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Guy Komena
Tél.: 27 22 41 34 54

FENEPLACI
Fédération Nationale des Établissements du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 27 22 41 49 96 - 07 08 05 65 65

FNISCI
Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 27 20 31 90 70

GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariame BEDIE
Tél.: 27 20 32 17 70

GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 27 22 43 77 91

GIPAME
Groupement Interprofessionnel Automobiles, Matériels et Équipementiers
Président
Abdul Hussein BEYDOUN
Tél.: 27 21 75 03 41

GNI
Groupement des Négociants Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 27 21 35 63 26

GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Laurent GNON
Tél.: 27 22 52 64 74

GPMCI
Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire
Président
Jean Claude DIPLO
Tél.: 27 22 48 84 41 / 07 09 31 36 99

GPP
Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole
Président
Sébastien KADIO-MOROKRO
Tél.: 27 20 33 32 57 / 27 20 33 32 58

MPME
Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
Président
Patricia ZOUNDI YAO
Tél.: 27 21 24 00 70

OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GERVAIS
Tél.: 27 20 33 19 81

OCAB
Organisation Centrale des producteurs-exportateurs d'Ananas et de Bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 27 20 25 18 72

UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire
Président
Eric THIAM-SABATES
Tél.: 27 20 21 04 82

UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizié YORO Bi
Tél.: 27 22 44 44 80

UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 27 21 35 55 53

UNETEL
Union Nationale des Entreprises de Télécommunications
Président
Mamadou BAMBA
Tél.: 27 20 21 60 43

UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Elete AKA
Tél.: 27 22 42 90 65

Contactez-nous

Ahmed CISSE, Président

CGECI CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

" LA MAISON DE L'ENTREPRISE "
Siège social du World Trade Center en Côte d'Ivoire

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau
«La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01
Tél.: +225 27 20 330 200 | Fax : +225 27 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com